



## **Document technique explicatif**

**Programme de coopération**

**Guinée – Belgique 2023-2027**

**Version 31/08/2023 pour le CA**

## Table des matières

<b>1</b>	<b>Portefeuille .....</b>	<b>3</b>
1.1	Intervention 1 : Renforcement de la résilience des populations guinéennes face aux chocs climatiques alimentaires et économiques par un Développement Agricole Durable.....	3
1.2	Intervention 2 : Employabilité et insertion économique des jeunes et des femmes .....	29
1.3	Intervention 3 : Autonomisation des femmes, y compris l'accès aux droits et aux services de santé sexuelle et reproductive et le leadership féminin .....	49
1.4	Intervention 4 : Facilité Fragilité, Innovation et Territoire (FRIT) .....	72
1.5	Ressources financières et humaines.....	77

# 1 Portefeuille

## 1.1 Intervention 1 : Renforcement de la résilience des populations guinéennes face aux chocs climatiques alimentaires et économiques par un Développement Agricole Durable

**Objectif spécifique : les acteurs publics et privés, ensemble avec les communautés, en particulier les femmes et les jeunes opèrent une transition agroécologique vers des systèmes alimentaires durables**

- Résultat 1 : Les acteurs institutionnels au niveau des régions, préfectures, sous-préfectures et communal sont renforcés dans leurs rôles et mandats en matière de (1) Préservation et Gestion des Ressources Naturelles (2) transition agroécologique et construction de systèmes alimentaires durables
- Résultat 2 : Des dispositifs de gestion durable et participative des ressources naturelles (Aménagements bassins versants et bas-fonds, haies antiérosives, reboisement, ...) sont mis en œuvre.
- Résultat 3 : Les acteurs du conseil agricole et les exploitations agricoles familiales sont accompagnés dans leur transition agroécologique,
- Résultat 4 : Des chaînes de valeurs et des clusters inclusifs engagés dans des processus de transition agroécologique sont mis en place,
- Résultat 5 : Les inégalités de genre dans le secteur agricole sont réduites, notamment (1) en termes d'accès aux ressources et répartition des revenus (2) en termes de création d'emplois et d'entreprises pour les jeunes et les femmes dans le secteur agricole et services agroécologiques liés.

### 1.1.1 Description des activités

**Résultat 1 : Les acteurs institutionnels au niveau des régions, préfectures, sous-préfectures et des communes sont renforcés dans leurs rôles et mandats en matière de (1) Préservation et Gestion des Ressources Naturelles (2) transition agroécologique et construction de systèmes alimentaires durables**

**A.1.1 : Accompagner les acteurs au niveau des territoires pour la mise en place de politiques et de stratégies adaptées alliant les aspects économiques, la préservation des ressources naturelles et l'adaptation aux effets du changement climatique.**

Cette première activité permettra d'appuyer les acteurs locaux au niveau des deux régions pour la construction de stratégies adaptées sur les enjeux du changement climatique et de préservation de la biodiversité.

La stratégie de mise en œuvre sera séquencée entre les régions de Kindia et de Mamou, avec un démarrage à Kindia où nous avons une meilleure connaissance des acteurs. Les activités à Mamou démarreront en année 2.

La mise en œuvre sera portée par une équipe locale composée d'un expert en gouvernance / Développement Economique Territorial et de deux Intervention Officer. Le processus sera accompagné par un ou plusieurs bureaux d'expertise.

#### A.1.1.1 Approfondir le diagnostic territorial et réaliser des études spécifiques

Le diagnostic doit permettre de faire un état des lieux point sur les politiques et stratégies au niveau national et régional en matière d'agriculture, de développement durable et de préservation de l'environnement., ainsi que sur les dispositions légales et réglementaires liées aux mandats et rôles des acteurs sur les questions.

Nous prévoyons également des études plus spécifiques qui permettront d'analyser la vulnérabilité de la région au changement climatique et le potentiel d'atténuation par les collectivités et les acteurs locaux, ainsi que l'évaluation des coûts des services éco systémiques.

*Modalité : un prestataire de services sera recruté par marché public afin de compléter le diagnostic réalisé durant la formulation. Le choix des études complémentaires à réaliser sera fait dans les espaces de dialogue avec les acteurs. Des marchés publics seront lancés en fonction des besoins identifiés.*

#### A.1.1.2 Appuyer la construction de stratégies régionales autour d'une vision commune et d'objectifs concrets en matière de transition agroécologique et préservation / valorisation des ressources naturelles.

En l'absence de stratégie existante, la priorité sera de construire avec les acteurs une vision commune du développement et de la préservation des territoires. Sur base du diagnostic précité, des espaces de dialogue et d'échanges seront mis en place et animés pour aboutir à l'élaboration de documents cadres de stratégie au niveau des régions. Les aspects de genre et de travail décent faisant partie intégrante de la construction de systèmes alimentaires durables, ils seront considérés dans ces documents cadres.

Il existe de nombreuses sources nationales ou internationales de financement pour la préservation de l'environnement et le soutien aux investissements communaux, assez peu sollicités par manque de connaissances ou de capacités à élaborer des projets multi-acteurs de qualité. L'intervention assurera un travail d'accompagnement des acteurs dans l'élaboration de projets concrets s'inscrivant dans la mise en œuvre des stratégies définies, qui seront l'occasion de mettre en œuvre les formations acquises, avec l'appui si nécessaire d'expertises externes.

*Modalité : La mise en œuvre est assurée au travers de la contractualisation d'un MP pour approfondir l'élaboration de la stratégie (même marché que pour le diagnostic sous forme de tranche conditionnelle) et de plusieurs marchés publics pour l'élaboration des projets multi-acteurs.*

A.1.1.3 Accompagner les collectivités territoriales dans l'élaboration de plans et budgets régionaux et communaux de développement intégrant systématiquement les problématiques de préservation / protection des ressources naturelles et de changements climatiques, inclus le renforcement des collaborations entre les communes (intercommunalité) pour la gestion du territoire et la préservation des ressources naturelles. Ces plans sont la déclinaison des orientations des stratégies nationales et des stratégies régionales. L'intervention renforcera les collaborations entre les communes pour la gestion du territoire et la préservation des ressources naturelles, notamment au travers de projets intercommunaux.

*Modalité : La mise en œuvre est assurée au travers de la contractualisation d'un ou de plusieurs marchés publics.*

#### A.1.1.4 Mettre en place des mécanismes de dialogue entre les parties prenantes

Un comité consultatif a été mis en place dans la région de Kindia dans le cadre du projet « Economie verte », qui sera consolidé au cours du portefeuille. Un cadre similaire sera mis

en place dans la région de Mamou. De manière transversale, l'équipe d'intervention veillera à assurer la représentation et la participation des jeunes et des femmes dans les processus et organes de gouvernance.

*Modalité : La mise en œuvre est assurée en régie.*

### **A.1.2 Renforcer et accompagner les acteurs décentralisés / déconcentrés en regard de leurs rôles et mandats en matière d'agriculture, de développement durable et de préservation de l'environnement**

Les principaux acteurs concernés sont les autorités administratives, les Services techniques Déconcentrés et la société civile. Le renforcement des capacités sera réalisé autour de projets de changement concrets portés par les différents acteurs, selon le principe « learning by doing », avec l'élaboration de parcours d'acquisition de compétences (Diagnostic, formation, coaching, évaluation).

#### A.1.2.1 Elaborer et mettre en œuvre d'un plan de formation des acteurs sur base du diagnostic préalable.

- Identification des fonctions clés au sein des institutions et des potentiels agents de changement,
- Information et formation des agents de changement sur les aspects de transition agroécologique / préservation des ressources naturelles,
- Construction de plans de formation au niveau des institutions et au niveau des agents de changement,
- Accompagnement des institutions et agents de changement autour de projets communs, dont l'élaboration des stratégies et politiques en matière de transition agroécologique (Voir Activité 1.1.2).

*Modalité : La mise en œuvre est assurée au travers de la contractualisation d'un ou de plusieurs marchés publics.*

#### A.1.2.2 Appuis aux Services Techniques en charge de l'environnement

Les partenaires envisagés sont l'inspection Régionale de l'Environnement, des Eaux et forêts, la Direction préfectorale de l'environnement, des eaux et forêts et la Direction préfectorale du tourisme.

Les appuis consistent en l'acquisition de moyens de déplacements et d'équipements informatiques, avec prise en charge ponctuelle des frais de déplacement lors des activités prévues dans l'activité A 01 01.

*Modalité : achats des équipements en régie et prise en charge du fonctionnement au travers d'accord opérationnels.*

#### A.1.2.3 Appuis à la Direction Régionale de l'Agriculture

Les appuis au niveau régional viseront à accompagner des actions prioritaires au niveau des PTBA. Ils sont complémentaires à des actions plus ciblées au niveau des capacités des acteurs de terrain, reprises au niveau du résultat 3.

La construction d'une aile supplémentaire au niveau de la Direction Régionale de Kindia a été envisagée, pour compenser notamment la mise à disposition de locaux pour l'intervention. Un budget indicatif de 120.000 Euros a été programmé. Il sera confirmé dans le cadre des discussions concernant l'utilisation des bureaux de la DRA de Kindia par les interventions Enabel.

L'équipement du Centre de Production Horticole a également été envisagé : le centre dispose de terrains pour mettre en place des Champs d'essais et de démonstrations, ainsi que de salles de formation. Il n'est cependant pas équipé et l'intervention contribuera à le rendre opérationnel.

Modalité : La mise en œuvre de cette activité est pilotée par l'équipe de projet avec l'appui de prestataires recrutés par marché public. Des accords opérationnels seront mis en place avec les deux DRA concernées.

Note pour mémoire : Appuis aux organisations paysannes partenaires et organisations de la société civile . Les appuis aux Organisations Paysannes sont cités pour mémoire, étant entendu qu'ils sont repris (budgétairement) dans les résultats 3 et 4.

Il est cependant évident qu'ils seront des parties prenantes de premier plan pour l'élaboration des stratégies et plans de développement au niveau régional. Les acteurs concernés sont les associations faitières sur les filières ananas, maraîchage et pommes de terre, à savoir la FEPAF et FOPMA dans la région de Kindia et la FPPD / UCAG dans la région de Mamou. Des appuis à la société civile (syndicats, ONGs,...) sont également prévus afin de leur permettre d'être parties prenantes des discussions.

### **A.1.3 Organiser un dispositif de collecte et de partage de données sensibles aux aspects de genre, basé sur un Système d'Information Géographique performant.**

Le dispositif a pour finalité d'être un outil partagé de sensibilisation et d'aide à la décision. Il permettra d'informer les décideurs et les organismes de développement en créant des références sur les performances multidimensionnelles de l'agroécologie. Des cartes thématiques seront réalisées de manière à orienter les choix d'investissements agroécologiques au niveau des territoires. L'idée n'est pas de réaliser un travail complexe de collecte de nouvelles données, mais d'intégrer les données pertinentes existantes dans un SIG et d'en assurer le suivi.

#### A1.3.1 Collaborations avec le milieu universitaire pour la mise en place de dispositif SIG

Il ne semble pas qu'il y ait un acteur institutionnel spécifique capable techniquement de porter un tel système d'information. Des acteurs comme la Direction Régionale de l'Agriculture font appel à des prestataires pour collecter de manière ponctuelle les données, mais le dispositif n'est pas actualisé régulièrement. En termes d'approche, nous envisageons une collaboration entre les acteurs institutionnels et le milieu universitaire pour mettre en place ce dispositif, l'intervention assurant un rôle de facilitation et un cofinancement dégressif.

*Modalité : accord opérationnel avec l'Université de Kindia, avec laquelle Enabel a conclu récemment un mémorandum of Understanding.*

#### A.1.3.2 Clarification du rôle des acteurs dans les rôles de collecte de données destinées à alimenter le SIG

- Accompagner les structures concernées à faire un état des lieux sur les dispositions légales et les capacités en matière de collecte de données,
- Mettre en place d'un cadre de concertation destiné à proposer des méthodologies adéquates de collecte de données et de traitement de l'information, en réponse aux attentes spécifiques des acteurs institutionnels,
- Définir les rôles respectifs entre les acteurs institutionnels pour la collecte de données en regard de leurs mandats spécifiques et des modes de collaboration avec la

recherche universitaire par l'accompagnement de doctorats et de mémoires de masters,

- Accompagner la réalisation de cartes thématiques (et suivi satellitaire) en vue du suivi des dynamiques de paysages et choix des priorités en termes d'investissement dans des services agroécologiques et préservation de l'environnement = > élaboration d'outils d'aide à la décision,

*Modalité : accord opérationnel avec l'Université de Kindia*

#### A.1.3.3 Actualiser les bases de données du référencement des producteurs (Ananas, Pommes de terre, Maraîchers) en concertation avec les OP et cartographier les bassins de production

Des enquêtes ont été réalisées dans le cadre du portefeuille en cours. Elles seront actualisées en prenant en compte les dimensions de genre. Les données viendront alimenter la finalisation de la ligne de base.

*Modalité : marché public, qui sera élaboré en concertation avec les services des Directions Régionales de l'Agriculture et les Organisations Professionnelles Agricoles.*

#### A.1.3.4 Renforcer et accompagner les acteurs (Tablettes, outils simplifiés de collecte et traitement de données) en charge de la collecte de données

*Modalité : l'acquisition des matériels et la formation des utilisateurs se fera au travers d'un prestataire recruté par marché public, en concertation avec l'Université de Kindia qui pilotera la mise en place du SIG et veillera en conséquence à la compatibilité des matériels / logiciels.*

#### A.1.3.5 Accompagnement HIVA sur le travail décent

La décence du travail sera étudiée, tout au long de l'intervention, par l'outil « scan travail décent » élaboré par HIVA et mis en pratique par un Institut de recherche Guinéen. Cet outil permettra d'acquérir une compréhension approfondie de la situation des travailleurs agricoles en matière de travail décent. Ces informations permettront dès lors (1) d'informer et d'affiner les stratégies et les actions dans la phase de démarrage grâce à un processus de dialogue social fondé sur les études de terrain ; (2) de sensibiliser les différentes parties prenantes à l'importance du travail décent ; et (3) d'utiliser ces résultats, le cas échéant, pour un plaidoyer fondé sur des données probantes. Un deuxième round, en fin d'intervention, permettra enfin mesurer les progrès réalisés au niveau des travailleurs, à la fois par rapport aux normes internationales et nationales et sur la base des perceptions des travailleurs eux-mêmes.

*Modalité de mise en œuvre : accord cadre et spécifique de coopération (ACC/ASC)*

### **A.1.4 Développer des actions de sensibilisation et d'information sur les enjeux du changement climatique et de la préservation des ressources naturelles**

Les populations, les élus et les exécutifs au niveau local seront sensibilisés et formés sur l'intégration des problématiques de changements climatiques et la préservation des ressources naturelles dans la planification pour le développement. Cette activité doit également permettre de mener des actions transversales de promotion de produits issus de modes de production plus durables (agroécologie) et sur les aspects de nutrition / alimentation saine.

#### A.1.4.1 Réaliser des enquêtes de perception des populations

Il s'agit d'enquêtes auprès des acteurs et producteurs sur leur perception et compréhension de l'Agroécologie, du développement durable, des attentes vis-à-vis de la qualité des produits

locaux. Cela pourrait être fait sous forme de quizz, / jeu au début et à la fin du projet.  
<https://www.lisode.com/jeux-de-role/>

#### A.1.4.2 Elaborer et mettre en place un plan de communication / marketing vers les populations

Le plan de communication intégrera les aspects de sensibilisation à l'environnement, à la préservation des ressources naturelles et de la biodiversité, et les aspects de Systèmes Alimentaires Durables.

- Participer à la création d'espaces dédiés entre les consommateurs (en demande de nourriture de qualité) et les producteurs engagés dans des démarches de transition agroécologique et collaborer avec des plateformes e-commerce,
- Actions de sensibilisation vers les écoles, avec organisation de pièces de théâtre et mise en place de jardins potagers « durables » et vers les adultes (Jeux de rôles, vidéos, campagnes média) sur l'importance de la préservation de l'environnement et les effets du changement climatique,
- Des actions seront également destinées à mettre en lien les cantines (et acteurs institutionnels (PAM)) avec les groupements de producteurs engagés dans des démarches de transition agroécologique.

*La modalité de mise en œuvre sera la régie, avec des marchés publics pour des besoins ponctuels.*

#### A.1.4.3 Renforcer les capacités des médias

Les médias traditionnels et sociaux sont des acteurs importants en termes de sensibilisation sur les enjeux environnementaux, de travail décent de genre. Des actions spécifiques seront menées pour former / informer les journalistes sur les différents enjeux, en mettant à contribution les bénéficiaires contractants en regard des thématiques abordées, à savoir l'ONG CADES pour les aspects touchant à autonomisation économique des femmes et ECLOSIO / RGTA pour les aspects touchant à la communication sur la transition écologique et préservation de l'environnement.

*Modalité de mise en œuvre : marché public pour acquisition des matériels et formation des utilisateurs*

**Résultat 2 : Des dispositifs de gestion durable des ressources naturelles (Aménagements bassins versants et bas-fonds, haies antiérosives, reboisement...) sont mis en œuvre.**

### **A.2.1 Animer des processus de concertation et de planification participative au niveau local pour la mise en place de mesures de protection / restauration de l'environnement**

#### A.2.1.1 Renforcer les cadres de concertation au niveau de Kindia

Un cadre de concertation a été mis en place à Kindia dans le cadre de l'intervention en cours « Economie verte », avec pour ambition le suivi de la réserve naturelle du Mont Gangan. Il sera consolidé dans le cadre du portefeuille.

*Modalité : dans la continuité du portefeuille 2018-2023, un marché public sera lancé pour recruter un prestataire qui accompagnera le processus de changement.*



### A.2.1.2 Initier la mise en place de concertation au niveau de Mamou

Deux sites ont été à priori identifiés pour initier une dynamique de préservation des ressources naturelles :



1. Le site RAMSAR abritant la tête de source du fleuve Bafing (l'un des plus importants de Guinée) dans la localité de Tolo ;

2. La Forêt classée de Quewel (600 ha) qui est menacée par l'extension urbaine de Mamou. Elle est située à l'entrée sud de Mamou.

Le projet accompagnera la mise en place de cadres de concertation autour

de la préservation de ces sites, en prolongation des activités de conception d'une vision commune par territoire prévues en R1.

*La modalité de mise en œuvre est la régie*

### A.2.1.3 Renforcer la gestion des terroirs villageois et autres espaces géographiques d'importance agroécologique

Des campagnes d'information et de sensibilisation seront menées au niveau des populations riveraines des zones à protéger, avec pour but de stimuler une prise de conscience collective de la situation et de créer une volonté de changement au profit des générations futures. Les espaces de dialogue au niveau des villages puis du terroir permettront d'associer les populations à la recherche de solutions durables de préservation des ressources. Ces cadres de dialogue seront appuyés pour évoluer vers des cadres de gouvernance, formels ou informels selon la volonté des acteurs.

Des diagnostics seront réalisés par les acteurs impliqués et concernés par le développement des territoires, en particulier ses leaders et représentants, avec des méthodologies participatives adaptées au monde rural ([https://en.wikipedia.org/wiki/Participatory\\_rural\\_appraisal](https://en.wikipedia.org/wiki/Participatory_rural_appraisal)).

Des projets de changement et d'aménagement seront élaborés sur base de ces diagnostics.

### **A.2.2 Mettre à échelle les pratiques de Conservation des Eaux de Surfaces / Défense ER, les mécanismes de gestion durable des terres, et les pratiques de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE)**

Cette activité vise à promouvoir les techniques de conservation des eaux et des sols dans une optique de gestion durable des terres et d'adaptation au changement climatique. Des formations ciblées seront organisées à destination des acteurs de changement.

*Modalité : convention de subsides en octroi direct avec Eclasio, dans la continuité du portefeuille en cours.*

### **A.2.3 Accompagner les acteurs dans la réalisation d'investissements communautaires / communaux dans les infrastructures agroécologiques et d'économie verte et renforcer leurs capacités à mettre ces projets en œuvre de manière autonome**

Sur base des diagnostics participatifs, l'intervention accompagnera la mise en place d'investissements publics / communautaires en lien avec la préservation des ressources naturelles, la lutte contre le changement climatique et la transition agroécologique.

Ces aménagements auront notamment pour objectif le maintien de la biodiversité dans les milieux agricoles par l'hétérogénéité paysagère, favorisée notamment par la diversité des cultures et la présence d'infrastructures agroécologiques (IAE) arborées ou herbacées. Ces habitats semi-naturels jouent un rôle clé sur les processus écologiques, contribuant aux services écosystémiques dont la production de biomasse, la pollinisation ou la régulation des ravageurs.

Ils peuvent consister dans la mise en place de dispositifs anti érosifs, dans des actions de reboisement et agroforesterie, des aménagements hydro-agricoles selon les principes de la GIRE, et investissement « verts » en substitution aux systèmes énergétiques « classiques ». Le choix des projets sera réalisé en regard de leurs impacts positifs potentiels sur les écosystèmes en général et sur les aires de conservation en particulier, tout en essayant d'assurer une bonne répartition entre les communes et en favorisant les projets collaboratifs (plusieurs communes) avec un fort investissement communautaire (implication des populations dans la conception et la mise en place).

La mise en œuvre de ces investissements aura pour objectif le renforcement des capacités des acteurs autour de thématiques ou pratiques innovantes pour la région telles que : la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE), les Techniques de Conservation des eaux et des sols / Défense et Restauration des sols (CES / DER), et la Gestion durable des terres

#### **A.2.4 Appuyer la recherche de solutions alternatives pour développer des activités d'économie verte et rendre l'agriculture moins impactante dans les territoires protégés**

L'intervention ciblera des actions spécifiques à mener pour réduire l'impact des activités humaines en général et de l'agriculture en particulier sur l'environnement et proposer des activités Génératrices de revenus complémentaires ou alternatives, principalement à destination des jeunes et des femmes.

##### A.2.4.1 Elaboration de messages de sensibilisation :

Les messages viseront à sensibiliser les populations sur les impacts négatifs des pratiques agricoles actuelles (brulis, cultures sur des pentes...) et à promouvoir des méthodes de production plus durables et plus rentables, principalement au travers de la sensibilisation communautaire et des messages radios. La modalité de mise en œuvre est la régie.

A.2.4.2 Accompagnement des producteurs agricoles et des éleveurs dans des démarches de transition vers des systèmes de production plus durables. Cet accompagnement porte notamment sur la mise en place de compostières, de pépinières de plans agro-forestiers ou d'associations de cultures. Il inclut des appuis à la mise en marché des productions.

##### A.2.4.3 Appui au développement et à l'usage de foyers améliorés dans les villages

L'utilisation de foyers améliorés est encore peu répandue dans le milieu rural en Guinée, alors que l'activité peut réduire significativement l'utilisation de bois de feu. Cette filière peut par ailleurs contribuer à la création d'emploi.

##### A.2.4.4 Promotion d'activités économiques alternatives :

L'intervention apportera des appuis ciblés pour la promotion de filières innovantes telles que l'apiculture ou les produits non ligneux et développement d'activités liées à l'écotourisme incluant l'hébergement, la restauration, l'accompagnement des visiteurs...

Sur base du diagnostic réalisé, l'intervention ciblera des actions spécifiques à mener pour (1) réduire l'impact des activités humaines en général et de l'agriculture en particulier sur l'environnement et (2) proposer des activités Génératrices de revenus complémentaires ou

alternatives, principalement à destination des jeunes et des femmes. Les actions envisagées pour réduire l'impact des activités humaines en général et de l'agriculture en particulier sur l'environnement

- Elaboration de messages visant (1) à sensibiliser les populations sur les impacts négatifs des pratiques agricoles actuelles (brulis, cultures sur des pentes) (2) à promouvoir des méthodes de production plus durables et plus rentables, principalement au travers de la sensibilisation communautaire et des messages radios.
- Accompagnement des producteurs agricoles et des éleveurs dans des démarches de transition vers des systèmes de production plus durables. Cet accompagnement porte notamment sur la mise en place de compostières, de pépinières de plans agroforestiers ou d'associations de cultures. Il inclut des appuis à la mise en marché des productions.
- Appui au développement et à l'usage de foyers améliorés dans les villages : développement d'une filière de foyers améliorés – filière à haute valeur énergétique, et largement féminine – permettrait de contribuer à réduire de 60% la pression sur la ressource.

Les actions envisagées pour proposer des Activités Génératrices de Revenus complémentaires ou alternatives :

- Appuis ciblés pour la promotion de filières innovantes telles que l'apiculture ou les produits non ligneux,
- Développement d'activités liées à l'écotourisme incluant l'hébergement, la restauration, l'accompagnement des visiteurs...

*Modalité : Les activités A.2.4.2. / A.2.4.3 / A.2.4.4 sont mises en œuvre au travers d'une convention de subsides par octroi direct, avec Eclosio, dans la continuité du portefeuille en cours.*

A.2.4.5 Capitalisation / Recherche action : cette activité permettra de développer des actions innovantes de développement de revenus, en appuis aux initiatives locales.

*Modalité : Régie, avec recours aux accords de coopération ou marchés publics en fonction des besoins.*

<b>Résultat 3 : Les acteurs du conseil agricole et les exploitations agricoles familiales sont accompagnés dans leur transition agroécologique</b>
--

Certaines pratiques innovantes ont été testées dans l'intervention « Entrepreneuriat Rural » et ont connu un début de diffusion, qui sera mis à échelle :

- Utilisation de compost de 21 jours pour la restauration de la fertilité des sols : si l'intérêt de ce type de compost est indéniable sur de petites surfaces (maraîchage p. ex), son utilisation sur des surfaces plus importantes comme pour le riz ou l'ananas des questionnements est plus compliquée au vu des quantités nécessaires et des difficultés de transport.
- Paillage des parcelles avec des matières organiques ou des films plastiques biodégradables.
- Association de la culture de l'ananas avec des cultures maraîchères telles que le piment, l'aubergine, la pastèque ou le concombre, avec l'obtention de revenus complémentaires et à plus court terme que l'ananas, dont le cycle de production est

de 18 mois. Les producteurs rejets agroécologiques intègrent aussi cette association ananas maraichage, particulièrement avec les légumineuses (pois d'angole, niébé)

- Association de culture ananas et arbres fruitiers (papaye solo, avocat, mangue).

L'intégration agriculture / élevage sera également une dimension importante développée dans les messages de vulgarisation, avec l'accompagnement de micro-entreprises spécialisées dans la production de fourrages et d'aliments.

### **A.3.1. Accompagner la mise en place de dispositifs de conseil agricole favorisant la valorisation des savoirs paysans, l'innovation et la diffusion à large échelle de pratiques agroécologiques**

Cette activité permettra d'associer les producteurs, les acteurs de la recherche et les acteurs du conseil agricole pour la promotion des pratiques agroécologiques. Les sous-activités à développer sont les suivantes :

#### A.3.1.1 Mettre en place des Champs Ecole paysans et des Champs de démonstrations

Dans la continuité du portefeuille 2018-2023, la diffusion des innovations sera réalisée au travers de l'approche « Champs Ecole Paysans » et « Champs de démonstration ». Les CEP ont été mis en place dans le cadre d'une CSub avec RGTA DI, qui a travaillé en synergie avec GRET et EUCORD, bénéficiaires contractants dans les régions de Kindia et Mamou respectivement.

**Etape 1 :** Identification des paysans relais (facilitateurs, 10 à 15 par site/CEP et pour chacune des 2 cohortes prévues) reconnus pour leurs compétences au sein de leurs communautés et groupements de référence : ils suivent une première formation théorique, qui est suivie d'autres formations « continues »,

**Etape 2 :** Mise en place de Champs Ecole Paysans (15, principalement au niveau des aménagements hydroagricoles déjà réalisés), qui seront des champs d'expérimentation où seront formés de manière pratique les paysans relais tout au long d'un ou de plusieurs cycles de production, en partenariat avec les acteurs de la recherche et les acteurs du conseil agricole.

**Etape 3 :** Mise en place de champs de démonstration (2 cohortes x 12,5 paysans relais en moyenne x 15 CEP = 375 CD) par les paysans relais au sein de leurs groupements. Les champs de démonstration seront des lieux d'apprentissage où les producteurs (375 PR + 375 CD x 10 producteurs en moyenne par groupement = 4.125 paysans formés, chacun pouvant impacter 15 personnes en moyenne au sein du ménage ou du voisinage = 61.875 paysans impactés) se réuniront régulièrement pour discuter des innovations introduites et de leur potentiel d'adaptation. Sur la base et en lien avec les contraintes vécues, ils recherchent, observent, discutent et tirent des leçons des bonnes pratiques culturelles.

**Etape 4 :** Accompagnement des groupements les plus dynamiques vers une structuration plus formelle et la mise en œuvre d'activités communautaires. L'intervention accompagnera ces groupements avec des formations et séances d'information sur les aspects de nutrition / sécurité alimentaire, droits économiques des femmes, mises en place de systèmes de solidarités « Epargne Crédits ».

#### A.3.1.2 Promouvoir la petite mécanisation en appui aux pratiques agroécologiques :

L'offre de services en matière de traction animale est en développement grâce à l'émergence de réseaux de bouviers expérimentés disposant de matériels aratoires adaptés. Ce métier peut permettre aux jeunes et aux femmes de créer leur propre emploi. Le coût élevé des bœufs et

des outils aratoires est un frein à l'installation. A souligner que les bouviers deviennent généralement des paysans relais et contribuent à la diffusion des pratiques agroécologiques.

L'ONG RGTA a développé avec des artisans locaux la fabrication de matériel aratoire adapté à la traction animale et à l'agroécologie (binage, désherbage...). Cette dynamique sera encouragée dans le cadre de l'intervention.

#### A.3.1.3 Mettre en place de cercles d'innovations / dispositifs de concertation et accompagnement de la recherche

Ces dispositifs associent les acteurs du conseil agricole, notamment les organisations agricoles, les acteurs de la recherche et les services du ministère de l'agriculture. La diffusion des pratiques agroécologiques implique un changement de paradigme et surtout de postures des acteurs impliqués dans le conseil et la recherche en agriculture, pour prendre en compte le savoir-faire des producteurs et leurs connaissances approfondies des écosystèmes.

Des dynamiques ont été initiées dans le cadre de l'intervention « Entrepreneuriat Rural » avec la mise en place d'un cercle d'innovation multi acteurs (Organisations de producteurs, Services Techniques de Conseil agricole, Centre de Recherche, ...) à Badarayah. Le cercle a fait naître une dynamique pouvant évoluer vers une plateforme locale sur l'agroécologie. Il offre un cadre d'échange et de partage entre ces structures, qui pourrait s'élargir à d'autres acteurs. Il permet aux services techniques de s'appuyer sur un réseau de producteurs relais pour le conseil agricole, avec un effet de démultiplication. Des appuis seront apportés aux centres de recherche pour des actions complémentaires spécifiques pour des tests en station ou en milieu contrôlé.

#### A.3.1.4 Elaborer des référentiels technico économiques en agroécologie

En concertation avec l'intervention 2, l'intervention appuiera le développement de curricula de formation professionnelle des femmes et des jeunes basés sur le système dual en lien avec l'agriculture durable. En concertation avec le projet REFILA et sur base de la capitalisation des expériences en R3, nous développerons des modules APC liés à agroécologie et à la petite mécanisation agricole qui pourraient ensuite être implémenté dans les Centres de Formation appuyés par le PAIED (ex : ENAE de TOLO).

*Modalités de mise en œuvre : Dans la continuité du portefeuille 2018-2023, les sous activités A.3.1.1, A.3.1.2 et A.3.1.3 sont mises en œuvre au travers d'une Convention de subsides par octroi direct avec l'ONG belge Eclasio, qui travaillera en partenariat avec l'ONG guinéenne RGTA-DI. Le consortium intervient dans les deux régions d'intervention. La sous activité A.3.1.4 est mise en œuvre au travers d'une Convention de Subsides par octroi direct avec COLE AD, compte tenu de ses expériences sur cette thématique. L'organisation travaillera en étroite collaboration avec les partenaires Eclasio/RGTA, les services techniques, et les organisations paysannes sur base d'une convention de collaboration particulière définissant le partage des rôles.*

#### A.3.1.5. Actions spécifiques pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages

Les Champs écoles paysannes et Champs de démonstration seront des portes d'entrée pour toucher plus spécifiquement les exploitations paysannes sur des thématiques plus spécifiques comme la sécurité alimentaire et la nutrition. Nous développerons une composante liée aux aspects de nutrition et composition des repas équilibrés. Nous développerons également des aspects de formation / conseil pour des associations de cultures permettant une certaine auto-suffisance des exploitations pour élaborer des menus équilibrés tout au long de l'année, inclus au niveau des protéines végétales / animales.

### **A.3.2 Renforcer les capacités des acteurs du dispositif de conseil agricole en matière d'agroécologie**

La promotion de l'agroécologie nécessite de la part des formateurs / conseillers agricoles une connaissance approfondie des cultures et de leur cycle de production, des prédateurs de ces cultures (inclus les moyens de les contrôler), ainsi que des mécanismes de restauration des sols. Les animateurs et formateurs qui travaillent au sein des institutions de conseil agricole ont souvent des niveaux assez faibles. De nombreux cadres des services techniques déconcentrés de l'agriculture ont été mis à la retraite ou ont été promus dans d'autres fonctions en étant remplacés (mais pas de manière systématique) par des jeunes sans expériences. Il s'avère également que les parcours de formation professionnelle ou universitaire ne sont pas adaptés en termes de contenus.

*Modalité : L'association COLE AD dispose d'une forte expérience en matière de renforcement des capacités des acteurs, notamment au travers des programmes FIT FOR MARKET appuyés par l'Union Européenne, ou dans le cadre spécifique de son intervention dans le projet de Relance de la Filière Ananas (REFILA). Il est attendu de ce partenariat une coordination sur les contenus et méthodes de dispositifs de formation, même si les modalités proposées privilégient une responsabilisation des bénéficiaires de ces formations.*

#### A.3.2.1 Compléter les diagnostics et dispositifs de gestion des connaissances en matière d'agroécologie dans les bassins de production et élaborer les plans de renforcement des capacités

Une première étape consistera à compléter les diagnostics des capacités en matière d'agroécologie au niveau des différents acteurs du conseil agricole (principalement les services techniques, les Centres de Formations, les Organisations Paysannes et les ONGs,...) + Revue des référentiels technico-économiques existants. Les diagnostics incluent des analyses approfondies sur les aspects de sécurité alimentaire et la manière d'intégrer cette thématique dans le conseil agricole : association de cultures, rotation des cultures, valorisation des produits de cueillette et fruiticulture, association agriculture élevage, avec des actions de sensibilisation / formation au niveau des groupements. Les régions considérées offrent un potentiel immense de diversité.

Les stratégies et plans de renforcement des capacités incluront des aspects touchant à l'organisation de formations et le coaching des agents du service agricole avec un mixte de formations techniques générales rassemblant l'ensemble des agents et des formations plus spécifiques relatives aux mandats des acteurs et voyages d'échanges. La collaboration des acteurs autour de projets concrets de changement est au centre du dispositif de formation. *L'activité est mise en œuvre au travers d'une CSub en octroi direct avec COLE AD.*

#### A.3.2.2 Appuis et Renforcement des Capacités des Services de l'agriculture

Les deux directions concernées seront appuyées dans l'élaboration de leurs plans stratégiques (Plans pluri annuels) et plans opérationnels (Plans annuels).

Les appuis permettront de doter les services de l'agriculture de matériels roulant et d'équipement (ordinateurs, tablettes, stylos...), d'assurer une partie du fonctionnement des agents de terrain, d'assurer leur mise à niveau et de les doter d'outils pédagogiques pour le conseil agricole. L'activité est mise en œuvre au travers d'accords opérationnels avec les Directions Régionales de l'agriculture (Kindia / Mamou).

### A.3.2.3 Appuis et mise en œuvre de dispositifs de renforcement des Organisations de Producteurs FEPAF et FOPMA dans la région de Kindia (filières Ananas / Maraîchage)

Les organisations de producteurs seront appuyées dans l'élaboration de leurs plans stratégiques (Plans pluri annuels) et plans opérationnels (Plans annuels), le renforcement des capacités des structures de gouvernance et de services, des appuis conseils dans les domaines des services. Les appuis permettront également de doter les organisations de matériels roulant et d'équipement (ordinateurs, tablettes, stylos...), d'assurer une partie du fonctionnement des agents de terrain, d'assurer leur mise à niveau et de les doter d'outils pédagogiques pour le conseil agricole.

La Fédération des Producteurs de la Filière Fruits de la Basse Guinée (FEPAF-BG) et la Fédération des organisations des Maraîchers de la Basse Guinée (FOPMA-BG) sont issues d'une même structure dissoute en 2017 (FOP BG) sous l'impulsion des bailleurs de fonds, qui souhaitaient une structuration par filière. Dans la pratique, les producteurs d'ananas sont également des producteurs maraîchers.

La FEPAF-BG compte 2010 planteurs en 2022 (Mangue et ananas confondus) contre 740 en 2017, avec un volume de production ayant évolué de 16.875 tonnes /an à 23.590 Tonnes. Les planteurs sont présents dans les préfectures de Kindia, Forécariah, Coyah, Dubréka, Boffa et Boké. La fédération est en cours de structuration grâce aux appuis du portefeuille actuel, mais, avec 6 agents permanents, ses capacités d'absorption restent limitées. Elle a bénéficié d'un financement pour mettre en place une petite unité de transformation, qui a entamé ses activités en 2023. La FEPAF a développé des programmes d'insertion des jeunes et des femmes dans la production, avec un certain succès.

La FOPMA-BG sera un nouveau partenaire dans le programme. Elle bénéficie d'appui de la part de TRIAS depuis 2017 de l'ONG « Farmer to farmer ». La fédération compte 36 unions avec 20 276 membres dont une majorité de femmes (14.247). Les services proposés par la fédération sont le Conseil d'Exploitation Familiale, la mise en relation des producteurs avec les fournisseurs d'intrants et la facilitation de l'accès au crédit, l'appui à la commercialisation.

*L'activité est mise en œuvre au travers d'une CSub en octroi direct avec COLE AD.*

### A.3.2.4 Appuis et mise en œuvre de dispositifs de renforcement de la Fédération des Producteurs du Fouta Djallon dans la région de Mamou Filière « Pommes de Terre

La Fédération des Producteurs du Fouta Djallon regroupe plus de 30.000 membres et considérée comme un « modèle » dans la sous-région. Elle bénéficie d'appuis limités de la part de la coopération internationale et a pu développer un business model relativement indépendant de sources de financement extérieures. Elle a noué par contre de partenariats « historiques » avec des associations telles que l'AFDI ou Lux DEV. La fédération s'est engagée depuis quelques années dans la recherche de modes de production plus durables.

[https://www.inter-reseaux.org/wp-content/uploads/Soumbalako\\_de\\_1\\_autarcie\\_au\\_marche.pdf](https://www.inter-reseaux.org/wp-content/uploads/Soumbalako_de_1_autarcie_au_marche.pdf)

*Modalité : L'activité est mise en œuvre au travers d'une CSub en octroi direct avec la FPPD*

### A.3.2.5 Appuis et mise en œuvre de dispositifs de renforcement de l'UGAS dans la région de Mamou Filière « Pommes de Terre

Une autre association, l'Union des Groupements Agricoles de Soumbalako (UGAS), couvre une zone géographique autour de Mamou. L'association dispose de capacités de gestion moindres que la FPPF et n'est pas éligible en tant que bénéficiaire direct pour la mise en œuvre d'une convention de subsides.

*L'activité est mise en œuvre au travers d'une convention de subsides avec l'ONG Eucord, dans la continuité du programme actuel.*

### **A.3.3 Renforcer les dispositifs de production et de distribution de semences**

Les approches seront très différentes selon qu'il s'agisse de l'ananas, de la pomme de terre ou du maraîchage. Pour la pomme de terre ou la production maraîchère, un mauvais choix de la semence ou de la parcelle peut ruiner toute une saison culturale. De bons choix en matière de rotations de cultures peuvent par contre limiter l'apparition des maladies. Il convient par exemple d'éviter la succession de solanacées sur une même parcelle et privilégier les rotations Solanacées / céréales ou Solanacées / légumineuses selon la durée de la saison culturale (variable selon l'altitude).

- Production de plants d'ananas : Un réseau de producteurs de rejets de plants d'ananas a été mis en place dans le cadre de la convention de subsides avec le GRET. La production de rejets est une opportunité d'auto-emploi ou de revenus complémentaires pour les jeunes, cette activité nécessitant des surfaces relativement limitées.
- Pommes de terre : L'activité visera à améliorer la disponibilité de semences, en prenant en compte les savoirs paysans et les avancées de la recherche, avec des systèmes de certification « innovants » valorisant la certification entre pairs. Il semble illusoire actuellement de produire des semences de base en Guinée, compte tenu des exigences en technicité et en matériel.
- Maraîchage : en l'absence de dispositif de recherche performant, les producteurs s'approvisionnent auprès des distributeurs de semences importées (hybrides) et essaient de les maintenir une ou deux saisons, avec de fortes baisses de productivité.

*Modalité : L'activité sera mise en œuvre en partenariat avec l'association COLE AD, qui dispose du réseau approprié pour assurer la coordination des multiples acteurs impliqués sur cette thématique.*

#### A 3.3.1 Approfondir le diagnostic pour ce qui concerne la production des plants et semences dans les filières ananas, pommes de terre et maraîchage

Le partage des rôles et des mandats en matière de production, contrôle et certification des semences est assez flou et il ne semble pas exister de stratégies spécifiques adaptées au niveau des trois filières considérées. Le diagnostic doit permettre de définir des stratégies adaptées au contexte des filières et de la Guinée, compte tenu des capacités des acteurs et en ciblant une réduction de la dépendance vis-à-vis des semences importées et la valorisation des semences locales.

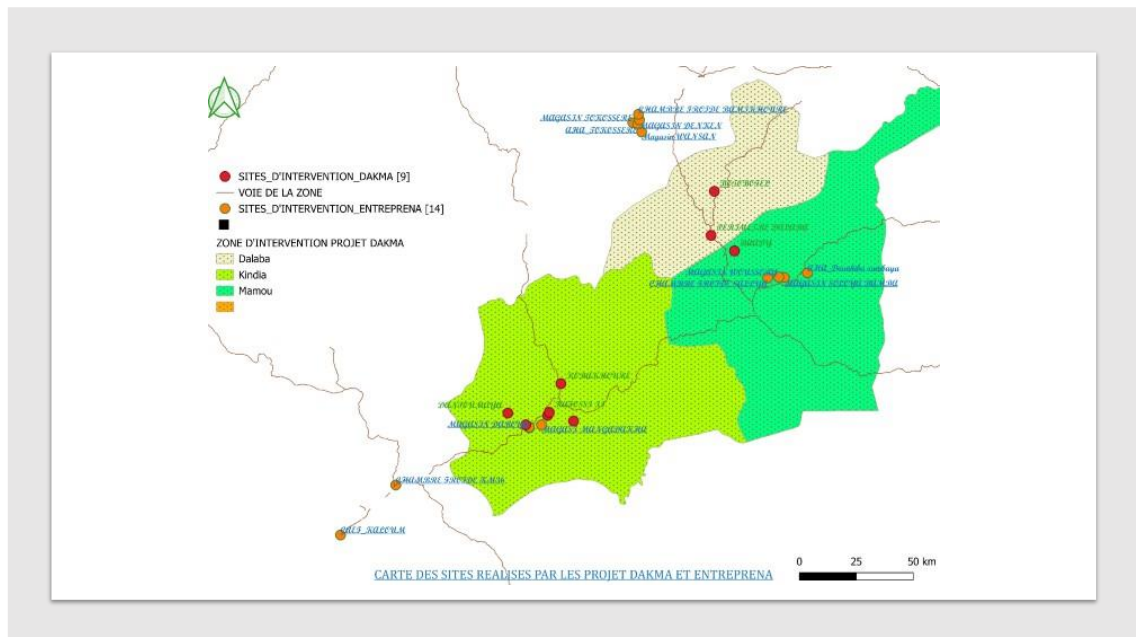
#### A 3.3.2 Appuis et renforcement des acteurs de la recherche, des services techniques et des organisations professionnelles agricoles pour la production de semences et plants.

Les collaborations entre le centre de Bareing et la Fédération ont permis d'identifier des variétés intéressantes, qui sont en phase de diffusion. La variété Nicolas est privilégiée pour ses aspects gustatifs et sa bonne tenue en conservation. Ces collaborations seront développées en associant davantage l'UGAS dans les démarches.

### **A.3.4 Amélioration de l'environnement productif et des structures de stockage post récolte**

La réalisation d'investissements structurants a été un axe fort du portefeuille précédent et du projet DAKMA l'ayant précédé.





#### Aménagements hydro-agricoles :

- ✓ AHA Dounkiba, situé dans la préfecture de Mamou, sous-préfecture de Douret, pour une superficie de 27 hectares et 77 ménages affectés,
- ✓ AHA Boady, situé dans la préfecture de Mamou, sous-préfecture de Boulixeb, pour une superficie de 22 hectares avec 156 ménages affectés,
- ✓ AHA Dalaba, situé dans la commune urbaine de Dalaba, pour une superficie de 5 hectares, avec 32 ménages affectés,
- ✓ AHA Botobofel situé dans la préfecture de Dalaba, sous-préfecture de Ditina, pour une superficie de 20,5 hectares avec 132 ménages impactés,
- ✓ AHA Tokossere, situé dans la préfecture de Pita, sous-préfecture de Timbi Madina, pour une superficie de 53 hectares avec 135 ménages impactés

#### Infrastructures de stockage :

- ✓ Magasin de Soloya Bamba, situé dans la préfecture de Mamou, S/P de Dounet, pour une superficie de 300 m<sup>3</sup>, avec un forage et des latrines
- ✓ Magasin de Bassambaya, situé dans la préfecture de Mamou, S/P de Dounet pour une superficie de 300 m<sup>3</sup>
- ✓ Magasin de Donken, situé dans la préfecture de PITA, S/P de Timbi Touni, pour une surface au sol de 300 m<sup>3</sup>, avec forage et latrines,
- ✓ Magasin de Wansan, situé dans la préfecture de pita, S/P de Timbi Touni, pour une superficie de 300 m<sup>3</sup>, Avec un forage et latrines.
- ✓ Magasin de Tokossere, situé dans la préfecture de Pita, S/P de Timbi Madina, pour une surface de 300 m<sup>3</sup>, avec un forage et latrines,
- ✓ Chambre froide de Saliya, préfecture de Mamou, sous-préfecture de Tolo, pour un volume de 300 m<sup>3</sup> (Semences de Pommes de terre)
- ✓ Chambre froide de Bamikouté, située dans la préfecture de Pita, S/P de Timbi Madina, pour un volume de stockage de 300 m<sup>3</sup> (Semences de Pommes de terre)

Compte tenu de la durée réduite du portefeuille (quatre ans), du contexte de fragilité, de la longueur des procédures de marchés publics, de la faiblesse des entreprises BTP en Guinée et de la nécessité d'accompagner sur une durée raisonnable la gestion des investissements à caractère économique (notamment les Aménagements Hydro-Agricoles en dur, les infrastructures de stockage et conditionnement, ...), il n'est pas envisagé de mettre en place des projets d'infrastructures importants dans ce portefeuille.

Les actions prévues sont les suivantes :

#### A.3.4.1 Renforcement des capacités des organes de gestion des investissements structurants mis en place au cours des programmes précédents.

Il s'agira de poursuivre le travail de renforcement des capacités d'organisation et de gestion des infrastructures en charge de la valorisation des investissements réalisés au cours des programmes précédents (Programme 2016-2018 et Programme 2019-2023) : neuf aménagements hydroagricoles et sept infrastructures de stockage.

#### A.3.4.2 Réalisation d'aménagements plus légers et à base communautaire : aménagements sommaires de bas-fonds, pompes solaires, petits puits maraîchers...

#### A.3.4.3 Réalisation d'investissements destinés à protéger les bassins versants autour des Aménagements Hydro agricoles

Il s'agit d'actions à base essentiellement communautaires et donc pilotées par les Associations d'Usagers, en lien avec les collectivités territoriales et les villages riverains : protection antiérosives, reboisement de zones...

### **Résultat 4 : Des chaînes de valeurs et des clusters inclusifs engagés dans des processus de transition agroécologique sont mis en place**

L'approche envisagée pour la consolidation des chaînes de valeur suit une même logique, quelle que soit la filière considérée :

- Intégration des producteurs dans des dynamiques de marché, amélioration de la compétitivité des chaînes de valeur et contribution à la mise en place de clusters,
- Professionnalisation des groupements de producteurs engagés dans les clusters et relations contractuelles dans les chaînes de valeur.
- Appuis aux entreprises agroalimentaires opérant dans les systèmes alimentaires durables et plus particulièrement dans les Chaînes de valeur appuyées
- Appuis financiers et amélioration de l'accès au financement pour les entreprises opérant dans les systèmes alimentaires durables et plus particulièrement dans les clusters appuyés.

Les contextes sont par contre très spécifiques selon les régions et les filières considérées et les activités ont été formulées de manière à prendre en compte ces spécificités.

#### **A.4.1 Dans la région de Kindia – soutien au développement des chaînes de valeur ananas**

La production de l'ananas est concentrée dans la région basse Guinée et plus spécifiquement au niveau de deux bassins de production. Les conditions agroécologiques permettent de produire l'ananas toute l'année, ce qui constitue un atout non négligeable pour assurer un approvisionnement régulier des acteurs de la transformation et de la commercialisation.

La filière offre de multiples opportunités de transformation : jus frais, ananas séché, confitures... avec un potentiel de création d'emplois et de valeur ajoutée non négligeable. Les

entreprises impliquées dans la transformation valorisent généralement plusieurs fruits comme le fruit de la passion, la mangue (production saisonnière), la papaye...

Le secteur de la transformation est dominé par quelques grosses entreprises de transformation, qui disposent de leurs propres réseaux d'approvisionnement et de commercialisation. Certaines d'entre elles intègrent des dimensions sociétales et /ou environnementales intéressantes : reboisement, intégration de groupements de femmes transformatrices dans les business model, travail décent, protection sociale... .

Le secteur compte également une multitude de petites unités en structuration / croissance. Certaines d'entre elles ont été accompagnées par les programmes « Pépites » (CSub Lady Agri) ou « Score inc », dans le cadre du portefeuille 2019-2023. Elles sont principalement concentrées à Kindia et Conakry. Les informations concernant le nombre d'entreprises actives dans le secteur de la transformation et leur potentiel de croissance doivent être complétées.

En termes de process, ces unités utilisent le bois comme source d'énergie et du matériel artisanal comme des marmites. Elles fonctionnent de manière temporaire, pour absorber les surplus de production qui n'ont pas pu être commercialisés en frais. Une standardisation des produits et le conditionnement sont des défis majeurs pour ces petites entreprises.

#### A.4.1.1 Actualisation des diagnostics et des plans de développement des chaînes de valeur

Des études ont été réalisées au démarrage du portefeuille 2019-2023. La filière « ananas » s'est considérablement développée depuis quelques années et il est nécessaire d'actualiser ces diagnostics pour mieux cibler les chaînes de valeur / business model à haut potentiel qui pourront être accompagnées. L'actualisation de la stratégie filière prendra en compte les enjeux de transition agroécologique.

#### A.4.1.2 Accompagnement des agrégateurs et des groupements de producteurs dans la mise en place de modèles d'affaires inclusifs et durables (clusters)

Il existe peu de clusters organisés à l'heure actuelle et les rares tentatives de mise en place de relations commerciales stables entre les groupements de producteurs et les entreprises de transformation n'ont pas duré, suite à un manque de confiance entre acteurs (non-respect des contrats) et la difficulté de s'entendre sur les prix. Les actions envisagées seront les suivantes :

- Facilitation de la mise en relation entre les agrégateurs et les groupements de producteurs pour la mise en œuvre de relations contractuelles (ententes sur les modes et prix de livraison, cahier des charges niveau production...),
- Analyse des coûts et des pertes de valeur aux différents maillons, identification des marchés existants et potentiels, analyse des forces et faiblesses ; existence ou non de label, performances environnementales, aspects de genre)
- Elaboration de plans de travail et de renforcement des capacités au niveau des clusters et des maillons concernés afin d'améliorer la compétitivité des différents maillons. Les plans de travail intègrent les dimensions de genre, de travail décent et de transition agroécologique.
- Mise en place d'un dispositif de capitalisation autour des modèles d'affaires identifiés. Il s'agira de documenter les résultats et de tirer les enseignements de l'expérience, en identifiant ce que l'intervention apporte comme informations originales et innovantes.

*Modalité : convention de subsides avec COLE AD, qui dispose d'une expertise sur la thématique dans le contexte guinéen.*

#### A.4.1.3 Professionnalisation des groupements de producteurs et organisations paysannes engagées dans les clusters et chaînes de valeur.

De nombreux efforts ont été réalisés au cours du programme précédent (GRET / PROFIMA) pour renforcer les groupements de producteurs en matière d'organisation, de gestion et de maîtrise des productions. Dans la continuité des efforts réalisés, les groupements de producteurs engagés dans les chaînes de valeur seront renforcés dans leurs capacités à répondre aux demandes de marché.

- Renforcement des capacités de gestion et de la gouvernance au niveau des groupements intégrés dans les clusters, inclus la mise aux normes légales (Loi Ohada) ;
- Organisation des achats groupés d'intrants en lien avec la planification des productions, la standardisation des produits, et la facilitation des mécanismes de (pré)paiement (digital), ...
- Organisation des récoltes et des ventes groupées, en lien avec les plannings de vente au niveau des agrégateurs,
- Renforcement des organisations de producteurs dans leurs capacités à faire respecter les contrats par leurs membres et à négocier avec les autres acteurs au sein du cluster.

L'activité est mise en œuvre au travers d'une convention de subsides avec COLE AD, qui dispose d'une forte expertise dans le contexte guinéen. Les appuis incluent :

- Le renforcement des capacités des prestataires / partenaires de services non financiers impliqués dans l'accompagnement des producteurs
- La mise à niveau des prestataires en charge de l'accompagnement des entreprises, en veillant à intégrer les dimensions agro écologiques et de résilience au changement climatique dans les aspects de conseil.

*Modalité : convention de subsides avec COLE AD, qui dispose d'une expertise sur la thématique dans le contexte guinéen.*

#### A.4.1.4 Accompagnement des entreprises en incubation / structuration / accélération dans les chaînes de valeur « Ananas ».

Cette activité sera menée en étroite collaboration avec l'intervention 2, en reprenant dans les grandes lignes les typologies d'entreprises ciblées à ce niveau (Entreprises en phase de structuration ou de croissance). Les appuis concerneront :

- a) Les entreprises et coopératives actives dans les clusters et filières ciblées, notamment au niveau de la production de semences, les entreprises de transformation (amélioration des process, appui à l'acquisition d'équipements de transformation permettant une augmentation de la productivité, de la qualité ou une réduction de la pénibilité du travail et des pertes, la commercialisation des productions, ...
- b) Les entreprises de services (PME) engagées de manière plus transversale dans l'économie verte et la construction de systèmes alimentaires durables : agriculture circulaire, valorisation des déchets, productions d'intrants biologiques, matériels agricoles adaptés, services spécifiques, système d'irrigation moins consommateurs en eau, services de financement, labels environnementaux, etc. Les projets sont sélectionnés après appel à proposition.

- c) Accompagnement d'entreprises existantes dans la mise en œuvre de projets innovants. Le cycle est développé en trois phases : (1) appels à idées, sélection des candidats et attribution des prix (2) accompagnement pour la finalisation des idées d'innovations (Finalisation du plan d'affaires et mise en œuvre) et (3) capitalisation.
- d) Accompagnement de jeunes issus des parcours de formation professionnelle dans les secteurs agroalimentaires en vue de projets innovants dans le secteur (parcours d'incubation).

*Modalité : l'activité est mise en œuvre en collaboration étroite avec l'intervention 2 et suivant les mêmes modalités (marché public). Des expertises complémentaires seront mobilisées au travers de la convention de subsides avec COLE AD sur des aspects spécifiques, notamment :*

- Complément de diagnostic des agro-entreprises au sein des clusters, (compléments liés à une meilleure prise en compte des aspects environnementaux et de résilience au changement climatique
- Mise à disposition des expertises techniques nécessaires pour accompagner les entreprises dans leur processus de transition agroécologique (valorisation des déchets, impact sur l'environnement, ...).
- Renforcement des capacités des prestataires / partenaires de services non financiers impliqués dans l'accompagnement des producteurs
- Mise à niveau des prestataires en charge de l'accompagnement des entreprises, en veillant à intégrer les dimensions agro écologiques et de résilience au changement climatique dans les aspects de conseil.
- Amélioration du système de suivi des performances agroécologiques sociales et environnementales des entreprises.

#### A.4.1.5 Accompagnement plus large des chaînes de valeur « Ananas » sur des segments telles que le conditionnement, l'emballage ou le marketing

Cette activité doit permettre de répondre à des enjeux spécifiques pour la mise en marché des produits frais ou transformés de l'ananas, notamment pour ce qui concerne l'emballage. Elle inclut des actions visant à accompagner les plateformes de commercialisation (inclus e-commerce) (continuation du projet Profima) et la mise en place de Système d'Information de Marché. Elle visera également à renforcer le Réseau des Femmes Transformatrices de Kindia, mis en place en 2022 dans le cadre de CSub avec le GRET.

Un autre volet portera sur l'accompagnement des groupements de transformatrices pour l'adoption de technologies moins impactantes pour l'environnement et une meilleure valorisation des produits. Nous cibons ici plus spécifiquement les femmes pratiquant la transformation des fruits de manière saisonnière et à titre d'Activité Génératrice de Revenus à titre complémentaire. Les activités de transformation nécessitent l'utilisation de quantités importantes de bois, notamment pour la fabrication de jus ou de marmelades. Elles ont des impacts négatifs sur l'environnement, mais également sur la santé.

L'action apportera des appuis spécifiques aux groupements de femmes transformatrices pour l'utilisation de technologies plus adaptées à leurs activités génératrices de revenus : technologies nécessitant des charges de travail moindres, non néfastes pour la santé, économiquement intéressantes et respectueuses de l'environnement :

Ces technologies innovantes seront, dans un premier temps, testées dans un but de démonstration et d'adaptation au contexte, avant d'être diffusées plus largement. Les actions envisagées sont les suivantes :

- Prospection des technologies innovantes, facilitation de leur introduction et appropriation par les femmes
- Mettre en place des technologies respectueuses de l'environnement permettant de réduire les pertes post-récoltes des produits
- Appui et accompagnement à l'appropriation des outils et technologies de l'agriculture durable, introduits

Les entreprises agroalimentaires de plus grande taille ne sont pas considérées comme des bénéficiaires au sens strict du terme mais plutôt comme des partenaires pour construire des Chaînes de Valeur plus inclusives et plus durables. Des appuis spécifiques pourront leur être apportés pour les accompagner dans des démarches de transition pour des systèmes alimentaires plus durables (Valorisation des déchets, travail décent, actions en faveur de l'environnement).

*L'activité sera mise en œuvre en régie, en étroite concertation avec COLE AD et en contractant au besoin des prestataires par marché public.*

#### **A.4.2 Dans la région de Mamou – soutien aux chaînes de valeur Pommes de terre**

Les possibilités de transformation de la pomme de terre sont limitées, si ce n'est la production de chips ou de frites surgelées. Il n'existe pas à l'heure actuelle d'unités de production locales de chips, alors que les magasins proposent des chips importées à des coûts exorbitants. La fabrication de frites fraîches ou surgelées est un secteur intéressant avec pour débouché principal la ville de Conakry. Une seule entreprise est actuellement installée mais éprouve des difficultés à développer un business model viable.

La commercialisation de la pomme de terre non transformée représente l'essentiel des débouchés pour les producteurs. La variété « Nicolas » est préférée pour ses facilités de conservation. Pour la plupart des producteurs, la pomme de terre est la « tête de rotation » dans le cycle de production, avec une plantation en octobre / novembre et une récolte en février / mars. Avec l'inconvénient que l'offre dépasse largement en cette période la demande du marché, alors que les capacités de stockage sont limitées.

La commercialisation de la pomme de terre est entre les mains de commerçantes, pour la plupart originaires de la région de Mamou / Labé / Timbi Madina. Elles achètent (à crédit généralement) les pommes de terre auprès des producteurs / productrices et affrètent des camions pour aller les vendre à Conakry auprès de grossistes ou semi-grossistes. Le territoire compte de nombreux locaux de stockage « intermédiaires » où la production est entreposée pour une durée de 1 à 3 semaines, le temps de trouver un acquéreur. Mais la plupart des producteurs / productrices entreposent la pomme de terre dans leurs propres habitations.

La structuration de la filière « Pommes de terre » est facilitée par la présence historique de la Fédération des Producteurs du Fouta Djallon. En matière de commercialisation, la Fédération organise en début de campagne des réunions entre producteurs / transporteurs / commerçants pour fixer des prix planchers. Les prix planchers sont déterminés après collecte des données au niveau des exploitations (Système de Conseil en gestion). Une plateforme de stockage a été mise en place pour assurer un rôle de tampon entre l'offre et la demande. Elle absorbe la partie excédentaire de production des membres, dans l'attente de trouver des acquéreurs et tamponner les fluctuations de prix.

Une autre association, l'Union des Groupements Agricoles de Soumbalako (UGAS), couvre une zone géographique autour de Mamou. L'association dispose de capacités de gestion moindres que la FPPF et n'est pas éligible en tant que bénéficiaire direct pour la mise en œuvre d'une convention de subsides.

#### A.4.2.1 Actualisation des diagnostics et des plans de développement des chaînes de valeur

Des études ont été réalisées au démarrage du portefeuille 2018-2023, principalement sur les aspects de recherche de marché. Ces études seront actualisées en démarrage des activités. Les termes de référence seront élaborés en étroite concertation avec les fédérations de producteurs.

#### A.4.2.2 Appuis à la Fédération des Producteurs du Fouta Djallon

La FPPD est une structure bien organisée, avec une vision claire et surtout un ancrage important au niveau des exploitations paysannes. Les appuis porteront sur les aspects suivants :

- Professionnalisation des mécanismes d'achats et de distribution d'intrants (semences / engrais biologiques ou non).
- Professionnalisation des systèmes de mise en marché et développement de business model intégrant les coopératives de producteurs, les transporteurs et les commerçantes,
- Renforcement des capacités de gestion au sens large : comptabilité, gestion de trésorerie, gestion des stocks, ressources humaines, gouvernance, responsabilité sociale, ...
- Amélioration des processus (marche en avant) : arrivée des produits dans l'unité via des plateformes de débarquement adéquates, leur stockage, le conditionnement, réduction des coûts et l'impact environnemental liés à l'énergie,
- Relance des programmes d'alphabétisation fonctionnelle à destination des groupements de producteurs et en particulier des groupements de femmes ;
- Appuis à la professionnalisation du Conseil de Gestion, avec une digitalisation du système de collecte et de traitement des données. Pour rappel, ces données servent de base dans les négociations pour fixer les prix planchers,
- Etudes de marché complémentaires et prospection dans la sous-région,

*Modalité : convention de subsides avec la FPPD*

#### A.4.2.3 Appuis à l'Union des Groupements Agricoles de Soumbalako (UGAS)

L'activité est similaire à celle décrite au point précédent mais à une échelle plus réduite et avec un partenaire moins bien structuré.

*Modalité : convention de subsides avec Eucord, partenaire de mise en œuvre dans le portefeuille 2018-2023*

#### A.4.2.4 : Assistance technique accès aux marchés / mises aux normes

Accompagnement des opérateurs et opératrices (producteurs et productrices, exportateurs et exportatrices, transformateurs et formatrices et commerçant.e.s) pour la mise aux normes et le respect des exigences des marchés spécifiques : tels que la certification (BIO, Global Gap, HACCP, FFSS, .... )

*Modalité : CSub Cole AD*

#### A.4.2.5 : Innovation / Recherche action

Cette sous activité est destinée à soutenir des projets innovants en matière d'organisation des chaînes de valeur. La sélection des projets se fera au travers de hackathons et l'accompagnement des projets au travers de marchés public /ASC (VITO / ILVO) , selon les besoins spécifiques des porteur.euse.s de projets.

#### **A.4.3 Appuis financiers et amélioration de l'accès au financement pour les entreprises opérant dans les systèmes alimentaires durables et plus particulièrement dans les clusters appuyés.**

En continuité du portefeuille 2019-2023 et en étroite complémentarité avec l'intervention 2, les activités envisagées sont les suivantes :

##### A.4.3.1 Renforcement des institutions financières dans leurs offres de services financiers au secteur agricole / économie verte

Le principal opérateur dans les zones rurales est le Crédit Rural de Guinée, qui sera le principal bénéficiaire des actions de renforcement. Des banques commerciales telles que la Société Générale de Banque, Finadev ou la Vistagui pourraient également être des partenaires, pour peu qu'elles soient engagées (1) dans une démarche d'adaptation de leurs produits financiers aux femmes et aux jeunes (2) dans une démarche de transition agroécologique. Les pistes de renforcement envisagées sont les suivantes :

- Mettre en place des outils de gestion de crédit performants,
- Adapter l'offre de produits financiers aux besoins du secteur agricole,
- Promouvoir le développement d'une offre de produits financiers verts et de produits financiers plus adaptés aux femmes,
- Facilitation pour le développement de relations contractuelles avec les Fonds de Garantie et / ou de Financement mis en place par le gouvernement.

*Modalité : L'activité est mise en place au travers d'une Convention de subsides par octroi direct avec Développement International Desjardins (DID), un mouvement coopératif solidaire visant à renforcer l'autonomie économique des populations vulnérables dans les pays en développement. Nos interventions favorisent leur inclusion financière et augmentent leur capacité d'agir de manière durable.*

##### A.4.3.2 Appuis aux organisations paysannes et clusters pour le développement de mécanismes de financement

Nous ciblons plus particulièrement les mécanismes devant permettre aux Organisations Paysannes de développer des mécanismes innovants pour améliorer l'accès aux intrants pour les producteurs, en relation avec les systèmes financiers ou les fonds nationaux (FODA)...

Cette action s'inscrit dans la continuité des appuis apportés dans le cadre du portefeuille 2018-2023 pour la mise en place d'un fonds de garantie avec la Fédération des Producteurs du Fouta, qui a permis aux membres de bénéficier de crédits de campagne durant la campagne 2022 – 2023. La Fédération a obtenu un prêt du Fonds National de Développement Agricole (FODA) pour une durée de 60 mois pour poursuivre et a sollicité un accompagnement technique pour en assurer la gestion.

*L'activité est mise en place par un partenaire ONG au travers d'une Convention de subsides par octroi direct avec DID.*



#### A.4.3.3 Mise en place de mécanismes d'incitations et de réduction des risques liés au financement

Un travail de diagnostic / capitalisation sera réalisé en démarrage de l'intervention pour définir des mécanismes adaptés aux besoins des différents types de bénéficiaires ciblés par l'intervention :

- Fonds d'amorçage pour les l'insertion des jeunes et des femmes (auto-emploi),
- Subventions partielles pour la modernisation et la transition agroécologique (financement partiel des investissements verts (goutte à goutte, panneaux solaires en remplacement des groupes électrogènes...) ou investissements pour un travail décent.
- Effets de levier pour la mise en relation avec des banques, des fonds nationaux et investisseurs d'impact pour les entreprises à fort potentiel (agrégateurs, coopératives de producteurs, entreprises innovantes d'économie verte), pour peu que les projets d'inscrivent dans une démarche inclusive
- Financement des innovations ou de la recherche développement,

*L'activité est mise en place par un partenaire ONG au travers d'une Convention de subsides par octroi direct avec DID.*

#### A.4.3.4 Etudes complémentaires / Expertises / appuis à l'innovation

Un budget (15.000 €/an) sera réservé pour le développement d'innovations ou produits innovants pour améliorer l'accès au financement des entreprises : finance mobile, prêts d'honneur, mécanismes innovants de partage des risques, mobilisation des fonds de la diaspora, plateforme de crowdfunding, développement d'une offre spécifique destinée aux entreprises féminines,... Les thèmes sont identifiés avec les bénéficiaires et en complémentarité aux autres acteurs intervenant sur la thématique du financement.

*Modalité : Accord de coopération ou marché public selon les études / expertises demandées*

**Résultat 5 : Les inégalités de genre dans le secteur agricole sont réduites, notamment (1) en termes d'accès aux ressources et répartition des revenus, (2) en termes de création d'emplois et d'entreprises pour les jeunes et les femmes dans le secteur agricole et services agroécologiques liés.**

#### **A.5.1 appuis aux femmes et jeunes entrepreneurs dans les filières ananas et pommes de terre**

Dans la continuité du portefeuille précédent, l'intervention apportera des appuis aux femmes entrepreneurs et aux jeunes dans les filières ananas et pommes de terre, notamment sur les questions d'accès, de contrôle et de gestion de la terre par les femmes et les jeunes et d'accès au financement.

Les leçons tirées montrent que la majorité des femmes souhaitant s'investir dans la production d'ananas ou de pommes de terre ont un mari qui est déjà actif dans ces filières. La stratégie, inspirée d'un travail de recherche en cours au Bénin avec l'Université de Namur, devrait privilégier une approche favorisant le dialogue entre les hommes, les femmes et les jeunes au sein des ménages.

- Appui à l'accès, contrôle et gestion de la terre par les femmes et les jeunes : héritage de la terre et accès à la propriété légale
  - Contractualisation d'un bureau d'appui en conseil et accompagnement,
  - Sensibilisation, plaidoyer et consolidation des textes de lois

- Renforcement par ce bureau + autres des capacités des Organisations paysannes et Services Techniques dans leurs capacités à apporter des conseils appropriés.
- Formation/renforcement de capacités sur les techniques agroécologiques, sur la qualité hygiène, sécurité alimentaire...
- Kits de démarrage et petits aménagements

*Modalité de mise en œuvre : marché public*

### **A.5.2 Appui à la valorisation consolidation de la place des femmes dans les ménages, structures communautaires, structures de gouvernance des groupements paysans, organisations de la société civile**

L'intervention apportera des appuis à la valorisation / consolidation de la place des femmes dans les ménages, structures communautaires, structures de gouvernance des groupements paysans et organisations de la société civile, en assurant notamment la promotion des 5 droits entrepreneuriaux féminins (1. Droit d'accès libre des femmes à leur revenu et à leur propre gestion ; 2. Droit d'accès de la femme à l'héritage de la terre ; 3. Droit d'accès de la femme à la propriété légale des biens ; 4. Droit d'accès libre de la femme au crédit/financement ; et 5. Droit d'accès libre de la femme à la formation/éducation) par la responsabilisation des femmes et création d'un environnement favorable.

Les actions envisagées sont les suivantes :

- Promouvoir les 5 droits entrepreneuriaux féminins par la responsabilisation des femmes et création d'un environnement favorable
- Organiser des diagnostics participatifs sur la situation genre au niveau local assorti d'un plan d'action genre (information-formation-coaching et plaidoyer)
- Développement des aptitudes de leadership organisationnel et communautaires chez les jeunes et les femmes bénéficiaires (information-formation-sensibilisation),
- Actions de sensibilisation / formation / accompagnement au sein des différentes structures communautaires mises en place au niveau des autres résultats : Groupements de base des Organisations Professionnelles, Groupements Champs Ecole Paysans, Groupements Féminins d'Epargne et de crédit. En termes de contenu, les messages ont été élaborés en collaboration étroite avec les priorités 1 et 2.
- Mise en relation des entreprises féminines dans un même secteur ou multi-secteur (grappes d'entraide), réseaux tels que le Réseau des Femmes Transformatrices dans la région de Kindia ou les femmes commerçantes de pommes de terre dans la région de Mamou.
- Alphabétisation fonctionnelle : il s'agit d'une nouveauté dans le programme, mais cette dimension est essentielle pour permettre une réelle autonomisation des femmes. La principale porte d'entrée pour cette activité sera les Groupements Féminins d'épargne et de Crédits, avec une ambition d'élargissement à d'autres structures communautaires.

*Modalité de mise en œuvre : convention de subsides en octroi direct à l'ONG CADES, bénéficiaire contractant dans le cadre du portefeuille 2018-2023. L'activité est mise en œuvre en synergie avec la priorité 2 et 3.*

### **A.5.3 Promotion des Groupements Féminins d'Epargne et de Crédits (GFECS)**

L'activité s'inscrit dans la continuité du portefeuille précédent avec une mise à échelle des expériences en matière de mise en place de Groupements Féminins d'Epargne et de Crédits (GFECS). Les GFECS permettent aux femmes d'épargner afin de financer des activités

Génératrices de Revenus. Le système prévoit la mise en place de caisses de solidarité entre les membres du groupe.

Dans un délai de mise en œuvre relativement court, un peu plus de 1.000 femmes ont obtenu des crédits, avec des fonds mobilisés pour un total de 176.555 Euros.

Cette expérience sera consolidée avec la création de nouveaux GVECS, la diversification des services (Cautionnement mutuel), l'accompagnement à la mise en place d'activités génératrices de revenus et la mise en relation avec le secteur financier formel.

La sécurisation de l'épargne sera un enjeu important, au travers de l'ouverture de comptes dans les institutions de microfinance et/ou le développement de la finance mobile. Les actions envisagées sont les suivantes :

- ✓ Renforcer la fonctionnalité (gouvernance, organisation, gestion) des GFECs
- ✓ Faciliter la mise en relation des femmes avec les institutions de microfinance
- ✓ Adaptation des produits financiers au besoin des femmes et des jeunes entrepreneur.e.s
- ✓ Renforcer les capacités de mobilisation des ressources externes par les GFECs
- ✓ Créer nouveaux GFEC mixtes dont la gestion (fonction de contrôle) est assurée par les femmes
- ✓ Renforcer le système GFEC une professionnalisation des services et un positionnement dans l'écosystème financier pour plus de capacités de mobilisation de fonds et de pérennisation
- ✓ Mettre en place un système de suivi-évaluation participatif des résultats et effets

La mise en réseau de ces groupements au sein d'associations de services financiers (ASF) sera également une option pour consolider le réseau de caisses mutuelles. (<http://asfguinee.org/>). Le réseau est soutenu par Trias et la fondation Raffeisen.

*Modalité : convention de subsides avec ONG AID, bénéficiaire contractant dans le cadre du portefeuille 2018-2023. L'activité est mise en œuvre avec la priorité 2.*

## 1.1.2 Enveloppe budgétaire au niveau des activités

Budget en Euro				BUDGET TOTAL
<b>A</b>	<b>Les acteurs publics et privés, ensemble avec les communautés, en particulier les femmes et les jeunes opèrent une transition agroécologique vers des systèmes alimentaires durables</b>			<b>7.113.200</b>
A 01	<i>Les acteurs institutionnels au niveau des régions, préfectures, sous-préfectures et communal sont renforcés dans leurs rôles et mandats en matière de (1) Préservation et Gestion des Ressources Naturelles (2) transition agroécologique et construction de systèmes alimentaires durables</i>			1.106.000
A 01 01		Accompagner les acteurs au niveau des territoires pour la mise en place de politiques et de stratégies adaptées alliant les aspects économiques, la préservation des ressources naturelles et l'adaptation aux effets du changement climatique		196.000
A 01 02		Renforcer et accompagner les acteurs décentralisés / déconcentrés en regard de leurs rôles et mandats en matière d'agriculture, de développement durable et de préservation de l'environnement		545.000
A 01 03		Organiser un dispositif de collecte et de partage de données sensibles aux aspects de genre, basé sur un Système d'Information Géographique performant		235.000
A 01 04		Développer des actions de sensibilisation et d'information sur les enjeux du changement climatique et de la préservation des ressources naturelles		130.000
A 02	<i>Des dispositifs de gestion durable et participative des ressources naturelles (Aménagements bassins versants et bas-fonds, haies antiérosives, reboisement, ...) sont mis en œuvre</i>			895.000
A 02 01		Animer des processus de concertation et de planification participative au niveau local pour la mise en place de mesures de protection / restauration de l'environnement		124.000
A 02 02		Mettre à échelle les pratiques de Conservation des Eaux de Surfaces / DER, les mécanismes de gestion durable des terres, et les pratiques de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE)		142.000
A 02 03		Accompagner les acteurs dans la réalisation d'investissements communautaires / communaux dans les infrastructures agroécologiques et d'économie verte et renforcer leurs capacités à mettre ces projets en œuvre de manière autonome		280.000
A 02 04		Appuyer la recherche de solutions alternatives pour développer des activités d'économie verte et rendre l'agriculture moins impactante dans les territoires protégés		349.000
A 03	<i>Les acteurs et les exploitations agricoles familiales sont accompagnés dans leur transition agroécologique</i>			2.298.400
A 03 01		Accompagner la mise en place de dispositifs de conseil agricole favorisant la valorisation des savoirs paysans, l'innovation et la diffusion à large échelle de pratiques agroécologiques		967.800
A 03 02		Renforcer les capacités des acteurs du dispositif de conseil agricole en matière d'agroécologie		366.600
A 03 03		Renforcer les dispositifs de production et de distribution de semences		154.000
A 03 04		Amélioration de l'environnement productif et des structures de stockage post récolte		810.000
A 04	<i>Des chaînes de valeurs et des clusters inclusifs engagés dans des processus de transition agroécologique sont mis en place</i>			2.002.000
A 04 01		Dans la région de Kindia – soutien au développement des chaînes de valeur ananas		640.000
A 04 02		Dans la région de Mamou – soutien aux chaînes de valeur Pommes de terre		730.000
A 04 03		Appuis financiers et amélioration de l'accès au financement pour les entreprises opérant dans les systèmes alimentaires durables et plus particulièrement dans les clusters appuyés		632.000
A 05	<i>Les inégalités de genre dans le secteur agricole sont réduites, notamment (1) en termes d'accès aux ressources et répartition des revenus (2) en termes de création d'emplois et d'entreprises pour les jeunes et les femmes dans le secteur agricole et services agroécologiques liés.</i>			811.800
A 05 01		Appuis aux femmes et jeunes entrepreneurs dans les filières ananas et p		468.000
A 05 02		Appui à la valorisation consolidation de la place des femmes dans les ménages, structures communautaires, structures de gouvernance des groupements paysans, organisations de la société civile		70.000
A 05 03		Promotion des Groupements Féminins d'Épargne et de Crédits (GFECs)		273.800
<b>Z</b>	<b>Moyens généraux</b>			<b>1.060.250</b>
Z 01	<i>Investissements</i>			147.550
Z 01 01		Véhicules		35.000
Z 01 02		Mobilier Equipement et Rénovation de bureaux		73.750
Z 01 03		Equipement IT		38.800
Z 02	<i>Frais de fonctionnement</i>			763.400
Z 02 01		Loyer et charges bureau		235.000
Z 02 02		Frais de déplacement & Missions		244.200
Z 02 03		ICT & communication & Expedition		198.600
Z 02 04		Autres frais de fonctionnement		85.600
Z 03	<i>Audit, M&amp;E et Capitalisation</i>			149.300
Z 03 01		Audit		18.700
Z 03 02		Monitoring & Evaluation & Capitalisation		130.600
<b>TOTAL</b>				<b>8.173.450</b>

## 1.2 Intervention 2 : Employabilité et insertion économique des jeunes et des femmes

**Objectif spécifique : les jeunes et les femmes, salarié.e.s et entrepreneur.e.s, développent leur employabilité, se professionnalisent et occupent des emplois décents**

- Résultat 1 : les acteurs du développement économique local sont renforcés dans leurs rôles et mandats en matière de formation, insertion et entrepreneuriat des jeunes et des femmes
- Résultat 2 : les entrepreneur.e.s et MPMEs à fort potentiel de croissance sont accompagnés à travers des parcours d'accompagnement à l'incubation et l'accélération sur-mesure
- Résultat 3 : les jeunes et les femmes disposent de compétences répondant aux besoins du marché de l'emploi et sont accompagnés dans leur insertion vers un emploi décent
- Résultat 4 : Les femmes et les jeunes filles évoluent dans un environnement favorable à leur insertion socio-économique

### 1.2.1 Description des activités

**Résultat 1 : Les acteurs du développement économique local sont renforcés dans leurs rôles et mandats en matière de formation, insertion et entrepreneuriat des jeunes et des femmes**

Les acteurs du développement économique local incluent les acteurs déconcentrés et décentralisés au niveau régional (Administration territoriale, services déconcentrés, collectivités locales), les représentants du secteur privé (chambre du commerce, fédérations, etc), la société civile (les syndicats, etc), et les établissements de formation. Ce résultat contribue à renforcer le dialogue, la coordination, et l'efficacité du système formation-emploi et des acteurs en vue de promouvoir la création d'emplois décents.

#### **A.1.1 Accompagner les acteurs au niveau des territoires pour la mise en place de politiques et de stratégies participatives adaptées en matière de formation, entrepreneuriat et emploi décent**

Cette activité vise l'appui à la coordination entre acteurs du développement économique local en matière de formation, emploi, entrepreneuriat, au niveau régional afin de promouvoir la prise de décisions et actions coordonnées pour le développement socio-économique de la région de Kindia. Ceci à travers le développement d'une approche participative avec l'ensemble des acteurs concernés.

Actions envisagées :

- Analyser les textes légaux et décrets pour une bonne compréhension des responsabilités et mission entre les acteurs locaux en regard des thématiques de formation, emploi, entrepreneuriat.
- Appuyer l'élaboration d'une vision commune et d'objectifs concrets (cadre logique) en matière de formation, entrepreneuriat et emploi décent au niveau régional, en coordination avec le secteur privé
- Accompagner la mise en place d'une structure de gouvernance et de coordination en matière de formation-emploi, pilotée par l'autorité régionale et incluant les différents services techniques déconcentrés (APIP, AGUIPE, ONFPP), ainsi que autres partenaires

(secteur privé, syndicats, établissements de formation). Ceci pourrait s'organiser autour des comités locaux formation-emploi<sup>1</sup>, prévu par la Politique Nationale de l'Emploi et soutenu par le MEFPT-E.

- Appuyer la mise en place de « comité du dialogue social » entre syndicats, représentant des employeurs, et autorités locales comme prévu selon l'article 42 du décret portant sur « la mission, organisation et fonctionnement de l'administration régionale »<sup>2</sup>, et ainsi développer des politiques et stratégies adaptées.
- Appuyer les dynamiques d'interactions entre acteurs de la région (publics, société civile, secteur privé) autour de projets en lien avec la formation, l'emploi et l'entrepreneuriat ; ceci de façon innovante et en stimulant les approches de cocréation. Ceci à travers des dialogues participatifs comme les cadres de concertations, avec notamment les populations directement concernées par les projets, tels que les jeunes et les femmes.
- Impulser la mise en œuvre, la planification et le suivi de 'projets de territoire régionaux', en matière de développement économique. Les acteurs au niveau des territoires pourront être amenés à bénéficier de la facilité Fragilité, Innovation, et Territoire (FRIT) en déposant des requêtes de financement de micro-projets pour appuyer les initiatives locales de développement économique.
- Appuyer les dynamiques d'intercommunalité en lien avec les projets concrets mis en place.
- S'appuyer sur les infrastructures de désenclavement et structurantes gérées au niveau régional et communal comme base de discussions pour l'aménagement des territoires, et le développement des chaînes valeurs économiques.

### **A.1.2 Renforcer et accompagner les acteurs du développement économique local en regard de leurs rôles et mandats en matière de formation, entrepreneuriat et emploi décent**

Le renforcement des capacités sera réalisé autour de projets de changement concrets portés par les différents acteurs (Administration territoriale, services déconcentrés, collectivités locales, représentants du secteur privé, syndicats) selon le principe « learning by doing », avec l'élaboration de parcours d'acquisition de compétences. Les services déconcentrés à renforcer incluent l'APIP, l'AGUIPE, l'ONFPP etc.

Les actions envisagées sont les suivantes :

- Identifier les fonctions clés auprès des acteurs du développement économique local et les potentiels agents de changement.
- Elaboration de plans de formation pour les acteurs du développement économique local et au niveau des agents de changement
- Renforcer les outils pour la concertation et participation au niveau local, à travers des approches de cocréation.
- Mise en place de parcours de formation sur les fonctions de programmation, de planification des politiques et stratégies en lien avec le développement économique des territoires, et la formation, de l'emploi et l'entrepreneuriat.

---

<sup>1</sup> La mise en place de comités techniques en matière de formation-emploi est prévue à trois niveaux (sur base de discussion avec le MEFPT-E, Mai 2023) : 1. Un comité interministériel formation-emploi, présidé par le 1er Ministre, 2. Un comité technique formation-emploi, sous le lead de la Direction Nationale de l'Emploi et de l'Entrepreneuriat du MEFPT-E, et 3. Des comités locaux formation-emploi au niveau des territoires.

<sup>2</sup> <https://mcpme.gov.gn/wp-content/uploads/2023/03/Decret-0313-PRG-SGG-2022-Organisation-Administration-regionale.pdf>

- Renforcer les capacités des acteurs en termes d'aménagement du territoire pour le développement économique local sur base de projets concrets (cad traduction des stratégies élaborées sous A.1.1.).
- Renforcer l'approche genre en collaboration avec les partenaires locaux pour assurer un meilleur accès des (jeunes) femmes et des personnes vulnérables à la formation, l'insertion et l'emploi décent (en synergie avec I3 qui soutiendra le renforcement des services genre et les points focaux genre). L'élaboration du plan de formation prendra en compte les besoins en termes de formation sur le harcèlement sexuel et les défis spécifiques pour les jeunes femmes et personnes vulnérables à accéder à l'emploi décent.
- Renforcer les connaissances des acteurs du développement économique local sur le travail décent. Cet accompagnement pourra se faire par et avec les partenaires sociaux (via un appel à proposition pour appuyer l'intégration du travail décent dans l'intervention)

### **A.1.3 Appuyer la mise en place de dispositif de collecte et de partage de données sur le marché de l'emploi en coordination avec les acteurs du développement économique local**

Un nombre d'acteurs (AGUIPE, APIP, DNPMECL<sup>3</sup>), et représentants du secteur privé, collectent des données en matière d'emploi, entre autres sur : le nombre de chercheurs d'emploi, les besoins en compétence et parcours d'insertion, le nombres d'entreprises existantes et créés périodiquement dans la région, etc. Cependant, il existe peu de coordination et centralisation des données permettant à la région, et au niveau central, d'avoir une vue d'ensemble sur les dynamiques de l'emploi (y inclus les filières porteuses, le nombre d'emplois crée périodiquement, les compétences recherchées sur le marché de l'emploi, etc), ainsi qu'un outil partagé de sensibilisation et d'aide à la décision.

Le dispositif de centralisation des données sera tout d'abord testé dans la région de Kindia, avant d'être étendu à la région de Mamou, où des efforts de coordination auront déjà été initiés sous la I1. Cette approche phasée permettra d'avancer sur base d'action-recherche en ajustant la méthodologie sur base des données collectées.

Actions envisagées :

- Définir les rôles respectifs entre les acteurs du développement économique local pour la collecte de données en regard de leurs mandats spécifiques (cartographie de l'existant) et des modes de collaboration
- Appuyer la mise en place d'un dispositif de rapportage et centralisation des données au niveau de la région à travers une plateforme de coordination des acteurs du développement économique local (lien avec A.1.1.).
- Renforcer et accompagner les acteurs (Tablettes, outils digitaux simplifiés de collecte et traitement de données) en charge de la collecte de données.
- Evaluer la pertinence de partenariats avec des centres de recherches/éducatifs (université de Kindia, centres de formation, etc), pour la collecte de données et pour l'appui à la mise en place d'outils d'observation territoriale en matière de formation-emploi.

En outre, afin de pouvoir évaluer la décence des emplois créés, le programme appliquera l'outil « Emploi Décent », développé par HIVA-KU Leuven, conçu pour évaluer les différents paramètres du travail décent à travers huit (8) axes du travail décent, et environ 65 questions.

---

<sup>3</sup> Direction Nationale des PME et du contenu local

L'outil comprend des questionnaires adaptés à différents groupes cibles (employés, travailleurs indépendants et agriculteurs) et couvre une série de questions quantitatives (analyse du travail décent) et qualitatives (micro-narratives / histoires). Il s'appuie sur les enseignements tirés de différents instruments d'évaluation de la main-d'œuvre et du travail décent, développés par l'OIT, l'UE, l'OMS, WIEGO<sup>4</sup>, Oxfam, la Wage Indicator Foundation, Sensemaker, et différentes universités. Cet outil sera piloté de manière périodique par HIVA, à travers un accord-cadre de coopération, et, si possible, en partenariat avec un Institut de recherche Guinéen afin de veiller au transfert et à l'appropriation des compétences en la matière. Cet outil permettra d'informer et d'affiner les stratégies en matière de promotion du travail décent au niveau des régions. *Pour cette sous-activité, un ASC avec HIVA sera conclu, en partenariat avec un institut de recherche Guinéen (d'un montant de 170,000 euros).* Cette activité sera partagée entre l'I1 et I2, afin d'être appliquée de manière transversale à quatre secteurs économiques, à déterminer par les équipes projet, les partenaires, et HIVA.

#### **A.1.4 Développer des actions de sensibilisation et d'information sur les opportunités de formation, entrepreneuriat et emploi décent en coordination avec les acteurs du développement économique local**

Cette activité vise à mener des actions pour le partage d'information sur les opportunités de formation, d'emploi, et d'entrepreneuriat, auprès des jeunes et des femmes, en partenariat avec les acteurs impliqués dans le développement économique local (secteur privé, société civile, etc).

Les actions envisagées sont les suivantes :

- Appuyer l'organisation d'événements fédérateurs pour la rencontre entre les employeurs et chercheurs d'emplois au niveau régional, comme à travers des salons du métiers, rallye de l'emploi, etc.
- Appuyer les initiatives de mise en valeur du contenu local guinéen, comme le salon des entrepreneur.e.s, etc
- Soutenir des opportunités spécifiques pour les (jeunes) femmes et les personnes vulnérables, et mettre leur contribution en valeur.
- Sensibiliser les acteurs du développement économique local et bénéficiaires du projet sur le respect des droits et protections offerts et reconnus aux travailleurs par les dispositions légales et réglementaires sociales en Guinée (sur base des modules « travail décent » déjà développés dans le programme bilatéral 2019-2023 par WSM et de nouveaux à développer, notamment sur le harcèlement sexuel au travail) et assurer la mise en relation de tous les bénéficiaires du projet avec une mutuelle de santé existante ou tout autre mécanisme de prévoyance sociale (tels que les GFECs). Pour cette sous-activité, un appel à proposition de 170,000€ réparti entre I2 et I3 est prévu.

**Résultat 2 : Les entrepreneur.e.s et MPMEs à fort potentiel de croissance sont accompagné.e.s à travers des parcours d'accompagnement à l'incubation et l'accélération sur-mesure**

#### **A.2.1 Appuyer l'accompagnement à l'entrepreneuriat des entrepreneur.e.s et MPMEs à fort potentiel de croissance**

Cette activité bâtira sur la notoriété et expérience de deux programmes d'accompagnement développés dans le portefeuille bilatéral 2019-2023 : « Score Inc » et « Pépites ».

---

<sup>4</sup> Women in Informal Employment Globalizing and Organizing



- Le programme **Score Inc.**, proposait une palette de services spécifiques aux besoins des MPME inscrites dans une perspective de croissance économique durable et inclusive. Les entrepreneur.e.s sélectionné.e.s bénéficiaient d'un appui sur-mesure adapté aux réalités de leur entreprise respective.
- Le programme **Pépites**, un programme d'accompagnement 100% féminin, offrait un accompagnement sur-mesure à travers des services d'accès au financement, d'accès au marché, et à l'innovation, tenant compte des besoins spécifiques des femmes entrepreneurs. Le programme a initié une approche par cluster ou grappe sectorielle, qui a permis aux entrepreneures de se fédérer autour d'une communauté d'acteurs et de renforcer les chaînes de valeurs ciblées<sup>5</sup>.

Cette activité vise l'accompagnement de :

1. 80 entrepreneur.e.s ou MPMEs à travers une offre de services sur-mesure qui répond aux besoins des entreprises à fort potentiel de croissance et de création d'emploi<sup>6</sup>.
2. 100 femmes entrepreneures ou MPMEs gérées par des femmes<sup>7</sup>, à travers une offre spécialisée répondant à leurs besoins spécifiques.

Les accompagnements pour les néo-entrepreneur.e.s se voudront tout d'abord **plus génériques avant d'évoluer vers des appuis plus spécifiques** au fur et à mesure que l'entrepreneur.e.s se structurent et entre dans une phase de croissance. Au sein de cette intervention, une approche « tunnel<sup>8</sup> » sera adoptée, avec deux objectifs : (1) d'une part permettre aux entrepreneur.e.s d'évoluer sur un parcours cohérent de montée en compétences et de croissance de l'entreprise, et ainsi maintenir le niveau d'engagement des entrepreneur.e.s accompagnés tout au long du processus et (2) d'autre part, accompagner un nombre décroissant d'entrepreneur.e.s au fur et à mesure que les appuis se spécialisent et deviennent par définition plus onéreux. L'intervention accompagnera une cible indicative de 30% des entreprises, en phase d'incubation.

**L'approche basée sur les « opportunités »** guidera l'identification des entrepreneur.e.s et MPMEs, c'est-à-dire sur base des opportunités entrepreneuriales identifiées sur l'axe C-K-M, au sein des trois filières ciblées par cette intervention, en plus des filières agricoles. L'accompagnement aura pour objectif l'amélioration de la performance économique, technique et sociale des MPMEs, avec comme enjeu de favoriser (i) l'augmentation du chiffre d'affaires, (ii) l'augmentation du nombre d'employés et la montée en compétences des équipes (iii) l'amélioration du niveau d'inclusivité de ces entreprises, en termes de promotion du contenu local<sup>9</sup>, de création d'emplois décents, d'égalité de genre, et d'expansion en région.

Les régions de Kindia et Mamou étant caractérisé par un secteur privé peu développé, le nombre d'entreprise en phase de croissance sera limité et d'avantage tourné vers de l'incubation et de l'appui à la structuration, à l'inverse de la région de Conakry. L'intervention veillera à une répartition équitable des investissements pour l'appui à la création et au

<sup>5</sup> 5 grappes ciblées dans le programme Pépites sur lesquelles capitaliser pour les filières en lien avec le programme actuel : "**Fashion Set**" : grappe mode, design et teinture, "**Les Artisans du Goût**" : grappe culinaire, "**Agro Partenaire**" : la grappe agro-alimentaire, "**Amazones Vertes**" : grappe environnementale, "**Ladies Créatives**" : la grappe digitale, événementielle et de services.

<sup>6</sup> Il est estimé que les entreprises en structuration créeront 1 emploi supplémentaire, et les entreprises en phase d'accélération 2 emplois supplémentaires (au minimum) à travers l'accompagnement.

<sup>7</sup> Il s'agit d'accompagner des femmes aussi bien à un stade d'incubation d'entreprise (cad une femme qui entreprend et envisage la création d'une MPME), qu'à un niveau de structuration et d'accélération d'entreprise (cad une MPME déjà établie et gérée par une femme)

<sup>8</sup> C'est-à-dire un nombre plus important d'entrepreneurs accompagnés à un niveau d'incubation, et décroissant au fur et à mesure que les appuis deviennent plus structurants et de croissance.

<sup>9</sup> Le contenu local est une priorité nationale en Guinée (cfr. Loi sur le contenu local) visant à maximiser l'impact économique et social des investissements privés, à travers notamment la promotion de la sous-traitance locale et le développement des compétences locales

développement des MPMEs sur l'ensemble de l'axe C-K-M. **En termes de développement des filières**, les régions de Kindia et Mamou seront particulièrement propices à la promotion de l'agro-business, avec la transformation et commercialisation de l'ananas et de la pomme de terre notamment (synergie avec I1), ainsi que pour le développement de la filière Hospitalité et Tourisme, et l'éco-tourisme plus spécifiquement<sup>10</sup>.

Une attention particulière sera donnée à la promotion de l'entrepreneuriat des femmes, à travers l'accompagnement spécifique de 100 femmes entrepreneures. Dans ce sens, le choix des filières ciblées favorise de facto l'accès des femmes entrepreneures aux parcours d'accompagnement. En effet, selon l'étude sur les filières porteuses et MPME cibles (Enabel, 2020), le cluster Hospitalité & Tourisme se distingue par la forte représentation des femmes en son sein, avec près de 50% de femmes dirigeantes contre seulement 18% en moyenne dans les autres clusters étudiés. Les femmes sont également présentes en nombre dans la filière agro-alimentaire au niveau de la transformation et commercialisation des produits agricoles.

Les entreprises et entrepreneur.e.s accompagnées dans le programme de coopération bilatérale 2019-2023 ainsi qu'au sein des contrats pour tiers, seront encouragés à répondre aux appels à proposition, lancés à travers les partenaires de mise en œuvre.

Les **services sur-mesure proposés** aux entrepreneur.e.s et MPMEs inclueront :

- Des services génériques d'appuis à la création d'entreprises (business canvas, etc), pour les entrepreneur.e.s en phase **d'idéation et d'incubation**.
- Des services d'appuis spécifiques à la structuration, la gestion admin-fin-RH, la gestion clientèle, le branding et la communication, et la formalisation, pour les MPMEs en phase de **structuration**, avec comme critères indicatifs : en activité depuis au moins 1 ans et ayant déjà réalisés des ventes de leur produits et services.
- Des appuis sur-mesure adaptés aux besoins des entreprises de croissance et en phase **d'accélération**, sur base d'un diagnostic stratégique et opérationnel. Accompagnement incluant : mise à niveau des procédures et opérations de l'entreprise, renforcement des équipes, et développement de la stratégie commerciale, à travers des ateliers collectifs, du coaching personnalisé et des visites au sein des entreprises. Les critères indicatifs de ces entreprises sont : en activité depuis au moins 3 ans et un chiffre d'affaires annuel de minimum 10kEUR.
- Des services spécialisés pour le **renforcement technique et montée en compétences** des entrepreneur.es, en lien avec les clusters ciblés. Pour la formation continue des employés et l'identification de profils qualifiés, les MPMEs seront mises en relation avec l'AGUIPE et l'ONFPP, également renforcées dans le R3. Les MPMEs seront également sensibilisées à répondre aux appels à proposition de la Facilité de Développement des Compétences mise en place sous le R3.
- Une offre de formation sur les **droits au travail**, y inclus un module sur la santé, sécurité et prévention du harcèlement sur le lieu de travail (utilisation du module développé par WSM dans la CSub dans le programme Capacita). Une attention sera aussi portée sur la promotion et l'application du dialogue social au sein des entreprises, en particulier les entreprises en phase d'accélération.
- Une offre d'accompagnement répondant aux besoins et barrières spécifiques des **femmes entrepreneur.e.s**.
- Un dispositif de mobilisation de la diaspora en vue de constituer des binômes « entrepreneur.e.s issu.e.s de la diaspora et entrepreneur.e.s guinéen.ne.s », et ce afin

---

<sup>10</sup> Etude diagnostique des potentialités écotouristiques de la destination KINDIA (I&D, Novembre 2022)

d'envisager des partenariats d'affaires durables. L'accompagnement par pair permet d'apporter un appui spécifique à l'entrepreneur.e.s accompagné.e.s, notamment en matière de fiscalité, conseils juridiques, administration, marketing, communication, réseautage, etc, y compris, le cas échéant, pour étendre l'offre de services et de produits guinéens vers des marchés étrangers. Les binômes seront formés en réponse aux besoins identifiés des entrepreneur.e.s et en tenant compte de leurs intérêts communs. Une attention particulière sera accordée à la mobilisation des entrepreneur.e.s en Europe, et plus spécifiquement en Belgique, en vue de permettre une valorisation des MPMEs belges, pour un échange gagnant-gagnant.

*Un octroi direct de 170,000 euros est prévu à l'ONG GRDR 'Migration- Citoyenneté-Développement', déjà partenaire dans le projet PAMMOD<sup>11</sup> du programme CAPACITA, afin d'assurer la structuration et le suivi des binômes, la poursuite de l'animation du club en ligne « Entreprendre en Guinée » initié dans le PAMMOD en partenariat avec l'APIP (également en lien avec l'animation des réseaux de femmes entrepreneur.e.s sous l'A.2.2). De plus, il est envisagé d'appuyer la vulgarisation et l'appropriation des outils développés dans le PAMMOD, notamment auprès des services déconcentrés (APIP et AGUIPE) qui permettent à la diaspora d'évaluer le potentiel économique et retour sur investissement en Guinée. Le GRDR est mobilisé en vue d'apporter son expertise en termes de mobilisation, structuration et encadrement d'expertise issue de la diaspora répondant au besoin du projet. En ce sens, le dispositif vient en complément direct des activités développées par le partenaire de mise en œuvre sélectionné par marché public pour l'accompagnement des entrepreneur.e.s à fort potentiel de croissance.*

- Offre de services spécialisée pour les entrepreneur.e.s et MPMEs évoluant dans les **filières économie verte et circulaire** ; comme par exemple dans la promotion de produits et services respectueux de l'environnement (biens et services verts), et/ou l'adoption de systèmes durables sur le plan environnemental (processus verts). Les services incluront également un renforcement de compétences en lien avec les emplois verts, y inclus des compétences liées à des opérations de traitement, nouvelles technologies ou méthodes de production (par exemple, efficacité énergétique, recyclage), ou des compétences en lien avec la production de produits verts (par exemple, d'aliments biologiques). Des appuis spécifiques seront apportés aux entreprises agroalimentaires (certification, marché...) *au travers d'une CSub avec COLE AD initiée dans l'I1. Un ASC avec VITO pourrait également être activé pour appuyer le développement de projets dans l'économie verte et circulaire.*
- **Des services et outils digitaux** pour accompagner le processus de structuration des entreprises afin d'améliorer la performance, compétitivité, ou visibilité de MPMEs (exemples : développement d'une landing page, mise en place d'un CRM, création d'un google business, etc).
- En lien avec la filière Hospitalité & Tourisme, les industries culturelles et créatives (ICC) contribuent directement à l'attractivité de la Guinée et la maximisation de la création de valeur ajoutée local (lien avec le contenu local). *Un ASC avec Africalia, précédemment activé dans l'intervention Economie Créative, pourrait également être envisagé pour fournir des appuis spécifiques aux entrepreneur.e.s.*
- De **facilitation d'accès au financement**, qui passe par une bonne connaissance des services financiers disponibles et cartographie des acteurs de financement, afin d'appuyer les entrepreneur.e.s et MPMEs dans leur plan de financement, et perspectives.

---

<sup>11</sup> Projet d'appui aux mécanismes de mobilisation de la diaspora pour une contribution durable au développement de la Guinée.

Il existe en effet différents types de financement disponibles à différents stades de maturités de entreprises. Par exemple à un stade d'idéation et d'incubation, le capital de départ de l'entrepreneur.e, et donc l'adoption d'une culture de l'épargne, constitue une première source de financement sur et à moindre risque. Cette activité est mise en œuvre en complémentarité avec l'A.2.3.

**Un partenaire de mise en œuvre** sera sélectionné par marché public, en favorisant une approche 'consortium' entre structures d'accompagnement guinéennes (comme les membres du RESAE) et structures internationales spécialisées dans le développement du secteur privé, afin de stimuler la structuration de l'écosystème guinéen en matière d'accompagnement à l'entreprenariat en favorisant les échanges d'expertise. Ce consortium de partenaire (inter)national permettra également d'offrir des services adéquats en matière d'accélération pour les entreprises de croissance, pour lesquelles l'écosystème guinéen est encore peu mature. Le consortium de mise en œuvre favorisera également une approche de cocréation à travers la mobilisation d'agences publiques (APIP, BSTP, AGUIPEX) et d'acteurs privés (CCIAG) dans le design des programmes d'accompagnement.

### **A.2.2 Appuyer le renforcement de l'écosystème entrepreneurial**

Cette activité vise l'appui au renforcement de l'écosystème entrepreneurial en Guinée, encore fragile, à travers le renforcement des établissements publics autonomes (EPA) et organisations non-for profit, comme l'APIP, le RESAE et la BSTP, qui offrent des services non-financiers et d'appui à la création et croissance des MPMEs. Le renforcement de l'écosystème aura à son tour un effet positif sur l'amélioration de la compétitivité et productivité des entreprises, ainsi que leur accès au marché et mise en réseau. Il sera important d'assurer une bonne coordination opérationnelle et financière avec les autres acteurs (PTFs, ONGs, etc) également impliqués dans le renforcement de l'écosystème entrepreneurial en Guinée pour une mise en œuvre efficace et efficiente des activités.

Les actions envisagées incluent:

- **Appuyer le MCIPME**, et ses directions nationales, dans la mise en œuvre de leur feuille de route en matière de développement du secteur privé. Les chantiers prioritaires inclus entre autres la vulgarisation de la loi sur le contenu local. Une dynamique d'accompagnement au sein des clusters Hospitalité & Tourisme (H&T) et BTP & Construction, avec un focus important sur le contenu local et l'économie verte (tourisme durable, maximisation de la création de valeur ajoutée locale), a été initié dans le programme ENTREPENNA en collaboration avec **l'Office National du Tourisme (pour H&T) et la BSTP (BTP)**. Il sera important de capitaliser sur ces dynamiques afin de renforcer la collaboration des parties prenantes et l'animation de ces clusters par les acteurs concernés pour une pérennisation de la démarche. D'autres acteurs pourront être appuyés sur bases des besoins identifiés dans la mise en œuvre du projet.
- **Appuyer l'APIP** dans la mise en place de son plan d'action et dans l'amélioration de la qualité de ses services, actions de vulgarisation et sensibilisation en lien avec la formalisation. Les besoins en renforcement inclus, entre autres : appui l'opérationnalisation de l'APIP mobile, valorisation des services d'accompagnement lors d'évènements, vulgarisation des textes et outils, appui à la validation et vulgarisation du statut 'entrepreneur', etc.
- **Accompagner la BSTP** dans la mise en œuvre de sa politique de promotion de la sous-traitance et du contenu local. La BSTP est une plateforme qui met en relation les PME locales et les multinationales en facilitant leur création de partenariats, et donc favorise l'accès au marché pour les MPMEs. *Une convention de subsides en octroi direct de 100 000 € est prévu pour la BSTP afin d'accompagner et renforcer les*

*entrepreneur.e.s et MPMEs à répondre aux marchés publics des grandes entreprises et faciliter leur accès au marché.*

- Appuyer la **structuration de la faitière d'incubateurs guinéens (RESAE)**, créée sous l'impulsion d'activités de mise en réseau du programme Entreprena. Le Réseau des Structures d'Accompagnement à l'Entrepreneuriat (RESAE) rassemble une dizaine d'incubateurs guinéens actifs sur l'ensemble du pays et dans divers secteurs d'activités. Les besoins en renforcement inclus : formation des coachs d'affaires à des meilleures pratiques d'accompagnement (sur l'Entrepreneuriat féminin, le Travail décent, L'économie verte et circulaire), appui à des voyages d'études pour rencontrer de nouveaux réseaux de structures d'accompagnement en Afrique et en Europe. Cette sous-activité demandera une bonne coordination avec les autres PTFs qui appuient également le RESAE.
- Appuyer **l'animation et institutionnalisation du Hub de Kindia**, initié dans le portefeuille bilatéral 2019-2023. L'objectif du Hub est de créer une communauté forte et collaborative d'entrepreneur.e.s à Kindia, où un tel endroit n'existait pas, afin de faciliter la mise en réseau, l'accès à l'information, et offrir des services de qualité pour l'accompagnement à l'entrepreneuriat. L'enjeu dans le nouveau portefeuille est de travailler sur un modèle économique pour prétendre à une autonomisation progressive de l'incubateur (à travers par exemple la vente de services d'accompagnement, la location de salles/espaces, etc). Des discussions entre le RESAE, l'APIP et autres acteurs privés et/ou publics guinéens de l'écosystème seront initiées afin d'établir un plan d'action et une stratégie de sortie progressive des appuis d'Enabel. Un MP ou l'activation du contrat cadre au sein de la cellule Croissance inclusive pourra être envisagé pour appuyer l'élaboration du business model du Hub. Un budget dégressif de 100.000€ est prévu pour soutenir l'animation du Hub de Kindia sur 3 ans, et travailler sur un business model et une stratégie de sortie.
- Initier des **activités de réseautage** permettant des interactions avec de potentiels clients, partenaires publics (APIP, AUIPEX, FODIP, BSTP, réseau des entrepreneurs) et privés (Chambre de commerce comme la CCIAG), afin de créer un fort engagement des partenaires et des entrepreneurs et renforcer la durabilité de l'intervention. Les entrepreneur.e.s et MPMEs seront soutenus, sur base des opportunités, à participer à des initiatives et événements à forte visibilité et pour la promotion du contenu local (ex : Salon des Entrepreneurs de Guinée (SADEN), Label Guinée, Symposium des Mines).
- Appuyer l'animation des **réseaux existants de femmes entrepreneurs** : mise en avant de femmes modèles, de « success stories », de rencontres pouvant mettre en avant les défis/bonnes pratiques observés par les femmes. Cette sous-activité veillera à une cartographie des réseaux déjà existants et ensemble avec les parties prenantes, évaluera les activités les plus pertinentes pour appuyer les réseaux de femmes entrepreneures.
- Assurer la mise en relation des structures publiques/privées d'accompagnement à l'entrepreneuriat avec **les agences de services de l'emploi et les services de formation**, entre autres l'APIP avec l'AGUIPE et l'ONFPP (en lien avec R3).

### **A.2.3 Contribuer à l'amélioration de l'environnement des affaires**

Cette activité vise l'amélioration de l'environnement des affaires à travers : (1) la facilitation de l'accès aux services financiers, (2) le soutien aux acteurs publics dans la mise en œuvre d'initiatives en faveur de l'entrepreneuriat et de la compétitivité au sein du secteur privé guinéen, et (3) à travers le renforcement d'un réseau de coach d'affaires y compris féminin, qui pourra à son tour renforcer l'écosystème entrepreneurial.

○ *Faciliter l'accès au financement*

L'accès au financement reste un défi majeur dans le contexte guinéen<sup>12</sup> et une difficulté compte-tenu des outils disponibles selon le cadre juridique d'Enabel. Dans le cas du financement des entrepreneur.e.s, Enabel joue d'avantage le rôle de « broker » en travaillant sur l'environnement des affaires et en rapprochant l'offre de la demande, c'est-à-dire les entrepreneur.e.s et MPMEs des acteurs financiers. Enabel peut, le cas échéant, proposer des solutions ponctuelles, comme des subventions aux entrepreneur.e.s à travers un partenaire de mise en œuvre, comme levier de mobilisation de financement supplémentaires.

Un nombre important de dispositifs d'accès au financement ont été testés dans le portefeuille bilatéral (2019-2023)<sup>13</sup>. Un exercice de capitalisation est en cours et permettra également d'affiner la stratégie en termes d'accès au financement au démarrage de l'intervention.

Actions envisagées pour faciliter l'accès au financement :

- Le renforcement de la demande en matière de financement (et donc des entrepreneur(e)s, entreprises) afin de proposer des dossiers bancables aux institutions financières, et accompagner le ciblage de l'offre de financement suivant le niveau de maturité de l'entreprise. Cette action est une des premières étapes dans l'accès au financement et sera assurée sous l'activité A.2.1 par le partenaire de mise en œuvre sélectionné.
- La mise en relation avec les institutions financières et appui à la levée de fonds, entre autres, les business angels, IMFs, banques, et fonds d'investissement privés ou publics, ainsi que les Fonds de Garantie et / ou de Financement mis en place par le gouvernement (comme avec le FODA qui propose des solutions plus accessibles pour des investissements importants dans l'agriculture). Des collaborations étroites ont été initiées dans le programme bilatéral 2019-2023 sur lesquelles capitaliser.
- La mise en place de mécanisme de facilitation d'accès au financement, adaptés aux besoins des entrepreneur.e.s et entreprises, y inclus: 1. Subvention à l'innovation et à l'investissement, 2. Subvention adossée à un co-financement par le porteur de projet 3. Subvention adossée à crédit d'une IMF ou banque. Il sera important de capitaliser sur deux facilités d'accès au financement mise en place dans le cadre du programme Entreprena : la subvention adossée au crédit 'Sub'entagri' et la Facilité d'Innovation et d'Investissement 'Sub'innov'.

La Facilité d'Innovation et d'Investissement avait pour objectifs d'accompagner deux types de MPMEs: 1. celles moins matures pour la mise en œuvre de leurs projets d'innovation qui ne trouvaient pas de financement des institutions financières sans un apport en subvention, 2. celles plus matures à travers un mix entre subvention et financements privés. Le volet innovation<sup>14</sup> proposait des tickets indicatifs entre 1 000 et 10 000 EUR de subvention par projet d'innovation. Le volet investissement incluait l'appui à la réalisation de mémo et plans d'affaires, la négociation avec des partenaires financiers et la mise en œuvre du projet d'investissement, pour des tickets indicatifs entre 5 000 et 60 000 EUR (mix subvention/investissement).

---

<sup>12</sup> L'étude réalisée en 2020 par Entreprena, auprès de plus de 860 entreprises guinéennes dans le cadre de la Stratégie de Relance du Secteur Privé identifie le coût et l'accès au financement comme les principaux obstacles à la croissance des entreprises de taille moyenne.

<sup>13</sup> Càd : groupement féminin d'épargne et de crédit (GFEC), kit de démarrage, subvention adossée au crédit (Subentagri), fonds de garantie du FPF, facilité d'innovation et d'investissement (Sub'Innov), appui à la levée de fonds et suivi post-investissement, appuis techniques aux IMFs

<sup>14</sup> Critères d'innovation : promotion du contenu local, développement durable et inclusif, développement commercial, et développement digital

- Assistance technique aux IMFs pour l'amélioration de leur offre en produits financiers.
- Assurer un suivi post-investissement adapté pour les entrepreneur.e.s et MPMES bénéficiant d'un appui à l'accès au financement (sous A.2.1.)

Modalité de mise en œuvre : Subside en octroi direct d'un montant de 450,000 euros à DID pour : 1. la mise en place de mécanisme de subvention à l'innovation et/ou subvention adossé aux crédits (sur base des manuels de procédure déjà développés dans le programme Entreprena) , 2. Assistance aux IMFs pour l'amélioration de l'offre de produits financiers.

*Une collaboration avec DID dans le cadre d'un octroi direct est également prévue dans l'I1, et viendra compléter les activités prévues dans ce résultat.*

○ *Dialogues publics-privés*

Les activités envisagées pour faciliter la mise en œuvre d'initiatives en faveur de l'entrepreneuriat et de la compétitivité au sein du secteur privé guinéen :

- Faciliter un cadre d'échange entre acteurs publics et privés - parties prenantes de l'écosystème entrepreneurial. Des activités de partage d'expériences, de réflexions et de mise en réseau seront organisées, afin de stimuler la création de chaînes de valeur durables au sein des clusters cibles.
- Faciliter la discussion sur la vulgarisation des textes de lois et politiques publiques sur le travail décent et les droits entrepreneuriaux des femmes (en synergie avec I3).
- Faciliter les discussions autour de la vulgarisation des droits au travail et de la loi sur le contenu local.

○ *Renforcement du réseau de business coach*

Pour pallier le manque de business coach dans le tissu entrepreneurial guinéen, un accompagnement pour la formation d'un pool de business coach sera initié, en co-construction avec le réseau des acteurs publics/privés, à travers un marché public ou activation du contrat cadre de la cellule croissance inclusive. L'objectif est de former un pool de 100 coachs sur 3 ans.

**Résultat 3 : Les jeunes et les femmes disposent de compétences répondant aux besoins du marché de l'emploi et sont accompagnés dans leur insertion vers un emploi décent**

**A.3.1 Identifier, promouvoir et orienter les jeunes dans les filières ciblées vers les différents dispositifs de formation et d'insertion existant sur le territoire**

Conformément à la lettre de mission dévolue à la Direction Nationale de l'Emploi et l'Auto-emploi des jeunes du Ministère de la Jeunesse (MJS), il revient à cette Direction de "promouvoir l'emploi et l'employabilité". Ainsi, les CIOJ (Centre d'Information et d'Orientation des Jeunes) ont pour mission d'identifier et d'orienter les jeunes vers les dispositifs de formation et d'insertion qui existent sur leur territoire.

Dans le cadre de cette activité, les jeunes seront orientés vers les formations financées par la Facilité de Développement des Compétences (voir ci-dessous) mais également vers d'autres offres de formations dispensées par les Etablissement de Formations ou autres acteurs présents sur le territoire. En effet, le but est que le CIOJ soient pérennes et fonctionnent même en l'absence de Programmes.

Le but de cette activité est d'identifier et d'orienter au minimum 700 jeunes qui ne sont ni en formation, ni en situation d'emploi (NEET). Parmi ces jeunes, 50% de jeunes femmes seront ciblées.

Les contraintes pour les filles étant souvent culturelles et imposées par leur environnement, cette activité visera à initier des discussions transformatrices dans les communautés pour la mise en valeur des filles et jeunes femmes dans les métiers à forte croissance économique (organisé en synergie avec I3 dans le cadre de l'octroi direct à Agile).

Le processus d'orientation implique une dimension « accompagnement individuel qualitatif et de proximité » dont l'objectif est d'aider les jeunes à murir leurs choix de métier et leur projet de vie pour une insertion socioprofessionnelle réussie. Cet accompagnement sera mené par les conseillers en orientation (point focaux DPJ, DCJ et DMJ<sup>15</sup>) qui ont été formés à cet effet par le programme Integra de l'UE, en prenant soin de tendre vers un pourcentage égal d'hommes et de femmes.

Ce processus inclus également une préformation sur les "Compétences de Vie Courantes (CVC)" qui inclut des modules sur les compétences et aptitudes nécessaires pour adopter un comportement positif vis-à-vis d'un parcours de formation. Cette préformation inclut également un renforcement des compétences de base des jeunes qui sont particulièrement éloignés du marché de l'emploi (en alphabétisation, mathématiques de base...) pour leur permettre d'être en capacité de suivre un cycle de formation. La mise en place de mode de garde d'enfants sera envisagée afin de promouvoir la participation des femmes à cette préformation et leur permettre de s'investir dans un projet professionnel.

Enfin, un partenariat avec Infor-Jeunes Bruxelles pourra être envisagé afin de renforcer et de pérenniser le dispositif des CIOJ. Cette asbl belge a pour objectif d'informer, d'aider et de conseiller toutes les jeunes dans tous les domaines qui les concernent tels que l'enseignement, la formation, le travail et la santé.

### **A.3.2 Appuyer le développement d'une formation professionnelle de qualité répondant aux besoins du secteur privé à travers la Facilité de Développement de Compétences**

L'objectif de cette activité est de piloter **une Facilité de développement des compétences** dont l'objectif est de répondre aux demandes du secteur privé en formation courtes afin de renforcer la compétitivité de leur activité et/ou d'engager une main d'œuvre qualifiées répondant à leur demande.

La Facilité fonctionnera sur base d'appels à propositions (type subside ou marché public - à déterminer).

Les demandes de formation seront axées sur **les opportunités de développement économique** dans les secteurs et les régions ciblés par l'Intervention (soit possibilités d'absorption dans l'emploi salarié, soit les possibilités de créer une entreprise ou un auto-emploi parce qu'il existe une opportunité commerciale inexploitée ou sous-exploitée sur le marché). Ces opportunités de développement économique seront démontrées par analyse du marché du travail et/ou une évaluation des besoins du marché.

Ces propositions seront portées par un consortium composé d'un « organisme à but non lucratif – secteur privé- centre de formation »<sup>16</sup> actifs dans un secteur ciblé par l'Intervention

---

<sup>15</sup> DPJ (Direction provinciale de la jeunesse), DCJ (Direction communale de la jeunesse) et DMJ (Direction de maison des jeunes)

<sup>16</sup> Si le mécanisme choisi est le subside, le bénéficiaire co-contractant devra être un représentant du secteur privé à but non lucratif ou à but lucratif mais dont le profit n'est pas l'objectif principal (type : réseau d'incubateur, fédération d'artisans, Organisation paysannes, organisation faitière, associations d'entreprises, chambre de commerces, etc.)



1 et 2 (Agriculture, Hospitalité-Tourisme, Agro-alimentaire, économie verte et filières agricoles ciblées par I1). Ce type de consortium favorisera donc les partenariats entre des représentants du secteur privé (type : réseau d'incubateur, fédération d'artisans, Organisation paysannes, organisation faïtière, associations d'entreprises, chambre de commerces, etc.) et les établissements de formations guinéens (éventuellement avec un organisme de formation international qui viendrait en renforcement des établissements de formation guinéens).

Les formations auront comme vocation principale **la création de nouveaux emplois ou l'amélioration de la productivité d'emploi existant**. Elles seront d'une durée de maximum 9 mois. Elles offriront au minimum :

- Un accompagnement pré formation
- Une combinaison de compétences techniques, des compétences du 21ème siècle et de compétences digitales
- Une combinaison de formation théorique et pratique (c'est-à-dire en milieu de travail)
- Une certification
- Un accompagnement des apprenants 6 mois après les formations afin de s'assurer d'une insertion effective dans le monde du travail
- Sensibilisation au travail décent

Parmi les critères de choix pour sélectionner les demandes de formation, le projet devra démontrer que :

- La formation répond à une opportunité de développement économique et/ou d'emploi
- La formation professionnelle est adaptée aux besoins du marché
- La formation se base sur un module Approche par compétences (APC) existant ou en développant un nouveau en collaboration avec le METFP en charge de la certification
- La formation propose des méthodes d'apprentissage qui favorisent l'inclusion des NEET et des femmes telles que les formations « in situ » accompagnées de crèche mobile ;
- Les normes de travail décent sont respectées
- Les méthodes de formation utilisées sont respectueuses de l'environnement
- Le suivi post-formation est organisé afin de s'assurer de l'insertion des jeunes

L'objectif de la Facilité est de contribuer **à la formation et à l'insertion de 1000 jeunes** dont 50% de femmes pouvant répondre rapidement aux besoins du secteur privé. Les jeunes qui participeront à ces formations seront identifiés et orientés soit par les CIOJ (voir ci-dessus), soit par le CAEF (voir ci-dessous) et/ou seront issus des programmes précédents (Entreprena, Intégra).

Le projet identifiera des partenaires qui seront invités à répondre à des appels d'offres afin de bénéficier de formations.

Dans un premier temps, la Facilité sera opérationnalisée sous la supervision d'ENABEL et des représentants des parties prenantes principales, à savoir le METFPE, l'ONFPP, les

acteurs de la formation professionnelle et les acteurs du secteur privé et de l'entrepreneuriat. Elle sera, ensuite, progressivement transférée à l'ONFPP<sup>17</sup> afin d'assurer son ancrage et sa durabilité.

Si le scan organisationnel de l'ONFPP le permet, la modalité choisie sera l'octroi direct d'un subside à l'ONFPP qui servira à financer les demandes de formations des entreprises à destination de son personnel déjà en fonction ou de nouveaux recrutements. Si le scan ne le permet pas, la modalité choisie sera la conclusion d'un accord opérationnel avec l'ONFPP qui promeut la responsabilisation mutuelle des partenaires (ENABEL-ONFPP) et la mise en œuvre conjointe des activités mais avec un paiement en direct des dépenses (coût des formations, coûts salariaux, etc.) par ENABEL. Un passage de responsabilité progressif peut également être envisagé au fil du projet, en passant d'un accord opérationnel à une convention de subsides. En tout état de cause, un comité spécifique de suivi composé de l'équipe projet (ENABEL-ONFPP) aura la charge de mettre en place un manuel de gestion, de superviser les procédures, de donner les orientations stratégiques et de gérer les opérations de la Facilité.

En termes de durabilité, les enseignements tirés de ce pilote viendront alimenter le futur « *Fonds national de financement du développement des compétences (FNFDC)* » qui est prévu dans la stratégie de développement de l'ETFP 2022-2030 du METFPE afin d'adresser le problème de « *l'insuffisance des moyens dont souffre actuellement le sous-secteur et [souhaite] disposer d'un mécanisme pérenne de financement* ».

Pour ce faire, il sera important de suivre, d'évaluer et de capitaliser sur le processus afin qu'il puisse être mis à l'échelle. L'Intervention mènera donc en parallèle un processus de recherche-action participatif réunissant toutes les parties prenantes à savoir le METFPE, l'ONFPP, les acteurs de la formation professionnelle et les acteurs du secteur privé. L'hypothèse à tester est de savoir si la Facilité permet le développement d'une offre de formations pertinentes, efficaces, de qualité, flexibles, accessibles et inclusive ce qui, en conséquence, stimulerait le secteur privé à contribuer davantage via la "Contribution à la formation Professionnelle Continue et à l'Apprentissage" de 1,5%.

Si d'autres études ou accompagnements sont nécessaires pour opérationnaliser la facilité, un appui complémentaire pourra être sollicité auprès de la VET toolbox notamment sur les questions de partenariat public-privé, et pour le financement et la gouvernance de l'ONFPP.

Enfin, il est important de noter que cette Facilité de Développement de compétences sera également testée par le Programme européen PAIED. Cependant, il n'y aura aucun risque que les fonds et les résultats de chaque programme se confondent puisque chaque appel à proposition sera réalisé de manière séparée (avec des temporalités, des cibles, des secteurs différents). Cela étant, le fait que cette Facilité soit mise en œuvre dans les deux programmes permettra de faire des économies d'échelle (établissement d'un manuel commun de procédure commun, renforcement commun des capacités du personnel de l'ONFPP) tout en doublant l'impact attendu (augmentation du nombre de personnes bénéficiant de la Facilité, plus grande mobilisation du secteur privé possible, etc).

Afin de veiller à la bonne articulation des deux programmes sur ce point, une ressource humaine affectée à ce résultat sera partagée. De plus, la recherche-action qui sera menée dans le programme bilatéral pourra couvrir les expériences récoltées dans le PAIED et les leçons apprises pourront ainsi être partagées avec les autres Agences (AFD et GIZ).

Les sous-activités à prévoir pour mettre en œuvre cette Facilité seront :

---

<sup>17</sup> En Guinée, c'est l'Office National de Formation et de Perfectionnement Professionnels (ONFPP) qui est l'organe chargé de piloter des programmes de développement de compétences qui répondent aux demandes du secteur privé.

- La mise en place du manuel de procédure
- Des sessions d'information et diffusion de l'approche, mobilisation du secteur privé
- Un appel à proposition test
- Le lancement des autres appels à proposition
- Le suivi, évaluation (notamment via la recherche-action) et capitalisation du dispositif afin qu'il puisse être mis à l'échelle

### **A.3.3 Accompagner l'insertion professionnelle des jeunes ni en formation, ni en situation d'emploi (NEET), à travers un parcours d'accompagnement à l'entrepreneuriat.**

L'Agence Guinéenne pour la promotion de l'Emploi et de l'Entrepreneuriat (AGUIPE-E) a pour mission principale la mise en œuvre de la politique nationale du MEFPT-E dans le domaine de la promotion de l'emploi. Plus spécifiquement, l'AGUIPE a pour objectif d'orienter les demandeurs d'emploi, aussi bien du secteur formel qu'informel, vers les opportunités sur le marché du travail. L'AGUIPE offre des services d'assistance, de conseil et orientation, de formation, et de suivi et coaching.

En matière d'accompagnement à l'entrepreneuriat, l'AGUIPE-E a pour mission d'offrir, entre autres, une mise à niveau et certification pour entreprendre. L'AGUIPE constitue donc un point d'entrée pour les jeunes désireux d'emprunter la voie de l'entrepreneuriat, aussi bien pour les jeunes diplômés, que ceux plus éloignés du marché du travail, comme les jeunes déscolarisés ou non-scolarisés, et les NEET.

Cette activité visera 300 jeunes qui ne sont ni en formation, ni en situation d'emploi (NEET), dont 50% de jeunes filles, souhaitant se lancer dans une activité génératrice de revenus. Ces jeunes seront issus de plusieurs canaux d'identification : les jeunes issus de l'identification et l'orientation réalisée par le Ministère de la Jeunesse à travers les CIOJs (A.3.1) et disposant déjà de compétences professionnelles, les jeunes formés via la Facilité de Renforcement des Compétences qui n'auraient pas été absorbés par le secteur privé, les jeunes diplômés des Centres de Formation, ainsi que les jeunes issus des programmes précédents (bilatéral et projets pour tiers), tous en recherche d'un emploi décent.

Pour cela, une collaboration rapprochée entre les CIOJs (A.3.1) et l'AGUIPE, assurera l'identification et l'orientation de ces jeunes vers l'AGUIPE.

Les activités proposées incluent :

- Le renforcement des capacités opérationnelles des Agence régionale de l'AGUIPE en tant qu'agence d'accompagnement à l'entrepreneuriat, à travers la formation et le coaching à l'entrepreneuriat des agents de Conakry, Kindia, Mamou<sup>18</sup>.
- L'accompagnement de 300 jeunes NEET à l'entrepreneuriat à travers une approche en plusieurs cycles :
  - Cycle 1 : des ateliers de sensibilisation à la culture entrepreneuriale, et formation de base sur la structuration d'une entreprise
  - Cycle 2 : une sélection de jeunes pour le développement d'un projet d'activités génératrices de revenus à travers un accompagnement renforcé

---

<sup>18</sup> Cet appui spécifiquement orienté vers le renforcement de capacité en entrepreneuriat vient en complémentarité du renforcement pour l'AGUIPE prévu sous le projet de l'UE – PAIED, afin de mieux informer et accompagner les jeunes et les femmes sur le chemin de l'emploi.

- Cycle 3 : l'identification d'un nombre de 'champions' ou 'championnes' qui se distinguent des autres projets. Ces jeunes bénéficieront d'un kit de démarrage sur base des besoins établis ensemble avec le coach d'affaire.

Ces activités seront mises en œuvre à travers un partenaire de mise en œuvre, sélectionné par marché public pour un montant de 375.000 Euros. Cette activité sera organisée en concertation avec l'APIP, l'AGUIPE et les Maisons des jeunes sur l'axe C-K-M.

#### **Résultat 4 : Les femmes et les jeunes filles évoluent dans un environnement favorable à leur insertion socio-économique**

Deux CAEFs seront sélectionnés<sup>19</sup> pour accompagner l'insertion socio-économique de ces jeunes femmes :

- Le CAEF de Mamou, spécialisé dans les filières mode, design, et textile ainsi que dans la filière agro-alimentaire. Cette dernière permet de travailler en synergie avec l'intervention 1, qui appui la production de pommes de terre et le maraichage dans la province de Mamou. Les jeunes femmes pourront bénéficier des appuis et mise en relation avec les partenaires de l'Intervention 1.
- Le CAEF de Dubréka, dont les activités de formation doivent être relancées, ou le CAEF de Kaloum, spécialisé dans la mode, design, et textile. L'intervention priorisera un partenariat avec le CAEF de Dubréka, afin d'assurer une synergie avec la construction du Guichet Unique (prévu dans le projet She Decides) pour la prise en charge des survivant-e-s de VBG ainsi que pour garantir la complémentarité avec l'Intervention 3 pour la réinsertion des femmes survivant-e-s des VBGs. Cependant, si des retards dans la réhabilitation du CAEF de Dubréka, ne permettent pas de garantir la fin des travaux avant la fin du portefeuille actuel – auquel cas, ce résultat 4 priorisera un partenariat avec le CAEF de Kaloum, rénové précédemment dans le projet Entrepreneuriat Féminin.

#### **A.4.1 Renforcer les CAEFs à proposer des formations techniques de qualité répondant aux besoins du marché de l'emploi.**

Un nouveau programme de formation de rénovation de l'apprentissage sera conçu par le METFPE et arrimé pour cette phase pilote dans les deux CAEF appuyés. Les filières seront déterminées en fonction des opportunités sur le marché local de l'emploi au sein des filières ciblées (hospitalité-tourisme, agro-alimentaire et emploi vert), ainsi qu'en fonction des spécialités des CAEFs.

Ce programme prévoit un apprentissage qui table principalement sur le secteur privé pour l'apprentissage « métier », tout en permettant aux jeunes femmes de développer leurs compétences transversales, y inclus : l'alphabétisation, les mathématiques, les compétences en gestion et entrepreneuriat, les compétences de la vie courante et de la citoyenneté. De plus, ce programme permet d'accéder à une certification reconnue de niveau CQP (Certificat de qualification professionnelle).

Le programme s'organisera en deux phases : 1. **un apprentissage en classe**, afin de permettre aux jeunes femmes d'acquérir des compétences techniques métiers de qualité en plus des compétences de vie sur la confiance en soi, le droits au travail etc, 2. **un apprentissage en alternance** réalisé de 1 à 4 jours par semaine en situation de travail chez des artisans ou MPMEs sélectionnés au préalable et complété par 4 à 1 jour par semaine en situation de classe pour le renforcement des compétences transversales. Le plan de

<sup>19</sup> Il sera également important d'assurer une coordination opérationnelle et financière avec les acteurs (PTFs, ONGs) également impliqués dans le renforcement des CAEFs en Guinée pour assurer une mise en œuvre efficace et efficiente du résultat 4.

formation définira le ratio temps de classe/temps sur le lieu de travail avec chaque apprenante, afin de leur permettre d'évoluer dans un environnement de travail qui leur convient. L'apprentissage en situation de travail sera régulièrement supervisé par le chargé de stage au sein du CAEF.

Les artisans ou MPMEs sélectionnés pour l'apprentissage en alternance pourront inclure des entrepreneur.e.s et entreprises accompagn.e.s dans les Résultats 2 et 3, ou encore les entrepreneur.e.s accompagn.e. s dans le programme bilatéral 2019-2023 (ex : les Pépites, les groupes d'intérêt économique (GIEs)).

Pour adresser les freins qui pourraient entraver la participation des femmes à ces formations, des discussions transformatrices seront animées au sein et autour des CAEFs avec la communauté (ainsi qu'au sein des GFECs pour les femmes membres – voir A.4.3). De même, une crèche mobile sera implantée au sein des deux CAEFs sélectionnés pour accueillir les enfants lorsque les femmes seront en situation d'apprentissage en classe ou en stage.

Un total de 250 jeunes femmes seront formés à travers des formations techniques de qualité, répondant aux besoins du marché du travail :

*Tableau 1 Nombre total de femmes formées, par année scolaire et par CAEF*

Par année scolaire	Par CAEF
2024-2025 : 80 femmes	CAEF de Kaloum ou Dubréka : 2 groupes pédagogiques de 20 femmes CAEF Mamou : 2 groupes pédagogiques de 20 femmes
2025-2026 : 80 femmes	CAEF de Kaloum ou Dubréka : 2 groupes pédagogiques de 20 femmes CAEF Mamou : 2 groupes pédagogiques de 20 femmes
2026-2027 : 90 femmes	CAEF de Kaloum ou Dubréka : 2 groupes pédagogiques de 23 femmes CAEF Mamou : 2 groupes pédagogiques de 23 femmes

Ce dispositif d'apprentissage dual<sup>20</sup> sera ensuite évalué dans la perspective que le METFPE puisse l'institutionnaliser et en faire une réponse structurelle aux défis du système éducatif guinéen susmentionnés. Actuellement, seul un protocole d'accord existe entre les CAEFs et les centres de formation professionnelle (CFPs) pour que les jeunes femmes puissent plus facilement accéder aux formations du CFP.

Un marché public sera lancé afin d'identifier un partenaire de mise en œuvre pour la formation des formateurs, ainsi que le suivi des jeunes femmes, dans les filières ciblées par l'intervention, avec la perspective de les rendre plus attractives, et en réponse au marché de l'emploi.

Le partenaire de mise en œuvre sélectionné pour renforcer la formation technique de qualité au sein des CAEFs travaillera également en synergie avec l'intervention 1, et le projet PAIED pour tout ce qui concerne les renforcements techniques des curricula pour la filière agroalimentaire en matière d'expertise agroécologique, système alimentaire durable et préservation de l'environnement.

#### **A.4.2 Accompagner les femmes issues des CAEFs et des GIEs à travers un parcours d'accompagnement à l'entrepreneuriat**

Cette activité visera l'accompagnement à l'entrepreneuriat de 250 femmes issues des CAEFs, ainsi que l'accompagnement continu et renforcé des femmes installées dans les GIEs (30 au total) dans le cadre du programme bilatéral 2019- 2023. Cette activité visera également des

<sup>20</sup> Apprentissage dual également mis en œuvre par les Centres de Formation Professionnelle dans le cadre du projet PAIED

synergies avec les femmes accompagnées dans l'Intervention I1 dans les filières agricoles de la pomme de terre et du maraichage, pour l'accès au marché et la mise en réseau.

En parallèle de la formation technique offerte par les CAEFs, les jeunes femmes intéressées par l'entrepreneuriat et le développement d'une activité économique à la sortie de leur formation, pourront s'inscrire à un accompagnement de 6 mois minimum à hauteur de 2h par semaine, dispensé au sein du CAEF. 3 cohortes par CAEF seront accompagnées par ces cours de formation à l'entrepreneuriat sur les années 2024-2025, 2025-2026, et 2026-2027 (total de 6 cohortes). Une formation du personnel des CAEFs est également prévue pour assurer une pérennisation de l'accompagnement entrepreneurial au sein des centres.

Le parcours d'accompagnement se déroulera suivant les étapes suivantes :

1. Organisation de sessions d'information et de sensibilisation pour les femmes en dernières années de formation sur les perspectives économiques et opportunités d'emploi dans la région et filière de spécialisation porteuses (selon les offres du CAEFs, et nouvelles filières proposées dans A.4.1). A cette occasion, les jeunes femmes, accompagnées précédemment par le projet Entrepreneuriat Féminin au sein des CAEFs et ayant lancées leur GIEs, seront invitées pour échanger et partager leur expérience.
2. Le suivi des modules de formation à l'entrepreneuriat à travers un ensemble de sessions pratiques et participatives pour développer un projet d'activité génératrice de revenus seule ou en groupe, et reprenant un ensemble de thématiques clés : le leadership, renforcement de la confiance en soi, le plan d'affaire, l'accès au financement, la communication, les aspects légaux liés à la mise en place de GIE. Une approche par « grappe », comme expérimentés par le projet « Pépites » initié dans le programme bilatéral 2019-2023, pourra être envisagé au vu des spécialisations distinctes au sein des CAEFs.
3. Durant le dernier mois de formation, un concours sera organisé au sein des CAEFs pour permettre aux jeunes femmes, seules ou en groupe, de présenter leur projet d'activité génératrice de revenus.
4. Les jeunes femmes ayant remportés le concours seront accompagnées pendant une période de 6 mois supplémentaire à la sortie des CAEFs, par des coachs d'affaires afin d'assurer la pérennité de l'accompagnement.

Une approche d'accompagnement à l'entrepreneuriat 'par phase' permet d'accompagner les jeunes femmes à travers des étapes leur permettant d'affiner leur projet. Il est attendu qu'un nombre de femmes ne continuent pas le parcours après les séances de sensibilisation, ainsi que à la suite des modules de cours. Le nombre de femmes accompagnées à travers ce parcours sont déclinées comme suit :

*Tableau 2 Nombre de femmes accompagnées à l'entrepreneuriat, total et par CAEF/an*

<b>Etapes</b>	<b>Cibles totales, et par CAEF/an</b>
Séances de sensibilisation et d'information	Total : 300 femmes, CAEF/an : 75
Dispense de modules en entrepreneuriat	Total : 250 femmes, CAEF/an : 80
Concours de fin d'année	Total : 150 femmes, CAEF/an : 40
Accompagnement pendant 6 mois	Total : 100 femmes, CAEF/an : 25

Il est également prévu à travers cette activité de travailler avec les 30 GIEs installés dans le cadre du programme bilatéral 2019-2023, afin de renforcer leur accompagnement dans la mise en place de leur activité (marketing, gestion, etc).

*Cette activité sera mise en œuvre à travers un octroi direct à Lady Agri d'un montant de 415,000€.*

### **A.4.3 Contribuer à un environnement plus favorable pour l'insertion socio-économique des femmes**

Cette activité vise l'amélioration d'un environnement favorable à l'insertion socio-économique des jeunes femmes, à travers : (1) la mise en place d'une facilité d'accès au financement à travers les Groupement féminin d'épargne et de crédit (GFEC), (2) la sensibilisation aux droits entrepreneuriaux des femmes et les discussions transformatives (en partenariat avec I3).

Les activités envisagées :

- La mise en place de 20 GFECs (10 par CAEFs) pour les femmes intéressées par ce modèle d'accès au financement. La mise en place de ces GFEC sera assuré – comme dans le programme précédent- par AID, à travers un octroi direct de 100,000 euros. Cette activité sera mise en œuvre ensemble avec l'I1 qui prévoit l'accompagnement des GFECs déjà installés dans le cadre du portefeuille bilatéral 2019-2023, ainsi que la mise en place de nouveau GFEC auprès des acteurs cibles dans les filières agricoles.
- L'organisation de séances de sensibilisation sur les 5 droits entrepreneuriaux des femmes au sein des CAEFs<sup>21</sup>. Cette sous-activité s'inscrit dans une pérennisation des actions entreprises par le programme bilatéral 2019-2023 pour stimuler une meilleure connaissance des femmes sur leurs droits et un plaidoyer auprès des autorités pour l'adoption et vulgarisation des textes de loi. L'I2 veillera à l'organisation de séances de discussions et diffusion auprès des femmes des CAEFs, et l'I3 travaillera avec les autorités pour la vulgarisation des textes de loi à échelle nationale. Un octroi direct de 65,000 euros est prévu à l'ONG CADES, en complément de l'octroi prévu par I3.
- L'organisation de séances de discussion transformatrices de genre au sein des CAEFs et/ou GFECs (en synergie avec I3, qui prévoit le financement de 300 séances à travers tout le portefeuille avec l'ONG Agil).

---

<sup>21</sup> 1. Droit d'accès libre des femmes à leur revenu et à leur propre gestion ; 2. Droit d'accès de la femme à l'héritage de la terre ; 3. Droit d'accès de la femme à la propriété légale des biens ; 4. Droit d'accès libre de la femme au crédit/financement ; et 5. Droit d'accès libre de la femme à la formation/éducation

## 1.2.2 Enveloppe budgétaire au niveau des activités

Budget en Euro			BUDGET TOTAL	
<b>A</b>	<b>Les jeunes et les femmes, salarié.e.s et entrepreneur.e.s, développent leur employabilité, se professionnalisent et occupent des emplois décents</b>		<b>7.058.000</b>	
A	01	<i>Les acteurs du développement économique local sont renforcés dans leurs rôles et mandats en matière de formation, insertion et entrepreneuriat des jeunes et des femmes</i>	750.000	
A	01	01	Accompagner les acteurs au niveau des territoires pour la mise en place de politiques et de stratégies participatives adaptées en matière de formation, entrepreneuriat et emploi décent	70.000
A	01	02	Renforcer et accompagner les acteurs du développement économique local en regard de leurs rôles et mandats en matière de formation, entrepreneuriat et emploi décent	180.000
A	01	03	Appuyer la mise en place de dispositif de collecte et de partage de données sur le marché de l'emploi en coordination avec les acteurs du développement économique local	265.000
A	01	04	Développer des actions de sensibilisation et d'information sur les opportunités de formation, entrepreneuriat et emploi décent en coordination avec les acteurs du développement économique local	235.000
A	02	<i>Les entrepreneur.e.s et MPMEs à fort potentiel de croissance sont accompagnés.e.s à travers des parcours d'accompagnement à l'incubation et l'accélération sur-mesure</i>		3.273.000
A	02	01	Appuyer l'accompagnement à l'entrepreneuriat des entrepreneur.e.s et MPMEs à fort potentiel de croissance	2.068.000
A	02	02	Appuyer le renforcement de l'écosystème entrepreneurial	600.000
A	02	03	Contribuer à l'amélioration de l'environnement des affaires	605.000
A	03	<i>Les jeunes et les femmes disposent de compétences répondant aux besoins du marché de l'emploi et sont accompagnés dans leur insertion vers un emploi décent</i>		2.000.000
A	03	01	Identifier, promouvoir et orienter les jeunes dans les filières ciblées vers les différents dispositifs de formation et d'insertion existant sur le territoire	400.000
A	03	02	Appuyer le développement d'une formation professionnelle de qualité répondant aux besoins du secteur privé à travers la Facilité de Développement de Compétences	1.155.000
A	03	03	Accompagner l'insertion professionnelle des jeunes ni en formation, ni en situation d'emploi (NEET), à travers un parcours d'accompagnement à l'entrepreneuriat	445.000
A	04	<i>Les femmes et les jeunes filles évoluent dans un environnement favorable à leur insertion socio-économique</i>		1.035.000
A	04	01	Renforcer les CAEFs à proposer des formations techniques de qualité répondant aux besoins du marché de l'emploi	440.000
A	04	02	Accompagner les femmes issues des CAEFs et des GIEs à travers un parcours d'accompagnement à l'entrepreneuriat	430.000
A	04	03	Contribuer à un environnement plus favorable pour l'insertion socio-économique des femmes	165.000
<b>Z</b>	<b>Moyens généraux</b>		<b>1.025.250</b>	
Z	01	<i>Investissements</i>		112.550
Z	01	01	Véhicules	-
Z	01	02	Mobilier Equipement et Rénovation de bureaux	73.750
Z	01	03	Equipement IT	38.800
Z	02	<i>Frais de fonctionnement</i>		763.400
Z	02	01	Loyer et charges bureau	235.000
Z	02	02	Frais de déplacement & Missions	244.200
Z	02	03	ICT & communication & Expedition	198.600
Z	02	04	Autres frais de fonctionnement	85.600
Z	03	<i>Audit, M&amp;E et Capitalisation</i>		149.300
Z	03	01	Audit	18.700
Z	03	02	Monitoring & Evaluation & Capitalisation	130.600
<b>TOTAL</b>			<b>8.083.250</b>	



### **1.3 Intervention 3 : Autonomisation des femmes, y compris l'accès aux droits et aux services de santé sexuelle et reproductive et le leadership féminin**

**Objectif spécifique : les femmes et les jeunes filles, y compris les survivant-e-s de VBG, sont autonomes et jouissent de leurs droits dans un environnement adapté et avec le soutien de la communauté**

- Résultat 1 : Les acteurs institutionnels et la société civile sont renforcés dans leurs rôles et mandats pour améliorer l'autonomisation des femmes
- Résultat 2 : L'accès et la qualité des services de santé sexuelle et reproductive des femmes, adolescents et jeunes sont renforcés
- Résultat 3 : La prise en charge des violences basées sur le genre (VBG) y compris les mutilations génitales féminines (MGF), est renforcée dans une approche holistique (prévention, offre de services et réinsertion socioéconomique)

#### **1.3.1 Description des activités**

**Résultat 1 : Les acteurs institutionnels et la société civile sont renforcés dans leurs rôles et mandats pour améliorer l'autonomisation des femmes**

À l'origine de l'inégalité entre les hommes et les femmes, il y a des normes sociales et des dynamiques familiales néfastes, qui donnent aux hommes l'autorité sur les femmes et dictent les parcours de vie des garçons et des filles. Ce résultat cherchera à renforcer les compétences du Ministère de la Promotion Féminine, des Enfants et des Personnes Vulnérables (MPFEPV), ainsi que des organisations travaillant sur les questions de genre, afin d'amener un plaidoyer fort en faveur de l'égalité entre hommes et femmes.

##### **A1.1 Renforcer les connaissances et la coordination entre les structures genre dans les services techniques centraux et déconcentrés.**

Cette action visera à renforcer le mécanisme de promotion du genre dans les institutions étatiques au niveau central et dans les services déconcentrés sous la coordination et la direction du Ministère de la Promotion Féminine, des Enfants et des Personnes Vulnérables (MPFEPV). Le MPFEPV, plus spécifiquement la Direction Nationale de la Promotion féminine et du Genre (DNPFPG), est responsable de soutenir l'intégration du genre dans les différents ministères. A ce but, le Gouvernement a établi la Politique Nationale Genre de 2017 et a mis en place des services genre dans tous les ministères sectoriels, directement liés au Cabinet du département de tutelle. Avec le soutien de She Decides, Le Ministère a mis en place une cellule technique responsable de la coordination des acteurs genre, et du soutien au service genre dans les ministères. L'objectif de cette action est de s'assurer que les acteurs clefs dans le gouvernement aient les outils et les capacités nécessaires pour coordonner, conseiller et instiguer les réformes nécessaires dans les institutions clefs du portefeuille sur les questions genre, aussi bien dans le domaine de l'emploi, de la formation, de l'agriculture, de la santé sexuelle et reproductive et la prévention des violences basées sur le genre.

Les ministères partenaires au niveau national et régional du portefeuille bilatéral (METPF, MCIPME, MJS, MAGEL, MSHP) ainsi que les services techniques (AGUIPE, APIP, ONFPP...) seront activement inclus dans les activités pour assurer une plus grande cohérence dans le portefeuille, et pour soutenir la transversalité genre. L'IO genre et autonomisation de

la femme sous la priorité I3 travaillera en synergie avec l'équipe I2, et surtout l'expert gouvernance à Conakry.

#### A.1.1.1 Politique Nationale Genre

Enabel soutiendra le MPFEPV en collaboration avec les différents partenaires, l'évaluation de la politique nationale genre de 2017 et l'élaboration de la nouvelle politique. Dans les régions partenaires, elle sera adaptée dans des plans d'actions spécifiques qui serviront de base pour la coordination des acteurs.

*Modalité de mise en œuvre : régie ou accord cadre BXL 10975*

#### A.1.1.2 Renforcement du MPFEPV, services genre et acteurs VBG dans leur rôle de coordination, de conseil et de gender mainstreaming

Cette sous-activité soutien le MPFEPV dans son rôle de coordination et de conseil spécifiquement pour l'application (1) de la Politique National Genre (PNG) et (2) de la Stratégie Nationale contre les Violences Basées sur le Genre (SNVBG), et les Mutilations Génitales Féminines.

Pour la PNG (1), la sous-activité offrira un soutien à la cellule technique de la DNPPG dans leur rôle de coordination et de renforcement des services genre et équité, ceci comprendra :

- L'élaboration et la consolidation d'un système de coordination entre acteurs du groupe de travail genre du niveau central jusqu'au régional.
- Le développement des outils de communication pour la vulgarisation des lois et des politiques genre (e.g. code de conduite de l'agent publique, la politique nationale genre, la loi parité...),
- Le développement d'une boîte à outil et mise à disposition des services genres et des services déconcentrés à soutenir les services dans leur rôle. La boîte inclura les lois principales, les outils de planification, planification, analyse genre, suivi et évaluation, audit genre ...).
- Un appui au niveau des collectivités territoriales pour assurer une inclusion genre dans les PAI, PDL et budgets des collectivités.

Pour la SNVBG (2) la sous-activité visera à renforcer **l'Observatoire National de la protection sociale et des Violences basées sur le Genre et le MPFEPV**, dans son mandat de coordination des acteurs VBG ainsi que d'assurer la collecte, l'analyse et le traitement des données.

La Guinée a mis en place un Système de Protection des Enfants à base communautaire en Guinée (SYPEG) qui coordonne les acteurs en cas d'abus contre les enfants. Par contre, il n'existe pas encore de système similaire pour la coordination VBG sauf quelques initiatives de la société civile au niveau local, entre autres à Mamou (la Maison des Femmes). She Decides, par l'intermédiaire du programme de Terre des Hommes, explore la possibilité de renforcer et d'élargir le mandat du SYPEG pour y inclure la coordination et le référentiel de cas VBG. La coordination est essentielle pour s'assurer d'une approche holistique dans la prévention et la réponse aux VBG, d'assurer la protection des acteurs et des survivant-e-s, et favoriser une meilleure utilisation des ressources.

L'action sera menée au niveau national pour le développement des outils et de la structure, et au niveau local à Mamou et Kindia, pour la mise en œuvre sur le terrain. **Il sera important d'assurer la participation et l'appropriation du processus des tous les acteurs concernés, aussi bien au niveau du Gouvernement et de la société civile. Les associations représentant les survivant-e-s participeront activement dans**

**le processus, ainsi que les organisations de personnes marginalisés et vulnérables.** L'action mènera en premier lieu à la compréhension commune entre acteurs sur la violence basée sur le genre (e.g. définition de la typologie, causes de violences, ...), et un accord sur les principaux objectifs et principes de la coordination (e.g. centré sur le-la survivant-e, confidentialité, ...), par :

- L'analyse de situation et le mapping des acteurs au niveau national et au niveau régional, faite avec la participation des acteurs, offrira une vue d'ensemble sur la coordination VBG et identifiera les portes d'entrée pour le système de coordination. Ce procédé aboutira sur une feuille de route pour guider le déroulement du processus de coordination, ainsi que la gestion de cas et de collecte de données (voir activités 1.5).
- Des visites d'échanges dans la région (e.g. Sénégal, RDC) pourront aider à une meilleure compréhension des enjeux et les différents rouages nécessaires pour une coordination efficace aux niveaux de la Guinée.
- Des cadres de concertation pour définir les objectifs et les principes de la coordination, développer une typologie des VBG communes, etc. Sur cette base, Enabel appuiera le développement de protocoles et politiques pour une coordination nationale et régionale et de gestion des cas qui seront conformes aux normes régionales (CEDEAO) et internationales, adoptent une approche centrée sur le-la survivant-e et qui se fonde sur le droit humain des femmes et des filles de ne pas subir de violence et qui incluent la responsabilisation des auteurs de crimes.<sup>17</sup>
- Ce processus aboutira à une conférence nationale sur les VBG et MGF pour valider l'approche de coordination, l'élaboration du système de gestion de cas et de coordination, ainsi que l'élaboration du système de collecte de données (voir activités 1.5).

*Modalité de mise en œuvre : régie et marché public.*

#### A.1.1.3 Formation pool de formateur et leadership (Budgétisation sensible au genre, gender mainstreaming, autonomisation des femmes)

Cette sous-activité appuiera le cellule formation du MPFEPV (pool de formateurs).

- En continuation du travail initié par She Decides, le nouveau programme continuera le renforcement **du pool de formateurs** genre au sein de la DNPFPG, qui pourront être déployé dans le pays pour fournir des formations aux autres acteurs en première ligne pour l'autonomisation de la femme.
- Les formations de formateur seront ensuite amenées au niveau des régions ou des pools mixtes de formateurs (services déconcentrés, services techniques, société civile) y seront inclus. Ces formateurs animeront les cadres de concertation genre au niveau déconcentré et local.
- La diaspora guinéenne pourrait jouer un rôle crucial dans la formation des formateurs, à travers notamment le partage de connaissances et leur compréhension approfondie de la culture et des traditions guinéennes. Ils pourront ainsi adapter les concepts et méthodologies internationales aux spécificités culturelles, garantissant ainsi une pertinence culturelle de la formation dispensée. Les experts de la diaspora guinéenne possèdent une connaissance approfondie de la réalité et des enjeux spécifiques auxquels font face les femmes en Guinée. Ils pourront ainsi partager des exemples concrets de bonnes pratiques et d'approches innovantes qui ont fonctionné dans d'autres pays et contextes, afin d'inspirer et guider les formateurs dans leurs propres efforts.

- Les formations seront déroulées dans les services genre des ministères ciblés par le portefeuille ainsi que les acteurs clefs aux niveaux déconcentrés (secteur promotion féminine, santé, police, etc.). Au total une 50aine de personnes auront les compétences requises pour prendre les aspects genre en compte dans leur programme respectif.
- Enabel soutiendra le développement des manuels de formations adaptés aux besoins des institutions Guinéenne, ainsi que des services déconcentré (e.g. concept de genre et de pouvoir, gender mainstreaming, analyse genre, planification et budgétisation sensible au genre, VBG, SSR, ...).

Suite au diagnostic genre dans le MPFEPV et les services genre, ainsi que des services déconcentrés, une quinzaine d'acteurs clefs issue des institutions étatiques ciblés dans le programme seront identifiés et accompagnés pendant une formation et un coaching. La formation sera pour un total de 10 jours sur une durée de 6 mois sur le leadership sensible au genre. Cette formation aidera les participants à acquérir des compétences en leadership, en communication, mais aussi à développer et mettre en œuvre des actions qui encouragent un environnement professionnel respectueux des différences de chacun. Pendant la formation, les participants seront encouragés à développer leur plan de changement individuel et institutionnel et ils seront soutenus pour la mise en œuvre du plan. Cette formation sera faite en même temps que celle pour les acteurs de la société civile. La formation permettra aux participants des institutions étatiques et de la société civile de mieux se connaître, et contribuera à une meilleure coordination.

*Modalité de mise en œuvre : Appel à proposition (le monde selon les femmes, GRDR-Migration, citoyenneté et développement, etc)*

#### A.1.1.4 Renforcement, coaching et accompagnement du système de coordination et gestion des cas VBG et MGF :

Suite à la mise en place du système de coordination sous-activité 010104, il sera renforcé et accompagné pour la mise en œuvre de la coordination au niveau national et régional, par la formation, le coaching et la vulgarisation des protocoles et des procédures. Des plans régionaux seront développés pour une prise en compte territoriales des besoins.

Au niveau régional, Enabel appuiera les partenaires à mettre les structures de coordination en place et de former les acteurs concernés à la mise en œuvre des protocoles et des procédures de gestion des cas. Cela sera aussi lié à la collecte de données (voir activité 0105).

*Modalité de mise en œuvre : Appel à proposition (le monde selon les femmes, GRDR-Migration, citoyenneté et développement etc)*

#### **A.1.2 Renforcer les organisations de la société civile qui travaillent sur le genre pour un plaidoyer fort sur l'égalité du genre et l'inclusion en Guinée.**

Cette activité vise à améliorer les capacités et la coordination des organisations nationales et régionales des défenseurs de l'égalité de genre, dans leurs compétences en genre, leurs efforts de plaidoyer auprès du gouvernement local et national, des services et des PTF sur les questions liées aux VBG, les DSSR et l'autonomisation économique des filles. Plus précisément, cette activité doit :

- Sur base d'un mapping des organisations dans les régions ciblées par l'intervention, une dizaine d'organisations de Conakry, Kindia et Mamou seront sélectionnées par rapport à plusieurs critères à définir, mais inclurons le mandat de l'organisation, la réputation sur les actions genre, la pertinence de leur intervention par rapport au portefeuille d'Enabel, leur leadership, les actions menées pour le genre et l'autonomisation des femmes, l'innovation, leur lien avec les communautés de bases,

...Parmi les organisations Enabel choisira au moins 2 organisations de jeunes et 1 organisation de personnes avec un handicap et une organisation travaillant avec les migrant.e.s de retour.

- Sur base d'une analyse organisationnelle et un audit genre, un plan de développement de compétences sera développé et mis en place.
- Un renforcement des organisations de la société civile locale pourra être envisagé à travers des formations dispensées par des experts de la diaspora guinéenne. Leurs connaissances approfondies de bonnes pratiques, du contexte socio-culturel et politique ainsi que des dynamiques et plateformes de plaidoyer peuvent renforcer les capacités des organisations de la société civile locales, tout en leur partageant également des compétences techniques et des outils pour mener un plaidoyer plus fort. Par ailleurs, leur connaissance des dynamiques locales et des défis auxquels sont confrontées les femmes et les filles guinéennes leur permet de développer des approches de plaidoyer plus adaptées et efficaces.
- Différentes formations seront offertes sur le genre, le leadership, le plaidoyer pour le changement, le cadre juridique Guinée et les obligations internationales pour les droits humains des femmes, la planification et la budgétisation sensible au genre, les VBG, harcèlement sexuel, SSR....
- Mais aussi un renforcement institutionnel des organisation travers des formations sur le cycle de projet, les finances, le suivi-évaluation, le rapportage.
  - L'activité soutiendra aussi les efforts de plaidoyer des organisations de la société civile de Guinée (Conakry, Kindia et Mamou) pour mieux positionner les problèmes des femmes dans toute leur diversité dans les régions et d'amener les préoccupations des régions dans l'agenda national : renforcer la collaboration avec les coalitions nationales d'organisations de femmes, organiser des événements locaux de plaidoyer (festival du genre), soutenir le développement du rapport CEDEF de la société civile, la participation à des conférences et événements nationaux et internationaux, dénoncer le harcèlement sexuel dans les espaces publics, célébration d'événements international et national : les 16 jours d'activisme pour mettre fin aux VBG, la Journée internationale de la femme, la journée de la petite fille.....
  - 15 personnes seront identifiées participer pour à la formation sur le leadership qui sera mené ensemble avec la formation pour les fonctionnaires.

*Modalité de mise en œuvre : appel à propositions.*

### **A.1.3 Renforcer les structures en charge de la formation des femmes et jeunes filles /Accès aux formations/emplois**

L'autonomisation économique des femmes est un des meilleurs moyens de prévention des violences et d'autonomisation des femmes. Cette activité se mettra en place en synergie avec les priorités 1 et 2 du portefeuille et s'appuiera sur les acquis du programme d'entrepreneuriat féminin du portfolio précédent. L'objectif sera de (1) renforcer les Centres d'autonomisation et d'entrepreneuriat des femmes (CAEF), (2) de renforcer les services techniques déconcentrés dans l'intégration du genre ; (2) de vulgariser les droits d'entrepreneuriat des femmes.

#### A.1.3.1 Renforcement structurel des CAEFs en gestion, stratégie, S&E

Cette sous-activité vient en complémentarité du résultat 4 dans la priorité 2 qui appuiera le renforcement des formations de courte durée et l'accompagnement des apprenantes à l'entrepreneuriat pour une plus grande autonomie financière dans deux Centres

d'Autonomisation et d'Entreprenariat des Femmes (CAEF). En complément, l'intervention 3 continuera le soutien institutionnel initié par le programme 'Entreprenariat Féminin' aux CAEF et à la Direction Générale des CAEFs (sous le MPFEPV). En continuation du diagnostic institutionnel et le développement de plan d'affaires, cette sous-activité travaillera au renforcement institutionnel et organisationnel des CAEF et de sa Direction Générale. Plus spécifiquement, il s'agira d'un appui pour la mise en œuvre du plan d'affaires, et des formations en gestion, finance, cycle de projet, S&E...

Modalité de mise en œuvre : *convention de subsides avec Lady Agri par octroi direct, ensemble avec résultat 4 de la priorité 2.*

#### A.1.3.2 Renforcement des droits d'entreprenariat des femmes

Dans le cadre du projet APaCED, mis en place par le Centre d'Appui pour le Développement Économique et Social (CADES) dans le cadre d'EF, cinq droits entrepreneuriaux ont été identifiés spécifiquement pour les femmes suite à une série de concertation qui ont mis les acteurs locaux en avant. Les droits forment actuellement la base d'une réforme intégrative des droits entrepreneuriaux féminins dans le cadre juridique et réglementaire du pays, sous l'égide du MPFPEV.

Cette sous-activité continuera d'appuyer les efforts de CADES et du MPFEPV pour assurer que le cadre juridique soit revu et appliqué. Pour cela il s'agira de ;

- Soutenir la vulgarisation des textes de lois (traduction, distribution, dialogues, débats)
- Continuer à renforcer les acteurs locaux (faitières, media, leaders, secteur privé, OSC) sur les droits d'entreprenariat des femmes (développement d'outils adaptés pour les dialogues)
- Renforcement des collectivités locales et des services techniques déconcentrés
- Coordination des acteurs dans les 3 régions pour un plaidoyer conjoints
- Plaidoyer pour arrêter le harcèlement sexuel envers les femmes dans les lieux public

L'objectif est de s'assurer que les droits entrepreneuriaux des femmes soient pris en compte dans les plans locaux PDL, PAI et budgets.

*Modalité de mise en œuvre : convention de subsides avec CADES par octroi direct (avec intervention 1 R5 et intervention 2 R4). L'organisation locale est un partenaire de mise en œuvre dans le portefeuille 2018-2023 et a les compétences pour mettre en œuvre l'activité.*

#### A.1.3.3 Renforcer l'approche sensible au genre des services techniques et prise en compte du harcèlement sexuel

Cette sous-activité se focalisera sur les services techniques tel l'APIP, l'AGUIPE, les faitières pour renforcer leur capacité à fournir des services adaptés aux (jeunes) femmes. Ce soutien vient en parallèle avec le résultat 1 de la priorité 1 et 2 sur les systèmes de gouvernances. Un accent particulier sera mis sur les problèmes liés aux harcèlements des (jeunes) femmes sur le marché du travail et dans les formations.

Il s'agira plus spécifiquement de

- Faire une analyse genre de l'institution pour identifier les opportunités et les lacunes, analyse des politiques internes.
- Développer un plan d'action pour renforcer l'intégration d'une approche genre dans les programmes

- Renforcer les capacités des acteurs sur les concepts de base, l'analyse de genre, les VBG (inclus le harcèlement sexuel).
- Développer le mécanisme de signalement et de rapportage de cas de harcèlement dans les institutions
- Développer des messages de sensibilisation en relation avec les différentes institutions sur l'emploi, l'entrepreneuriat et l'agriculture.

*Modalité de mise en œuvre : régie et marché public.*

#### **A1.4 Renforcer les dispositifs de collecte et de partage de données de qualité pour renforcer la prise de décision à tous les niveaux**

##### A.1.4.1 Renforcer la collecte de données de qualité sur les VBG

Pour l'instant il n'existe pas d'accord commun entre acteurs travaillant sur les VBG quelles données à collectées ou quels types de violences à informer et chaque organisation (police, santé, OSC) a son propre système, ce qui aboutit à un double comptage des cas et un manque de suivi des survivant-e-s. Cette activité aidera l'**Observatoire National de la protection sociale et des Violences basées sur le Genre (VBG)** dans ses efforts pour établir un système coordonné de collecte de données sur les VBG et de la gestion de cas. Elle complète l'activité A 010104 sur la coordination sur les VBG.

- Sur base des acteurs identifiés dans le mapping (activité 010104) Enabel accompagnera un processus participatif, pour aboutir à un système informatique de données, qui soit accepté par tous les acteurs,
- ainsi que la mise en place des procédures de collecte de données basées sur les normes internationales et de confidentialité.
- Une formation sera fournie aux mêmes acteurs que l'activité 01.01.04 sur la coordination.<sup>22</sup>

*Modalité de mise en œuvre : contrat cadre digitalisation santé (successeur de Bxl1735)*

##### A1.4.2 La digitalisation des données sanitaires : Renforcer la qualité des données sanitaires et la prise de décision basée sur l'évidence

Le rapportage des données sanitaires se fait manuellement à l'aide de registres et rapports pour être inclus dans le système d'information sanitaire. La digitalisation des données et aussi du dossier médical permettra une amélioration de la prise en charge du patients, le respect des bonnes pratiques et des protocoles, un meilleur suivi statistique, une meilleure gestion des stocks de médicaments et consommables, et a souvent montré une amélioration de la facturation avec un accroissement des recettes pour la structure sanitaire. La digitalisation sera accompagnée et renforcée à travers les supervisions formatives. Elle inclura les équipements et les programmes open source (par exemple open Clinic). La maintenance sera assurée par une firme locale sous forme de contractualisation : la firme sera responsable des équipements et du câblage, et du bon fonctionnement du système. Les patients devront s'enregistrer avec une carte d'accès personnelle, à payer annuellement, afin d'ouvrir un dossier médical personnalisé. Les recettes générées par ces cartes seront en partie versées à la firme de maintenance pour rembourser ses investissements. Les structures sanitaires n'auront ainsi pas à budgétiser l'entretien du système et la firme sera motivée à assurer l'opérabilité du système pour assurer un retour sur investissement et permettre la durabilité. Cette intervention sera appuyée à travers l'accord cadre

<sup>22</sup> <http://gbvims.com/wp/wp-content/uploads/Chapitre2.pdf>

digitalisation santé, le service de modernisation du système d'information sanitaire. L'intervention prévoit de digitaliser les hôpitaux de la préfecture de Mamou et de Dalaba ainsi qu'un échantillon de 20 centres de santé ou plus si le budget le permet.

*Modalité de mise en œuvre : contrat cadre digitalisation santé (successeur de Bxl1735)*

#### A1.4.3 Innovation : appui à l'initiative One Health – Une seule santé' en Guinée et appuyer la mise en œuvre à Mamou :

Le concept « One Health » vise à mettre en lumière les relations entre la santé humaine, la santé animale et les écosystèmes et à faire le lien entre l'écologie et la médecine humaine et vétérinaire. L'approche « One Health » se concentre principalement sur les maladies infectieuses, qu'elles se transmettent des animaux aux humains ou inversement, leur émergence en lien avec les changements globaux, la résistance aux antimicrobiens, et la sécurité sanitaire des aliments. Ce concept encourage les collaborations, les synergies et l'enrichissement croisé de tous les secteurs et acteurs dont les activités peuvent avoir un impact sur la santé. Son but est d'améliorer la santé et le bien-être grâce à la prévention des risques et l'atténuation des effets des crises qui proviennent de l'interface entre les humains, les animaux et leurs écosystèmes. Le concept One Health entre dans le cadre de la Sécurité Sanitaire Mondiale dont l'objectif est de rendre le monde plus sûr et plus sécurisé, en renforçant les capacités de la communauté internationale à prévoir, détecter et répondre aux épidémies de maladies infectieuses.

La pertinence du concept s'est révélée en Afrique autour de crises sanitaires impliquant la santé des animaux et l'équilibre des écosystèmes. On peut aussi citer le cas de la maladie à virus Ebola, qui a occasionné plus de 10 000 décès humains depuis 2014 en Afrique de l'Ouest, particulièrement en Guinée, au Libéria, et en Sierra Leone, qui prend sa source chez l'animal avant de se répandre au sein de la population humaine. En plus de ces décès, elle a eu un impact considérable sur la production agricole et la sécurité alimentaire et nutritionnelle des zones affectées.

Le Ministère de la santé et de l'hygiène publique s'est coordonné avec le Ministère de l'agriculture et de l'élevage et le ministère de l'environnement et du développement durable. Le but est de favoriser un échange d'information et de statistiques relatives au concept one health et de développer une stratégie de réponse commune et synergétique entre les trois ministères. Le projet vise à appuyer ces ministères dans le développement de cette stratégie, de développer des interfaces pour permettre l'interopérabilité entre les différents systèmes d'information des trois ministères.

*Modalité de mise en œuvre : contrat cadre digitalisation santé (successeur de Bxl1735)*

#### A1.4.4: recherche action pour capitalisation et mise à échelle

Les activités sous le R1 méritent d'être suivies de près afin d'identifier des bonnes pratiques, des obstacles ou des leçons pour le projet et pour les acteurs. Un processus de recherche action sera initié au démarrage du projet pour identifier des thématiques de recherche action pertinentes. Un atelier qui implique les acteurs et des personnes de référence dans le domaine permettra d'identifier des sujets et de développer une méthodologie de recherche action.

Pour mieux comprendre les croyances et les normes culturelles sous-jacentes qui exacerbent les inégalités entre le genre (en particulier les VBGs, l'accès à l'emploi, et l'accès à la SSR), le portefeuille utilisera une approche de recherche-action sociale et anthropologique qui sera utilisée tout au long de la période du portefeuille. Cela se fera en collaboration avec les partenaires de mise en œuvre et techniques (Observatoire Nationale, MPFEPV, MS). Une étude régionale initiale (étude CAP) examinera les aspects de la prise de décision, du



leadership, de la violence basée sur le genre, de l'autonomisation, de l'accès à l'éducation (à travers le suivi d'un échantillon d'écoles, d'élèves et de leurs familles). Il mettra un accent particulier sur les plus vulnérables de la communauté (jeunes mères, personnes handicapées). Les résultats de la recherche serviront de base à la composante de Communication pour un Changement (C4C) et permettront d'identifier les meilleures pratiques sur le terrain, et pourront éclairer les stratégies opérationnelles à travers le portefeuille. Suite à cette étude, des recherches régulières sur le terrain dans des zones échantillonnées permettront un retour d'information continu et presque en temps réel sur le portefeuille, mesurant les changements et les meilleures approches. Les informations et les preuves générées seront utilisées pour le développement des capacités internes, mais aussi régionales et nationales (par exemple, des conférences, des outils de connaissance...), et le plaidoyer de la société civile pour l'égalité des sexes et un meilleur accès aux DSSR.

*Modalité de mise en œuvre : ACC appui scientifique ou ACC IMT et université locale (par exemple UGANC)*

### **A1.5 Renforcer les mécanismes de sensibilisations pour des changements de comportements spécifiques chez les garçons/hommes et les filles/femmes**

Les normes sociales sont les attitudes, les croyances et les comportements défendus par la communauté (hommes et femmes) et que chacun considère comme acceptables et normaux. Certaines de ces normes en Guinée sont à l'origine de la discrimination actuelle à l'égard des filles et des jeunes femmes. Cette composante sera étroitement articulée avec les composantes agriculture, formation et emploi. Les activités seront adaptées aux différents groupes cibles, avec une attention spécifique pour l'engagement des hommes, des maris des bénéficiaires et les leaders dans les communautés dans lesquelles nous travaillons. Le changement se fera à trois niveaux :

- Individuel
- Familial
- Communautaire

#### A.1.5.1 Soutien aux initiatives communautaires pour l'égalité homme-femme et la prévention des violences (Sasa)

Cette sous-activité vise les changements des normes sociales au niveau des communautés. L'approche Sasa <sup>19</sup>, identifie 4 étapes pour amener un changement durable de comportement à l'encontre des discriminations et des VBG. Reconnaissant que le changement doit venir de l'intérieur des communautés et que ce changement est lent, l'approche à l'aide de facilitateurs identifie des personnes ressources dans les communautés qui seront sensibilisées, formées, et puis soutenues pour entreprendre des actions de changements dans leur communauté. En même temps, on organisera des groupes d'écoute, des débats communautaires, des événements et des pièces de théâtre. La campagne mettra en lumière des modèles masculins positifs dans la communauté, des images positives de jeunes mères ; l'importance de l'éducation pour les filles, l'emploi des filles, les dangers des abus en ligne.

*Modalité de mise en œuvre : appel à propositions (sous lot avec d'autres activités à prioriser)*

#### A.1.5.2 Discussions transformatrices et de confiance en soi

Les femmes en tant qu'entrepreneurs et agricultrices sont amenées à transgresser des structures sociales pour faire grandir leur business. Ceci peut amener des conflits familiaux, ainsi qu'avec la communauté, ou leurs actions pourraient ne pas être comprises. En les accompagnant dans leur connaissance de leurs droits, en dans un accompagnement psycho-social, cela leur permet d'acquérir une plus grande confiance en elles/eux. Cette sous-activité

ciblera les bénéficiaires des priorités 1 et 2 : les (jeunes) femmes et les hommes entrepreneurs, agriculteurs ou en formations. Certains groupes seront mixtes (hommes et femmes) pour contribuer à une prise de conscience commune et enclencher des processus de changement. Elle se mettra en place en coordination avec les organisations de femmes (GIEC, GFEC), les coopératives, les écoles, et les faitières partenaires du portefeuille.

*Modalité de mise en œuvre : convention de subsides avec AGIL par octroi direct.*

*L'organisation locale est un partenaire de mise en œuvre dans le portefeuille 2018-2023 et a les compétences pour mettre en œuvre l'activité.*

#### A.1.5.3 Formation des journalistes et influenceurs genre, VBG, MGF

L'approche Sasa sera accompagnée d'une formation continue des jeunes et/ou aspirants journalistes (journalisme citoyen) pour renforcer leurs capacités sur l'égalité des genres, les VBG, le harcèlement sexuel en ligne et comment créer un contenu sensible au genre. Ils apprendront également à identifier les fausses nouvelles, en particulier en ligne, et à les démystifier. Les radios communautaires seront soutenues après une cartographie des structures existantes, qui évaluera également la portée et la capacité (pendant la phase de démarrage). Les stations de radio sélectionnées seront invitées à proposer une offre sur une gamme de programmes relatifs à l'entrepreneuriat, la formation et l'agriculture. Leur programmes et messages renforcent les messages émis dans les communautés par le programme Sasa.

*Modalité de mise en œuvre : appel à propositions (sous lot avec d'autres activités à prioriser)*

#### A.1.5.4 Plateforme digitale SSR/VBG-Kouyé

La plateforme digitale Kouyé veut être l'outil d'information des jeunes sur les Droits à la Santé Sexuelle et Reproductive, ainsi que les VBG. Cette sous-activité les aidera à se développer et à étendre leur groupe cible, qui pour l'instant est très fort limité à une élite lettrée. La plateforme travaillera sur des vidéos en langue locale, ainsi que des événements dans les communautés dans lesquelles Enabel va intervenir.

*Modalité de mise en œuvre : convention de subsides avec YOU Fondation - Kouyé par octroi direct, l'unique organisation locale avec la plateforme existante et partenaire de mise en œuvre dans le portefeuille 2018-2023*

#### A.1.5.5 Renforcement des capacités de communications pour un changement social

Enabel fournira aussi une expertise à la plateforme digitale et aux organisations locales pour maîtriser la communication pour un changement social.

#### **Addendum : assurer la vigilance 'genre' sur toutes les interventions du programme :**

L'équipe de l'intervention 3 assurera la cohérence et apportera son soutien stratégique et opérationnel aux interventions 1 et 2 dans le domaine du genre. Cela se fera à travers le portfolio manager et l'IM mais aussi à travers les différentes réunions de coordination régionales et/ou locales.

*Modalité – exécution directe, pas de budget (voir modalités de mise en œuvre document de PC)*

## **Résultat 2 : L'accès et la qualité des services de santé sexuelle et reproductive des femmes, adolescents et jeunes sont renforcés**

### **A.2.1. Contribuer à l'accès et au renforcement de la qualité des Soins Obstétricaux et Néonataux Essentiels (SONE)**

#### A.2.1.1 Sensibilisation des communautés locales pour la Santé Sexuelle et Reproductive

Des soins de qualité sont inutiles si la population n'y a pas accès. La demande de services sera stimulée par la diffusion d'informations de santé sexuelle et reproductive de qualité ainsi que par un travail participatif de sensibilisation impliquant également les hommes pour la promotion des droits à la santé. Les sujets abordés pourront inclure l'information sur la planification familiale dans le sens positif du terme : permettre de planifier les grossesses dans le cadre d'une relation familiale harmonieuse. D'autres sujets incluront l'importance des accouchements assistés, les consultations prénatales, les informations sur une santé sexuelle et reproductive harmonieuse, etc. Ces actions viseront notamment à réduire les barrières socio-culturelles, en particulier en matière de genre, dans l'accès aux services de SSR. L'enjeu sera notamment de comprendre les réalités locales, les connaissances et les croyances ainsi que les tabous pour faire émerger des pratiques innovantes adaptées au contexte (ex. pièce de théâtre, danse, « role models ») et qui reposent une approche transformatrice à même d'induire un changement de comportement des populations. Cela pourra aussi inclure toutes les opportunités de discussions dans des forums existants comme dans les clubs de jeunes dans les écoles, les centres d'écoutes pour les jeunes (CECOJE), les marchés hebdomadaires, les assises villageoises, les lieux de culte, les débats dans les radios locales, etc.).

En parallèle, le renforcement des plateformes religieuses permettra d'élargir la sensibilisation pour une large audience sur les questions de droits SSR et les violences basées sur le genre (MGF incluses). En effet les leaders religieux ont une forte influence sur leurs communautés. L'expérience à Mamou de l'appui à la plateforme religieuse à travers des formations sur la SSR et les VBG et des messages ciblés devra être continue et évaluée pour tirer des leçons et mettre à échelle là où pertinent. Il en sera de même pour le renforcement des plateformes coutumières pour une meilleure compréhension des enjeux, du contexte et une sensibilisation constructive autour de la SSR et des VBG.

*Modalité de mise en œuvre : Les sensibilisations se feront à travers un appel à propositions avec une/des ONGs qui renforceront différents Acteurs Non Gouvernementaux (ANG), groupes, associations locales civiles ou publiques dont la proximité à la communauté facilitera le dialogue et l'efficacité des outils de communication. Ce renforcement visera aussi à renforcer les capacités organisationnelles des associations locales afin de leur permettre d'accéder directement à des financements extérieurs.*

#### A.2.1.2 Formation des prestataires des centres de santé SONE, chirurgie réparatrice, qualité soins SSR

En parallèle à la mobilisation de la demande, le projet vise à améliorer les compétences des prestataires de soin pour une prise en charge globale SSR de qualité, centrée sur le patient. Les ressources humaines en santé (RHS) constituent souvent le tendon d'Achille du système de santé. Le déficit est à la fois quantitatif et qualitatif. Le projet encouragera les autorités sanitaires déconcentrées à mobiliser et motiver les RHS dans les formations sanitaires. Il renforcera en particulier les compétences en termes de Soins Obstétricaux et Néonataux Essentiels (SONE), qui englobent aussi les urgences (SONU) sans s'y limiter. La méthodologie Simsone de formations sur site des sage femmes et prestataires de santé avec un suivi de coaching a montré des avantages à travers l'utilisation de mannequins, la

présence continue de tous les prestataires concernés, le coaching de suivi, et l'amélioration des références. Cette méthode utilisée dans le projet She Decides est recommandée pour étendre la couverture à tous les centres de santé des préfectures concernées et agir en lien avec les informations concernant les décès maternels pour répondre aux besoins prioritaires identifiés.

En parallèle, des formations en chirurgie réparatrices pourront être organisées pour renforcer les capacités et améliorer la prise en charge des fistules ou des complications liées aux Mutilations Génitales Féminines (MGF) lorsqu'elles sont étendues et invalidantes.

Modalité de mise en œuvre : Appel à propositions. Les formations en chirurgie réparatrices pourraient dans un premier temps être facilitées par des chirurgiens régionaux ou d'organisations spécialisées dans la prise en charge des VBG. Dans un second temps, ces formations devraient faire partie du curriculum de formation médicale en Guinée (voir suggestions à travers un consortium universitaire).

#### A.2.1.3 Achat d'équipements, produits et consommables nécessaires pour une offre SSR adéquate.

Des soins de qualité nécessitent des équipements de qualité et fonctionnels, répondant aux besoins de la population et du personnel de santé, avec une attention particulière au genre, à la confidentialité et à l'environnement. La priorité sera aux centres de santé non couverts initialement par le projet She Decides. Les formations sanitaires, en priorité dans la préfecture de Dalaba qui n'a pas reçu d'appui dans le programme précédent et n'a pas eu de soutien important de partenaire financier en santé récemment, seront dotées en matériels/équipements essentiels de qualité, ergonomiques et écologiques (table d'accouchement, table chauffantes, échographe, etc selon les besoins prioritaires et pertinents pour un effet significatif sur la qualité des soins). La préfecture de Dalaba sera prioritaire car il s'agit d'une nouvelle zone d'intervention faiblement appuyée dans le passé. L'inventaire des équipements disponibles (nombre et état) guidera l'acquisition d'équipements pour les formations sanitaires (priorité aux centres de santé). Les équipements pourront exceptionnellement inclure une ambulance si la priorité est identifiée, si le partenaire s'engage à l'utilisation correcte, l'entretien et les frais d'utilisation (carburant, chauffeur, etc). La formation pour une utilisation et maintenance correcte sera assurée par le fournisseur et l'équipe du projet.

L'initiative du stock tampon de médicaments semble avoir été bénéfique au district de Mamou pour couvrir les besoins éventuels en cas de retards de distribution des médicaments. Un stock tampon avec des produits essentiels pourrait être reconduit au niveau préfectoral : les formations peuvent faire des commandes et remplacer ensuite les produits reçus lorsqu'ils reçoivent leur commande régulière. Ce stock pourra comprendre des produits essentiels et en particulier dans le cadre de prise en charge SSR et VBG. Des informations durant la baseline du projet pourront préciser l'étendue de ce besoin.

A voir aussi si ce budget pourrait appuyer la banque de sang si, après analyse et études des besoins et opportunités, une décision d'appuyer la banque de sang dans une perspective de renforcement du système pourrait être envisagée.

Ces équipements et produits de santé ou consommables seront fournis à travers un marché public qui pourra couvrir aussi les produits de santé nécessaires pour les autres activités (planification familiale, prise en charge VBG, etc.)

#### A.2.1.4 Renforcement de la supervision intégrée et formative (visite trimestrielle des centres de santé)

La supervision formative est un processus qui favorise la qualité à tous les niveaux du système de santé par le renforcement des relations au sein du système, en se focalisant sur l'identification et la résolution des problèmes, l'optimisation de l'allocation des ressources, la promotion de normes et standards, le travail d'équipe et la communication bidirectionnelle (dans les deux sens entre les superviseurs et les agents supervisés). La supervision formative vise à assurer les bonnes pratiques et application des protocoles de prise en charge des patients et des programmes de santé au niveau opérationnel. Il s'agit avant tout d'une approche collaborative constructive entre le personnel supervisé et l'équipe de supervision et non une approche d'inspection et de recherche d'erreurs. Les domaines couverts sont divers et couvrent les aspects de prise en charge médicale, les interactions avec les patients et la communauté, la gestion des activités et de l'équipe, le rapportage, la logistique, les activités préventives, curatives et promotionnelles, etc. Des outils sont disponibles et peuvent être adaptés au contexte, en s'appuyant sur les ressources existantes plutôt que sur un idéal théorique et mettent l'accent sur le conseil. Il est possible aussi d'explorer des outils numériques pour assurer une continuité ou un suivi quand pertinent.

*La mise en œuvre se fera en régie avec l'équipe du projet qui soutiendra le leadership de la préfecture pour la mise en œuvre.* L'équipe de supervision pourra inclure du personnel de la Direction Préfectorale de la Santé (DPS) et de l'hôpital ainsi que l'équipe du projet. Le programme sera organisé par la DPS et les visites pourront nécessiter plusieurs jours par formation sanitaires selon les priorités et besoins pré-identifiés, selon la guidance et la stratégie nationale<sup>23</sup>. Les outils seront revus selon les bonnes pratiques développées en Guinée dans d'autres projets.

*Modalité de mise en œuvre : régie*

#### A.2.1.5 Renforcement du suivi des décès maternels (obstétricaux)

Il est de bonne pratique d'analyser systématiquement chaque incident de décès maternel. Le but étant d'analyser l'incident, comprendre les causes possibles et facteurs de risque afin de prendre les mesures nécessaires pour y pallier et réduire l'incidence de nouveaux décès. Les causes fréquentes incluent les hémorragies, l'hypertension, les infections qui devraient pouvoir être adressées à travers une approche de renforcement du système de santé.

Ces revues de décès se font habituellement par une équipe multidisciplinaire afin de couvrir tous les aspects des incidents.

*Modalité de mise en œuvre : Le projet renforcera en régie ces revues systématiques qui pourront faire état d'une recherche action ou capitalisation.*

#### A.2.1.6 Recherche action, capitalisation des bonnes pratiques et appui au MSc santé publique à UGANC

Recherche action et innovation : Une recherche action associant les universités, les institutions de recherche et les acteurs de terrain pourra être menée pour apporter des solutions spécifiques au fur et à mesure de la mise en œuvre du projet et documenter des innovations. Lors de la baseline, un atelier de recherche action inclura les acteurs et prestataires de santé pour réfléchir sur la théorie de changement et les domaines pertinents qui pourraient mériter d'un accompagnement de recherche action. Les domaines pertinents concernent la revue de l'effectivité des méthodes de sensibilisation pour le genre (dialogue intergénérationnel, conversations transformatrices, agents de changement, etc.). Il en est de

---

<sup>23</sup> Directives Nationales de Supervision Intégrée au niveau DRS et DPS en Guinée, 2021

même pour les actions de renforcement des droits des femmes, le harcèlement, les VBG, la promotion de la SSR chez les jeunes, l'utilisation des méthodes ICAP, etc. En effet il y a un manque d'analyse et de revues factuelles de ces méthodes et de leur efficacité dans le contexte guinéen. Ces recherches action permettront d'identifier les meilleurs outils pour mobiliser des ressources pour une mise à échelle là où pertinent.

Le projet pourra utiliser le contrat cadre d'appui scientifique, ou le contrat cadre avec l'IMT qui a aussi des partenariats et une expérience de travail en Guinée. Il pourrait aussi se faire à travers un appui au Master de santé publique pour une complète appropriation locale et un support à la recherche action.

L'appui à la mise en place du Master santé publique, auparavant inexistant en Guinée, a commencé lors du programme de démarrage Guinée Belgique 2016-2018 (volet RCBE) à la suite d'une demande explicite du partenaire (UGANC<sup>24</sup>/Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation) et a été poursuivi dans le programme 2019-2023 (CAPACITA). Il couvrait les activités suivantes :

- Fournir de la capacité enseignante pour 4 cohortes d'étudiants<sup>25</sup> en santé publique
- Appuyer le volet recherche en santé publique en particulier dans le domaine du genre, de la santé sexuelle et reproductive et dans le domaine des VBG
- Digitaliser les cours du master (matériel et cursus)
- Appuyer le développement d'un nouveau plan stratégique pour le master

En phase avec les priorités du plan stratégique, l'objectif des appuis dans le cadre du nouveau Programme sera d'évoluer vers l'autonomisation du master dans l'enseignement via la formation et le renforcement de professeurs et assistants locaux. Il est question d'inclure un certificat post-diplôme pour une formation en gestion hospitalière pour permettre l'intégration des diplômés dans le système de santé comme directeurs/gestionnaires des hôpitaux<sup>26</sup>.

Les étudiants et professeurs du master pourront contribuer aussi significativement aux résultats de l'intervention 3 du Programme à travers des initiatives de recherche action ; en identifiant des sujets de recherche relatifs à la SSR/VBG pour leur formation/mémoire, le Programme pourra bénéficier d'un appui et de réflexion scientifique pour renforcer la qualité de la mise en œuvre des activités (win-win). Cela renforcera aussi les principes de prise de décisions des programmes SSR basée sur l'évidence.

De plus, les étudiants ayant réalisé leur master pourront être mis à disposition du ministère de la Santé et d'autres acteurs du secteur pour déployer les outils numériques conçus avec l'aide du Programme :

- systèmes de prise en charge/suivi digitalisés dans les hôpitaux et centres de santé
- formation des futurs cadres de santé guinéens aux approches et outils numériques
- documentation et archivage digitalisés (données VBG...)

*Modalité de mise en œuvre : Contrat cadre digitalisation en santé (continuation de Bxl 1735)*

## **A.2.2 Renforcement de l'offre de service de Planification Familiale (PF)**

### A.2.2.1 Formation des prestataires pour une offre PF complète et de qualité

En Guinée, des rapports indiquent une proportion de 22% des femmes en âge de procréer dont les besoins en planification familiale ne sont pas couverts. Les raisons peuvent être multiples et doivent être appréciées et adressées durant les activités de sensibilisation afin

---

<sup>24</sup> Université Gamal Abdel Nasser de Conakry

<sup>25</sup> Dans ce cadre les étudiants ont été formés aussi sur la digitalisation des données sanitaires.

<sup>26</sup> Et pour éviter ainsi que des cliniciens soient impliqués dans des tâches de gestion administrative au détriment de donner des soins aux patients.

de comprendre les aspects de frein à la demande. En parallèle, il faut veiller à assurer un service de qualité qui assure la disponibilité de la palette complète des options de planification familiale. Une revue des capacités et des services couverts et non couverts permettra de développer un programme de formation adapté suivi de coaching ou mentoring et de renforcement à travers la supervision formative. Tous les centres de santé des préfectures concernées seront couverts, en coordination avec les hôpitaux et la DPS.

Ces formations seront réalisées, en relation avec le programme de formation en SONE décrit plus haut afin d'assurer la cohérence du paquet de formation en SSR. Elles pourront se faire sur site ou en groupe, selon les besoins et opportunités.

*Modalité de mise en œuvre : Appels à propositions*

#### A2.2.2 Appuyer les stratégies mobiles avancées (campagne annuelle)

Les stratégies mobiles avancées consistent à organiser de façon régulière des initiatives à grande visibilité pour informer et mobiliser les communautés à accéder à certains services. Ils incluent un paquet complet d'information, de mobilisation et de provision du service dans une plus grande proximité à la communauté (visites dans les villages) et peuvent compléter les activités menées dans les formations sanitaires. Elles peuvent apporter une plus grande visibilité aux programmes. Elles impliquent les agents de santé à tous les niveaux et peuvent ainsi renforcer le rôle, la place et les compétences des relais communautaires (RECO) qui sont parfois isolés dans la communauté.

Ces stratégies seront organisées par l'équipe de la DPS avec appui technique et financier (régie) de l'équipe du projet.

*Modalité de mise en œuvre : régie*

#### A.2.2.3 Achat d'équipements, produits et consommables nécessaires pour une offre PF adaptée

Promouvoir la planification familiale requiert d'avoir un système en place : des prestataires formés et motivés, une population mobilisée, des équipements et consommables de qualité et en suffisance, une gestion logistique et un suivi évaluation de qualité. La mise à disposition des produits de PF est la responsabilité du ministère de la santé et de l'hygiène publique, avec l'appui de bailleurs tels que FNUAP, Unicef, etc. Un petit budget est proposé pour renforcer le stock tampon et assurer une continuité dans la disponibilité de tous les produits de contraceptions. Les achats se feront en coordination avec les autres acteurs multilatéraux et bilatéraux afin d'assurer une efficacité optimale et éviter les doublons.

*Modalité de mise en œuvre : marché public (combiné avec le marché A2\_1\_3)*

### **A2.3. Améliorer l'accès des Adolescents et jeunes au service SSR**

#### A.2.3.1 Etude sur l'identification des besoins pour l'offre des services SSR pour les jeunes

Les informations démographiques et sanitaires révèlent qu'une femme sur deux est mariée avant l'âge de 18 ans et 1 femme sur 4 avant l'âge de 15 ans, avec des plus fortes probabilités de grossesses précoces qui mettent la santé des jeunes mères à risque et une forte réduction de leur potentiel économique. Le pourcentage de femmes de 15-19 ans ayant commencé leur vie procréative augmente avec l'âge, variant de 4 % à l'âge de 15 ans à 52 % à l'âge de 19 ans. Les enquêtes sur les utilisateurs de l'application Kouyé révèlent qu'une des raisons principales de télécharger et utiliser l'application est pour avoir des informations correctes sur la santé sexuelle et reproductive, et en particulier sur la PF. Les jeunes ont besoin d'accès à une information correcte et à des services de soins adaptés sans préjugés, dans une atmosphère ouverte, constructive en vue d'une vie sexuelle assumée et harmonieuse. Une

étude se fera dans la région de Mamou pour évaluer les connaissances et les besoins en services SSR afin d'identifier les préférences des jeunes quant à la mise en place d'un service SSR adapté aux jeunes. Cette étude donnera les directions pour identifier les sites adaptés (formation sanitaire, CECOJE, associations, école, centre de formation, etc.) et faciliter la disponibilité des services (à travers une stratégie mobile avancée, une affectation de staff compétent, la création d'une infirmerie.

*Modalité de mise en œuvre : Cette étude pourra se faire à travers un accord-cadre de coopération soit dans le cadre de la recherche action, ou dans le consortium interuniversitaire. Une alternative pourrait être un marché public avec des universités ou acteurs locaux (i.e. LASAG, CEA, etc.)*

#### A.2.3.2 Appuyer les stratégies SSR mobiles ou adaptées aux besoins des jeunes

Les résultats de l'étude ci-dessus vont orienter le programme pour apporter un soutien perlé à la disponibilisation des services SSR adaptés aux besoins des jeunes. Cela pourra inclure un appui à des stratégies mobiles pour les jeunes là où adapté, un appui à des services adaptés au niveau des centres de santé ou des maisons des jeunes ou autres propositions et recommandation de l'étude. *Modalité en régie*

#### A2.3.3 Achat d'équipements, produits et consommables nécessaires pour une offre SR adaptée aux jeunes

Un petit budget est alloué à la mise en place des services SSR adaptés aux jeunes. Il pourra inclure des petits équipements, produits de santé ou consommables, sous la forme d'un start-up kit dont la mise en œuvre et durabilité devront être identifiées selon les résultats de l'étude et les dispositions locales.

*Modalité de mise en œuvre : marché public (combiné avec le marché A2\_1\_3)*

### **A.2.4 Appuyer les initiatives pour une protection sociale en santé durable**

#### A2.4.1 Renforcement de la gestion des mutuelles à Mamou dans une approche systémique en vue de la couverture sanitaire universelle

Globalement, les résultats montrent que le montant de la dépense de santé annuelle par habitant est estimé à 28,7\$ ou 258 166,6 Francs Guinéens (EDS 2018). Ce montant a tendance à monter avec l'âge, la résidence en milieu urbain et le niveau économique. Ces montants sont inaccessibles pour les populations sans revenus. La barrière financière cause une sous-utilisation des services, un retard dans la recherche des soins, parfois dangereux, et même une surmortalité par manque de soins. Les politiques de gratuité ont montré leurs limites dans les années 80 et l'initiative de Bamako qui a suivi a entraîné une contribution financière de plus en plus importante entraînant une barrière à l'accès aux soins.

Une approche pour réduire la barrière financière consiste à mettre en place une assurance maladie universelle (étonnamment en anglais elle se dit 'assurance santé'). La préfecture de Mamou a pu bénéficier d'une initiative de mutuelles à base communautaire dans 11 des 13 communes rurales et les 5 communes urbaines, avec un taux de pénétration de 24% et une mise en fédération des mutuelles pour mitiger les risques. Ces mutuelles couvrent un paquet de soins au niveau centre de santé (2 tarifs forfaitaires selon les cas) et un paquet hospitalier. Les cotisations s'élèvent à 20.000 Fr Guinéens par personne par an. Ces mutuelles à base communautaires contribuent aussi à la participation communautaire pour la santé. Elles ne sont pas appuyées par l'état. Elles sont encadrées par une ONG, Dynamique Mutualiste (Dynam) appuyée par l'ONG belge We Social Movements (WSM). Une question est de savoir si ces mutuelles peuvent être le tremplin vers une assurance maladie universelle durable et inclusive des populations vulnérables.



Le projet veillera à identifier s'il est possible de renforcer ces mutuelles pour construire un système d'assurance maladie universelle qui inclut les indigents et les populations vulnérables, implique une participation de l'état et renforce le caractère durable à travers une professionnalisation des systèmes. La mise en place d'un tel processus dépasse largement les capacités budgétaires de ce projet qui visera plutôt un renforcement de la gestion des mutuelles existantes dans une approche systémique préparatoire à une assurance maladie universelle.

*Modalité de mise en œuvre : Cet appui se fera à travers un appel à propositions pour renforcer les capacités de l'ONG nationale Dynam et les mutuelles existantes.*

#### A2.4.2 Renforcement du cadre institutionnel de la protection sociale en santé

La mise en place d'une couverture sanitaire universelle nécessite une réflexion stratégique, une préparation et mobilisation de tous les acteurs, à commencer par l'état, afin d'assurer une pérennité au programme. Un budget est alloué pour permettre (en régie) de faciliter deux voyages d'échanges (par exemple au Sénégal et en Belgique ou selon les besoins et opportunités) afin de comprendre les bonnes pratiques et les étapes nécessaires à la mise en place d'un tel système. Ce budget pourra faciliter des ateliers de réflexion et de mobilisation des acteurs (par exemple la plateforme des mutuelles en Guinée, PPSOGUI).

*Modalité de mise en œuvre : régie*

**Résultat 3 : La prise en charge des violences basées sur le genre (VBG) y compris les mutilations génitales féminines (MGF), est renforcée dans une approche holistique**

La diversité des personnes, leurs résiliences, leurs valeurs, conditions physiques, et statuts socio-économiques, appellent un accompagnement spécifique, individualisé et adapté aux conséquences des violences subies, au profil des survivant-e-s et à ses besoins et souhaits. Des violences telles que le viol ou les sévices corporels, ont de profondes répercussions à court et à long terme sur la santé physique, psychologique et même sur la condition socioéconomique des survivant-e-s, elles sont aussi des crimes. Le principe directeur consiste à comprendre l'état du-de la survivant-e, afin de cerner ses besoins, en vue d'un accompagnement approprié, d'un partage d'information et de conseil adapté, permettant ainsi sa réhabilitation dans sa dignité, sa personnalité et sa résilience. L'approche holistique est centrée sur le-la survivant-e, sur ses besoins et ses souhaits informés afin d'assurer une assistance globale, complète et multisectorielle à travers quatre axes :

1. l'accompagnement psychosocial
2. la prise en charge médicale
3. la prise en charge judiciaire
4. la réintégration socioéconomique

Ces quatre axes peuvent être organisés dans un lieu unique, centré sur les survivant-e-s : c'est le cas des 'one stop center' ou 'guichets uniques'. Ces centres peuvent se trouver dans des structures hospitalières ou sociales selon les pays. La Guinée a choisi d'intégrer ces axes dans un guichet unique au sein des CAEF afin de promouvoir aussi la réintégration socioéconomique. Le projet She Decides a facilité la création d'un centre à Dubréka (au nord de Conakry, dans la région de Kindia). Là où il n'y a pas de guichet unique, les survivant-e-s se tournent vers les services selon leurs besoins ou selon les circonstances des VBG : ce sera la gendarmerie ou l'Oprogem, l'hôpital ou les services sociaux ou de promotion féminine. Le résultat 3 visera à renforcer l'approche holistique dans la région de Mamou où il n'y a pas de guichet unique et de promouvoir des mécanismes pour assurer une prise en charge la plus

centrée sur les besoins et les réalités des survivant-e-s (par exemple à travers le travail de l'ONG Maison mères qui accompagne les survivant-e-s dans leurs besoins. En parallèle, le projet accompagnera l'initiative du guichet unique de Dubréka pour assurer une qualité des services, une réponse adéquate aux besoins des survivant-e-s et analyser les bonnes pratiques. Une évaluation indiquera les succès et défis du projet et donnera des recommandations pour une mise à échelle ou des ajustements de l'initiative du guichet unique. Si l'expérience est positive, le projet pourra mettre à échelle au moins un second guichet unique (selon les budgets nécessaires) dans la zone d'intervention du portefeuille. Si l'expérience n'est pas concluante, le projet appuiera la réflexion des acteurs sur des alternatives possibles de mise en œuvre ou sur le renforcement des initiatives développées dans la région de Mamou (sans guichet unique).

### **A.3.1. Renforcer la prise en charge psychosociale**

#### A3.1.1 Formations et mentoring des acteurs

La gestion des cas se fait par l'accompagnement psychosocial, qui peut par contre varier selon les besoins de la personne. Des difficultés psychologiques peuvent apparaître immédiatement après les faits ou à moyen ou long terme chez un-e survivant-e de VBG. Les survivant-e-s peuvent présenter des symptômes graves qui demandent une prise en charge en santé mentale. Des conversations transformatrices, accompagnements en groupe ou individuels seront organisés pour aider les victimes à reprendre une vie normale, à retrouver leur capacité de résilience, à développer des mécanismes de défense constructifs. Afin de répondre à toutes les formes de VBG, les efforts consisteront à développer les capacités des structures d'écoute et d'accompagnement social au niveau des écoles, des universités, des formations sanitaires, ainsi que dans le milieu de travail. En vue de garantir une meilleure qualité des services, les efforts seront menés afin d'assurer un renforcement des capacités des ressources humaines, notamment les assistants sociaux, les agents de la sécurité, les prestataires de santé, les services déconcentrés du MPFEPV, les associations de la société civile, les plateformes religieuses, etc. pour le counseling, le soutien émotionnel, la mobilisation et la sensibilisation des communautés.

*Modalité de mise en œuvre : Appels à propositions.*

#### A3.1.2 Appui psychosocial individuel (accompagnement des survivant-e-s sur le parcours des services)

L'assistance psychosociale sera aussi caractérisée par les interventions de soutien au niveau individuel pour les situations sévères ou critiques. Il s'agit d'un appui essentiel et qui doit s'inscrire sur la durée, dès le premier contact avec un point d'entrée des services VBG (médical, judiciaire, psychosocial, SYPEG, etc). Les survivant-e-s sont en effet sous le choc et ont besoin d'une présence, une écoute, une bienveillance pour aider à vivre le trauma subi.

*Modalité de mise en œuvre : Le projet envisage un octroi direct avec une ONG Maison Mères à Mamou qui organise déjà une prise en charge holistique des survivant-e-s en les accompagnant dans les services concernés, identifiant des refuges quand nécessaires (famille d'accueil), identifiant des aides juridiques et donnant un appui psychosocial adapté à la personne. Ils ont constitué tout un réseau social dans les quartiers avec un système d'alerte dès qu'un incident est identifié. Une personne est alors détachée sur place pour commencer la prise en charge holistique selon les besoins spécifiques des survivant-e-s. Cette personne travaillera avec l'équipe pour mettre en place un dispositif d'appui, d'information conseil, d'appui psychosocial et d'accompagnement dans les démarches pour les services médicaux, juridiques jusqu'à une réintégration sociale des survivant-e-s. Un appui financier est nécessaire pour inclure les démarches juridiques et l'appui d'un avocat ou bureau d'avocat. A noter qu'un bureau d'avocats existe à Dalaba et que le barreau a aussi mis*

en place un bureau conseil gratuit pour venir en aide aux plus démunis. Le projet visera aussi à potentialiser ces opportunités de services et les renforcer en vue d'une pérennisation.

Un travail d'accompagnement devra inclure une perspective de pérennité en engageant les acteurs publics dans cette initiative là où pertinent. Une mise à échelle pourrait être considérée si l'expérience se révèle positive ou nettement avantageuse comparée au guichet unique.

#### A3.1.3 Supervisions formatives

La mise en place d'un appui holistique centré sur les survivant-e-s nécessite une attention particulière car il n'y a pas encore de modèle établi en Guinée. Le contexte à Mamou avec l'initiative de la maison des femmes semble une approche pertinente et bénéficiaire pour les survivant-e-s. Il est important de pouvoir l'accompagner pour un échange mutuel d'expertise et d'expérience tant pour les bénéficiaires que pour l'équipe de supervision. Cela pourra amener à renforcer la réflexion sur une stratégie inclusive et contribuer à développer une proposition de modèle de prise en charge et de supervision formative spécifique. La supervision inclura aussi le guichet unique. Le guichet unique est une initiative du projet She decides en collaboration avec le Ministère de la Promotion Féminine, de l'Enfance et des Personnes Vulnérables (MPFEPV). Il s'agit d'une initiative originale et innovatrice dans la mesure où le guichet est localisé dans un centre d'autonomisation économique des femmes plutôt que dans une structure sanitaire comme souvent dans la région. Le but du guichet unique (aussi appelé 'one stop center' dans d'autres pays) est d'avoir une prise en charge globale et intégrée en un seul lieu, centrée sur les besoins et les réalités des survivant-es. Le projet veillera à un suivi et une supervision formative continue pour la prise en charge adéquate des survivant-e-s. Il s'agira d'accompagner et documenter l'expérience afin d'identifier les succès et adresser au fur et à mesure les défis.

Une équipe comprenant les acteurs santé, promotion féminine, sécurité, et expertise Enabel visitera le projet trimestriellement. La modalité sera en régie.

#### A3.1.4 Recherche action, capitalisation des bonnes pratiques pour mise à échelle

Recherche action et innovation : en parallèle avec la recherche action prévue sur le A.1 plus haut, une recherche action associant les universités, les institutions de recherche et les acteurs de terrain pourra être menée pour apporter des solutions spécifiques au fur et à mesure de la mise en œuvre du projet et documenter des innovations. Lors de la baseline, un atelier de recherche action inclura les acteurs et prestataires de santé pour réfléchir sur la théorie de changement et les domaines pertinents qui pourraient mériter d'un accompagnement de recherche action. Les domaines pertinents concernent principalement la prise en charge holistique des survivant-e-s de VBG, tant au niveau de la coordination que des services offerts et de l'approche centrée sur la personne.

*Le projet pourra utiliser le contrat cadre d'appui scientifique, ou le accord-cadre avec l'IMT qui a aussi des partenariats et une expérience de travail en Guinée. Il pourrait aussi se faire à travers un appui au Master de santé publique pour une complète appropriation locale et un support à la recherche action.*

### **A3.2 Améliorer la prise en charge médicale**

#### A3.2.1 Formation des prestataires médicaux (psychologique, médical, légal)

L'assistance médicale, prend la forme de soins physiques ou de suivi obstétrique et gynécologique et dans certains cas de la prise en charge clinique des conséquences psychiatriques des violences sexuelles. Ceci dépend des conséquences et besoins détectés chez le patient survivant des VBG. En ce qui concerne la gestion clinique du viol, la réponse

médicale s'inscrit dans le paquet global des services de santé de la reproduction ; pour ce faire, un renforcement des capacités du système de santé sera priorisé pour assurer une meilleure intégration de la question des VBG. Les capacités des différents prestataires seront renforcées en vue de leur permettre de reconnaître les VBG et d'en assurer une prise en charge de qualité. Au-delà de la gestion clinique des viols, les prestataires seront formés pour reconnaître les signes de VBG afin d'assurer le référencement vers les structures spécialisées. De même, les prestataires seront formés de sorte que la confidentialité soit assurée en tout temps aux survivant-e-s. La peur du stigma et/ou du rejet de la part de l'entourage est extrêmement forte et conduit en effet de nombreuses personnes à ne pas accéder aux soins.

Le renforcement des compétences inclura des formations en médecine légale pour améliorer la qualité des rapports médicaux nécessaires pour la constitution du dossier judiciaire. En effet trop souvent ces rapports médicaux ne permettent pas de constituer des preuves suffisantes pour confirmer ou infirmer des résultats d'enquête ce qui peut conduire à la non-inculpation des auteurs présumés. Les médecins légistes de Conakry pourront donner cette formation jusqu'à ce que la faculté forme un nombre suffisant de médecins légistes.

*La mise en œuvre se fera à travers des appels à propositions.*

#### A.3.2.2. Achat d'équipements, produits et consommables nécessaires pour une offre VBG adaptée

Le plateau technique des formations sanitaires sera renforcé à travers la dotation en matériel et équipement ainsi que l'approvisionnement régulier en médicaments essentiels y compris les kits post viol pour la gestion clinique des violences sexuelles. Le ministère de la santé sera mobilisé pour assurer un stock régulier du kit de prise en charge des cas de viol pour minimiser au maximum les frais médicaux pour les survivant-e-s de viol. Les achats se feront en coordination avec les autres acteurs multilatéraux et bilatéraux afin d'assurer une efficacité optimale et éviter les doublons.

*Modalité de mise en œuvre : marché public*

### **A3.3 Améliorer la prise en charge judiciaire**

La lutte contre l'impunité des auteurs des VBG tire sa pertinence d'une part du contexte socioculturel général, où l'on a longtemps considéré la femme comme inférieure à l'homme et au service de celui-ci. C'est ainsi que la communauté a tendance à tolérer et à considérer les VBG comme de simples faits divers, ou à les cacher, lorsqu'il s'agit des violences sexuelles, surtout lorsque celles-ci sont commises dans le cadre familial, professionnel, scolaire ou confessionnel. Rares sont par exemple les violences conjugales portées en justice, parce que considérées comme faisant partie de la normalité de la vie d'un couple.

La lutte contre l'impunité tient d'autre part de la réponse judiciaire qui souvent n'est pas à la hauteur des enjeux globaux de l'éradication des VBG, conséquence de peu de sensibilisation et de formation spécifique sur cette thématique. Pourtant, l'arsenal juridique existe. Le traitement judiciaire des cas de VBG relève presque exclusivement de l'application des lois sur les violences sexuelles, avec une attention particulière aux cas des viols. Par ailleurs, les victimes des VBG les plus graves, tel que le viol, ont souvent des difficultés pour accéder à la justice, de sorte que certains cas font l'objet d'un arrangement à l'amiable ou ne sont carrément pas dénoncés. Cela est exacerbé par le poids des coutumes et surtout de la religion, qui les dissuade de recourir à l'assistance juridique, et par la méconnaissance du droit, la peur des représailles de la part des auteurs ou de leurs proches, et la conviction des victimes de ne pas obtenir réparation.

Un expert juriste sera recruté pour le projet initialement pour 24 mois pour donner un réel appui dans ce domaine tant au niveau stratégique (lois, vulgarisation, applicabilité) qu'au

niveau opérationnel pour le renforcement des capacités et l'identification de solutions pratiques pour une prise en charge de qualité.

#### A3.3.1 Renforcement de l'expertise des services judiciaires et tribunaux

Il s'agit de poursuivre le renforcement des capacités des magistrats, officiers de police judiciaire, greffiers, secrétaires des parquets, personnel pénitentiaire et avocats sur la prévention et la réponse aux VBG, les circuits de référencement disponibles pour les survivant-e-s de VBG, les procédures et voies de recours existantes, leurs causes profondes et leurs conséquences, ainsi que sur les textes légaux qui existent, pour sanctionner les auteurs et protéger les victimes. Il s'agit aussi de sensibiliser ces intervenants à l'éthique professionnelle et de mener un plaidoyer pour la médiatisation de la sanction effective et immédiate des acteurs de la corruption, l'arrangement à l'amiable, le trafic d'influences, etc., afin d'appliquer une tolérance zéro vis-à-vis des auteurs des VBG.

*Modalité de mise en œuvre : appel à propositions (même droits pour tous (MDT), barreau, Avocats sans frontières, etc.)*

#### A3.3.2 Appui à la prise en charge juridique des survivant-e-s VBG

L'accès à un service de défense et protection des survivant-e-s reste un défi. Ce défi est d'ordre géographique, financier et parfois normatif. Le projet veillera à identifier les opportunités telles que le Bureau des Consultations Gratuites (BCG) mis en place par le barreau à Conakry qui ne demande que les frais de déplacements pour faire leur dossier et plaider. Ces frais cependant peuvent encore être inabordables pour les victimes. Un bureau d'avocats se trouve à Dalaba et pourrait sans doute être mobilisé pour l'assistance juridique aux survivant-e-s. Le projet visera à des contractualisations de ces bureaux tout en veillant à assurer un renforcement du système pour sa robustesse et pérennité.

*Modalité de mise en œuvre : marché public*

### **A.3.4 Renforcer l'opérationnalisation du guichet unique**

#### A3.4.1 Capitalisation de l'expérience du guichet unique (étude)

Ce guichet unique consiste en une expérience pilote originale pour le pays. Le projet prévoit de faire une étude complète de l'expérience pour analyser tous les aspects de prise en charge psychosociale, médicale, judiciaire et de réinsertion socioéconomique. Il s'agira de décrire si les objectifs et résultats attendus sont atteints, identifier les facteurs de succès et de blocages, donner des recommandations pour amélioration et mise à échelle là où pertinent. La méthodologie inclura la revue des rapports, documents intrants, la qualité de la mise en œuvre, la disponibilité des acteurs et des produits de santé, les interviews des acteurs à tous les niveaux et les bénéficiaires et des observations sur la qualité des services fournis.

*Modalité de mise en œuvre : ACC universitaire (appui scientifique, ULB, IMT, etc.)*

### **A3.5 Appui à la mise à échelle du guichet unique selon les recommandations de la capitalisation**

#### A3.5.1 Appui à l'identification et préparation de site(s)

Si l'expérience du guichet unique dans les CAEF est poursuivie, le projet accompagnera le MPFEPV dans l'identification de nouveaux sites de mise en place du service. Ces sites pourraient inclure ceux couverts par les projets d'Enabel afin de potentialiser les synergies et appuis aux CAEF. Des sites alternatifs pourront être considérés si pertinents ou si une valeur ajoutée y est identifiée. Une fois les sites identifiés, le projet appuiera l'analyse des besoins en termes de préparation du site (aménagement des infrastructures, équipements,

mobilisation des acteurs, etc.). Un marché de service pourra être lancé pour quantifier ces besoins de préparation particulièrement en termes d'infrastructure.

*Modalité de mise en œuvre : marché public*

#### A3.5.2 Appuyer les travaux de rénovation de site(s)

Suite à l'expérience de She decides, un budget est disponibilisé pour permettre des travaux de rénovation des infrastructures si nécessaires. Il ne s'agit pas de construire un nouveau centre mais d'améliorer les structures existantes pour assurer une prise en charge adéquate des survivant-e-s. Un marché public sera lancé pour la mise en œuvre et le suivi des travaux.

*Modalité de mise en œuvre : marché public*

#### A3.5.3 Achat d'équipements, produits et consommables nécessaires pour une prise en charge holistique des VBG

Le projet prévoira, à la lumière des résultats de l'expérience de Dubréka un pack de démarrage qui inclura les médicaments et consommables de première ligne pour la prise en charge adéquate des VBG. Selon les besoins des sites identifiés, des équipements.

*Modalité de mise en œuvre : marché public*

#### A3.5.4 Formation et coaching des prestataires (15)

Le staff assigné au guichet unique sera formé selon son rôle et ses responsabilités pour une prise en charge holistique dans le respect de la personne (écoute bienveillante, éviter de répéter les mêmes questions ou de faire demander à la personne de répéter son traumatisme ce qui ne fait que l'ancrer plus profondément, assurer un dossier de prise en charge unique, etc.).

*Modalité de mise en œuvre : Appel à propositions*

### **Note sur la réintégration socioéconomique**

Cette assistance permet à la victime de se réorganiser et de se prendre en charge financièrement, surtout lorsque la violence dont elle a été victime l'a dépourvue de tout moyen de subsistance. Au-delà de la perte de biens (habitats, champs etc.), nombreuses sont également les personnes se retrouvant complètement démunies, en raison de leur stigmatisation, marginalisation, dépendance économique et rejet de la part de leur entourage. Dans de telles situations, il est incontournable que les survivant-e-s puissent bénéficier d'un accompagnement socioéconomique. De plus, la réinsertion socio – économique va souvent de pair avec le rétablissement psychosocial. Le programme visera les synergies entre les trois interventions afin d'identifier les structures et services les plus adéquats. Les CAEFs ont été identifiées pour accompagner les survivant-e-s, renforcer leurs compétences et les aider à trouver des sources de revenus. L'intervention 3 visera à renforcer les capacités organisationnelles des CAEFs tandis que l'intervention 2 développera les compétences et modules de formation adaptés et source de revenus.

### 1.3.2 Enveloppe budgétaire au niveau des activités

Budget en Euro				BUDGET TOTAL
<b>A</b>	<b>Les femmes et les jeunes filles, y compris les survivants de VBG, sont autonomes et jouissent de leurs droits dans un environnement adapté et avec le soutien de la communauté</b>			<b>4.674.100</b>
A	01	<i>Les acteurs institutionnels et la société civile sont renforcés dans leurs rôles et mandats pour améliorer l'autonomisation des femmes</i>		2.309.600
A	01	01	Renforcer les connaissances et la coordination entre les structures genre dans les services techniques centraux et déconcentrés	212.750
A	01	02	Renforcer les organisations de la société civile qui travaillent sur le genre pour un plaidoyer fort sur l'égalité du genre et l'inclusion en Guinée	155.750
A	01	03	Renforcer les structures en charge de la formation des femmes et jeunes filles /Accès aux formations/emplois	310.100
A	01	04	Renforcer les dispositifs de collecte et de partage de données de qualité pour renforcer la prise de décision à tous les niveaux	777.000
A	01	05	Renforcer les mécanismes de sensibilisations pour des changements de comportements spécifiques chez les garçons/hommes et les filles/femmes	854.000
A	02	<i>L'accès et la qualité des services de santé sexuelle et reproductive des femmes, adolescents et jeunes sont renforcés</i>		1.274.000
A	02	01	Contribuer à l'accès et au renforcement de la qualité des Soins Obstétricaux et Néonataux Essentiels (SONE)	964.000
A	02	02	Renforcement de l'offre de service de Planification familiale	120.000
A	02	03	Améliorer l'accès des Adolescents et jeunes au service SSR	60.000
A	02	04	Appuyer les initiatives pour une protection sociale en santé durable	130.000
A	03	<i>La prise en charge des violences basées sur le genre (VBG) y compris les mutilations génitales féminines (MGF), est renforcée dans une approche holistique (prévention, offre de services et</i>		1.090.500
A	03	01	Renforcer la prise en charge psychosociale	299.000
A	03	02	Améliorer la prise en charge médicale	65.000
A	03	03	Améliorer la prise en charge judiciaire	100.000
A	03	04	Renforcer l'opérationnalisation du guichet unique	25.000
A	03	05	Appui à la mise à échelle du guichet unique selon les recommandations de la capitalisation	601.500
<b>Z</b>	<b>Moyens généraux</b>			<b>697.600</b>
Z	01	<i>Investissements</i>		77.600
Z	01	01	Véhicules	-
Z	01	02	Mobilier Equipement et Rénovation de bureaux	49.200
Z	01	03	Equipement IT	28.400
Z	02	<i>Frais de fonctionnement</i>		520.600
Z	02	01	Loyer et charges bureau	157.400
Z	02	02	Frais de déplacement & Missions	166.600
Z	02	03	ICT & communication & Expedition	138.200
Z	02	04	Autres frais de fonctionnement	58.400
Z	03	<i>Audit, M&amp;E et Capitalisation</i>		99.400
Z	03	01	Audit	12.500
Z	03	02	Monitoring & Evaluation & Capitalisation	86.900
<b>TOTAL</b>				<b>5.371.700</b>

## 1.4 Intervention 4 : Facilité Fragilité, Innovation et Territoire (FRIT)

**Objectif spécifique : les résultats et l'impact des interventions du portefeuille de coopération sont renforcés par une meilleure prise en compte de la fragilité.**

Résultat 1 : Les connaissances produites renforcent les capacités des acteurs des territoires d'intervention et contribuent à améliorer les résultats et l'impact du programme de coopération

Résultat 2 : Des actions de renforcement de capacités transversales contribuant à renforcer les résultats et l'impact du programme de coopération sont mises en œuvre.

Résultat 3 : Des innovations techniques, sociales et territoriales contribuant à renforcer les résultats et l'impact du programme de coopération sont soutenues.

### 1.4.1 Description des activités

**Résultat 1 : Les connaissances complémentaires produites renforcent les capacités des acteurs des territoires d'intervention et contribuent à améliorer les résultats et l'impact du programme de coopération**

#### A1.1 Mieux connaître, comprendre et monitorer la fragilité

##### A.1.1.1 Réalisation d'un diagnostic fragilité pour chaque territoire d'intervention du programme : Mamou, Kindia, Conakry

Produire une compréhension plus fine de la fragilité dans les territoires d'intervention permettra tant aux acteurs de ces territoires qu'aux acteurs d'appui (dont Enabel) d'identifier des leviers pour agir sur certaines de ses dimensions afin de la réduire. Il s'agira donc de mettre en place et appuyer l'animation d'un système de suivi de l'évolution de la fragilité dans chaque territoire d'intervention. Cela pourra concrètement passer par la mise en œuvre de processus, de démarches d'animation, la production d'outils adaptés qui viendront alimenter les analyses et les décisions stratégiques à prendre pour agir sur et dans la fragilité des territoires.

Une analyse FRAME a été réalisée pour l'élaboration du présent portefeuille. Utile pour comprendre le contexte d'intervention et orienter la décision, il pourrait être utile de la mettre à jour durant la mise en œuvre du programme de coopération, en particulier si le contexte guinéen venait à évoluer rapidement.

*Modalité de mise en œuvre : via ASC avec l'Université de Saint Louis avec laquelle le gouvernement belge et Enabel travaillent depuis près de 15 ans sur la fragilité et la résilience.*

##### A.1.1.2 Recherche action résilience des territoires

Un dispositif de recherche-action spécifique sera mis en place dans le cadre du monitoring de l'effet de la FRIT sur la résilience des territoires accompagnés par le programme.

*Modalité : MP*

#### A 1.2 Approfondissement de la connaissance des territoires et compréhension de leurs dynamiques

##### A.1.2.1 Etudes, accompagnement, formations-action, accompagnement et soutien aux projets de territoire

Quatre catégories d'activités pourront être mises en œuvre :



- Soutien à la mise en œuvre de diagnostics territoriaux participatifs et holistiques, par la mobilisation d'une expertise d'accompagnement. Ces processus intégreront plusieurs éléments : diagnostic externe, diagnostic interne accompagné, soutien à l'animation de la concertation locale. L'enjeu est de contribuer à mettre en place les conditions d'élaboration de projets de territoire fédérateurs et mobilisateurs.
- Formation action à des approches diagnostiques et prospectives adaptées aux acteurs des territoires, afin de les outiller dans la perspective de l'élaboration et de l'animation de projets de territoire.
- Réalisation d'études ciblées (thématiques ou transversales) utiles à l'approfondissement de problématiques particulières aux territoires. Il pourrait s'agir de soutenir des études spécifiques sur des questions considérées par les acteurs locaux comme essentielles dans leur projet de développement territorial : accès à l'eau potable ; sécurité des personnes ; nouveau secteur de développement économique...
- Formation – action et accompagnement des démarches d'élaboration de projets de territoire. Les interventions du programme se mettent en œuvre dans des territoires qui ont leurs propres spécificités, (histoire, peuplement, organisation sociale et politique, dynamique d'acteurs...), et certains territoires pourraient souhaiter s'engager plus activement dans la construction et la mise en œuvre de projets communs structurés et sur le long terme, au-delà des champs d'intervention du programme de coopération. Il s'agira donc ici de soutenir ce type d'initiative en mobilisant une expertise externe afin d'accompagner l'élaboration de ces projets de territoire tout en formant les acteurs impliqués dans la démarche. Dans la mesure où des territoires d'intervention s'engageraient dans une telle démarche, la Facilité pourra mobiliser une expertise externe pour mettre en place un parcours d'acquisition de compétences sur la gouvernance territoriale qui permettra d'apprendre ou renforcer chemin faisant les pratiques de concertation, d'action collective, d'animation... au service du développement territorial.

*Modalité de mise en œuvre : Via subside en octroi direct au Centre International d'Etudes Pour le Développement Local de l'Université Catholique de Lyon, qui dispose d'une expertise spécifique et d'un réseau d'instituts de formation partenaires dans la sous-région Afrique de l'Ouest et en Guinée sur les questions de décentralisation et de développement local, ainsi que d'une grande expérience du pilotage et de la mise en œuvre de projet d'appui et de recherche action sur le développement local, l'animation de territoire en contexte de fragilité.*

### **A.1.3 Comprendre les ressorts culturels et sociaux**

#### A.1.3.1 : Etudes, recherches via accueil doctorants

Deux types activités seront mises en œuvre :

- Accueil de 1 ou 2 doctorants en sociologie ou en anthropologie sur des projets de recherche qui permette aux acteurs des territoires et aux praticiens du développement de réinterroger leurs pratiques, de tirer les leçons de la recherche pour innover dans leurs pratiques, et pour alimenter l'élaboration des futurs programmes de coopération. Par exemple, il pourrait s'agir de mieux comprendre comment l'organisation de la société et les représentations sociales contribuent ou freinent les changements que les interventions visent à accompagner.

- Réalisation de recherche actions dans le cadre de partenariats belgo-guinéens entre acteurs du monde de la recherche et praticiens du développement. Par exemple, des laboratoires d'anthropologie et de sociologie en Belgique et en Guinée pourront être mobilisés pour des analyses approfondies des dynamiques sociétales et l'étude de l'être humain dans une perspective holistique

*Modalités de mise en œuvre* : via ASC avec une ou plusieurs Universités belges, dans la perspective et en soutien de partenariats universitaires belgo-guinéens

**Résultat 2 : Des actions contribuant à renforcer les résultats et l'impact du programme de coopération sont mises en œuvre**

**A2.1 Renforcement de capacités des acteurs à produire et améliorer l'action publique locale et les services publics locaux**

A.2.1.1 : Parcours de renforcement de capacités avec formations, formations-action, échanges de pratiques, mise en réseau...

Trois catégories d'activités pourraient être soutenues :

- Mise en œuvre d'un parcours d'acquisition de compétences en élaboration, planification, mise en œuvre et suivi de l'action publique locale à destination de cadres de l'administration déconcentrés et des collectivités locales. Ce parcours pourra s'appuyer sur l'expérience, l'expertise, de l'Institut Egmont en partenariat avec l'INFP, qui ont déjà déployé ce type de dispositif durant le portefeuille précédent.
- Formation – action des acteurs locaux à la mise en place ou à l'amélioration de services publics locaux dans les territoires d'interventions, afin de renforcer au fil de l'eau les capacités de maîtrise d'ouvrage locale et la gouvernance territoriale. Ces savoir-faire sont essentiels à la pérennité des améliorations et changements que le programme vise, puisqu'ils conditionnent le portage et l'appropriation des politiques, des stratégies, de l'action et des services. Cette formation – action sera destinée aux acteurs des principaux territoires d'intervention.
- Accompagnement spécifique à la demande pour améliorer la performance et la pérennité de services publics locaux, avec un intérêt particulier pour les services pouvant avoir un effet positif sur le renforcement des changements visés par le programme de coopération

*Modalité de mise en œuvre* : Via ASC avec le Egmont Royal Institut. L'Institut Egmont dispose d'une expertise importante dans l'élaboration et la mise en œuvre de dispositifs de renforcement des compétences des cadres et agents publics, et dans l'appui à l'amélioration des politiques publiques.

**Résultat 3 : Des innovations techniques, sociales et territoriales contribuant à renforcer les résultats et l'impact du programme de coopération sont soutenues**

**A3.1 Des actions innovantes et/ou portant sur des thématiques nouvelles**

A.3.1.1 : Soutien à des projets via appui initiatives ou appel à projets

La FRIT permettra d'intervenir de manière souple sur des thématiques orphelines (nouvelles, non prise en compte par le programme, et à fort effet levier de changement), de tester des approches...

La FRIT permettra aussi de recruter via un appel à proposition une ou plusieurs structures de type incubateur en capacité de proposer des projets ayant pour objectifs de :

- Accompagner les porteurs d'innovations dans les territoires d'intervention
- Assurer la mise à disposition et le suivi du fonds dédié aux innovations

L'appui à la formalisation des besoins en accompagnement des acteurs des territoires en matière d'innovation, ainsi que l'appui à la sélection des innovations les plus intéressantes à soutenir, pourra être réalisé grâce au contrat cadre BW.

Les innovations pourront être accompagnées à plusieurs stades (idéation, prototypage, démonstration, mise à l'échelle/adoption...) et pourront être de natures différentes (technologiques, sociales, organisationnelles, institutionnelles...). Elles pourront être soit proposées (venant des interventions, d'acteurs extérieurs aux territoires...), soit cocrées (pensées avec les acteurs), soit endogènes.

Sans présumer des innovations qui seront accompagnées et soutenues, il est d'ores et déjà assuré que certaines seront appropriées, d'autres non ; Ceci est intrinsèque à tout processus d'innovation. Il semble réaliste d'envisager le ratio d'une innovation réussie pour deux soutenues. C'est pourquoi la FRIT soutiendra des processus d'accompagnement sur une dizaine d'innovations avec pour objectif d'aboutir pour 5 d'entre eux. Leur niveau de maturation à atteindre dépendra de leur stade de maturité initiale.

Plusieurs modalités pourront être utilisées : repérages d'innovation naissante ou en cours d'adoption dans les territoires par les interventions ; projets d'innovation hors domaine ou portés par des acteurs externes mais potentiellement contributeurs aux changements visés par le programme ; appel à projets.

Enfin, les innovations sociales numériques (par le biais d'appels à propositions) seront soutenues par des subventions, de l'expertise et des opportunités d'apprentissage... via des appels à propositions dans le cadre du programme Wehubit. Celui-ci prévoit de travailler en étroite collaboration avec les représentations et les intervention managers en appui aux portefeuilles de coopération, et en lien étroit avec les changements et innovations émergents des différentes interventions, dans le but de stimuler l'innovation sociale numérique afin d'accélérer le développement inclusif et durable dans les pays partenaires d'Enabel.

## 1.4.2 Enveloppe budgétaire au niveau des activités

Budget en Euro			BUDGET TOTAL	
<b>A</b>	<b>Les résultats et l'impact des interventions du portefeuille de coopération sont renforcés par une meilleure prise en compte de la fragilité.</b>		<b>1.559.720</b>	
A	01	<i>Les connaissances complémentaires produites renforcent les capacités des acteurs des territoires d'intervention et contribuent à améliorer les résultats et l'impact du programme de coopération</i>	810.000	
A	01	01	Mieux connaître, comprendre et monitorer la fragilité	240.000
A	01	02	Approfondissement de la connaissance des territoires et compréhension leurs dynamiques	360.000
A	01	03	Comprendre les ressorts culturels et sociaux	210.000
A	02	<i>Des actions de renforcement de capacités transversales contribuant à renforcer les résultats et l'impact du programme de coopération sont mises en œuvre.</i>		249.720
A	02	01	Renforcement de capacités des acteurs à produire et améliorer l'action publique locale et les services publics locaux	249.720
A	03	<i>Des innovations techniques, sociales et territoriales contribuant à renforcer les résultats et l'impact du programme de coopération sont soutenues.</i>		500.000
A	03	01	Des actions innovantes et/ou portant sur des thématiques nouvelles	500.000
<b>Z</b>	<b>Moyens généraux</b>		<b>118.600</b>	
Z	01	<i>Investissements</i>		11.700
Z	01	01	Véhicules	-
Z	01	02	Mobilier Equipement et Rénovation de bureaux	8.200
Z	01	03	Equipement IT	3.500
Z	02	<i>Frais de fonctionnement</i>		90.400
Z	02	01	Loyer et charges bureau	26.600
Z	02	02	Frais de déplacement & Missions	32.600
Z	02	03	ICT & communication & Expedition	20.800
Z	02	04	Autres frais de fonctionnement	10.400
Z	03	<i>Audit, M&amp;E et Capitalisation</i>		16.500
Z	03	01	Audit	2.100
Z	03	02	Monitoring & Evaluation & Capitalisation	14.400
<b>TOTAL</b>			<b>1.678.320</b>	

## 1.5 Ressources financières et humaines

### 1.5.1 Liste du personnel prévu

DTA/Annexe								
Titre publication	Fonction générique	Contrat	Qté	Mut.	Si Mut %	Durée mois	Date début souhaitée	Lieu affectation
Portfolio Manager	PM	Int.	1	Oui	50 %	48	14.12.23	Kindia
Expert Capitalisation	Expert technique et sectoriel	Nat.	1	Oui	75%	48	14.12.23	Kindia
<b>Intervention 1 : Agriculture durable</b>								
<b>Unité opérationnelle</b>								
Chef de projet (IM I1)	IM	Int.	1	Non	NA	47	14.12.23	Kindia
Monitoring & évaluation officer	MELO	Nat.	1	Non	NA	48	14.12.23	Kindia
Expert en gouvernance locale et développement économique local (EGL)	Expert technique et sectoriel	Nat.	1	Non	NA	45	14.12.23	Kindia
Intervention officer Gouvernance locale	IO	Nat.	1	Non	NA	46	14.12.23	Kindia
Intervention officer Gouvernance locale	IO	Nat.	1	Non	NA	36	14.12.23	Mamou
Expert en gestion des ressources naturelles	Expert technique et sectoriel	Nat.	1	Non	NA	45	14.12.23	Kindia
Expert Infra	Expert technique et sectoriel	Nat.	1	Non	NA	45	14.12.23	Kindia
Expert en agriculture durable (EAD)	Expert technique et sectoriel	Nat.	1	Non	NA	46	14.12.23	Mamou
Intervention officer transition agroécologique	IO	Nat.	1	Non	NA	46	14.12.23	Kindia

Intervention officer transition agroécologique	IO	Nat.	1	Non	NA	46	14.12.23	Mamou
Intervention officer entrepreneuriat système alimentaire durable	IO	Nat.	1	Non	NA	46	14.12.23	Kindia
Intervention officer entrepreneuriat système alimentaire durable	IO	Nat.	1	Non	NA	46	02.01.24	Mamou
Expert Accès au financement (EAF)	Expert technique et sectoriel	Nat.	1	Non	NA	48	14.12.23	Conakry
Expert Accès au financement (EAF)	Expert technique et sectoriel	Nat.	1	Non	NA	48	14.12.23	Kindia
Expert.e Autonomisation économique des femmes (EAEF)	Expert technique et sectoriel	Nat.	1	Non	NA	48	14.12.23	Kindia
Intervention officer autonomisation économique des femmes	IO	Nat.	1	Non	NA	45	14.12.23	Kindia
Intervention officer autonomisation économique des femmes	IO	Nat.	1	Non	NA	45	14.12.23	Mamou
<b>Intervention 2 : Insertion économique des jeunes et des femmes</b>								
<b>Unité opérationnelle</b>								
Chef.fe de projet Entrepreneuriat , Formation, Emploi (IM I2)	IM	Int.	1	Non	NA	47	14.12.23	Kindia
Monitoring & évaluation officer	MELO	Nat.	1	Oui	50%	48	14.12.23	Kindia
Expert.e Entrepreneuriat (EE)	Expert technique et sectoriel	Nat.	1	Non	NA	48	14.12.23	Kindia

<b>Expert.e Entreprenariat (EE)</b>	<b>Expert technique et sectoriel</b>	<b>Nat.</b>	<b>1</b>	<b>Non</b>	<b>NA</b>	<b>48</b>	<b>14.12.23</b>	<b>Conakry</b>
<b>IO Développement Ecosystème</b>	<b>IO</b>	<b>Nat.</b>	<b>1</b>	<b>Non</b>	<b>NA</b>	<b>48</b>	<b>14.12.23</b>	<b>Kindia</b>
<b>IO Développement Ecosystème</b>	<b>IO</b>	<b>Nat.</b>	<b>1</b>	<b>Non</b>	<b>NA</b>	<b>48</b>	<b>14.12.23</b>	<b>Conakry</b>
<b>Expert.e Accès au financement (EAF)</b>	<b>Expert technique et sectoriel</b>	<b>Nat.</b>	<b>1</b>	<b>Non</b>	<b>NA</b>	<b>48</b>	<b>14.12.23</b>	<b>Conakry</b>
<b>Expert.e Accès au financement (EAF)</b>	<b>Expert technique et sectoriel</b>	<b>Nat.</b>	<b>1</b>	<b>Non</b>	<b>NA</b>	<b>48</b>	<b>14.12.23</b>	<b>Kindia</b>
<b>Expert.e formation emploi (EFE)</b>	<b>Expert technique et sectoriel</b>	<b>Nat.</b>	<b>1</b>	<b>Non</b>	<b>NA</b>	<b>48</b>	<b>02.01.2 4</b>	<b>Conakry</b>
<b>Expert.e en Développement des Compétences</b>	<b>Expert technique et sectoriel</b>	<b>Nat.</b>	<b>1</b>	<b>Oui</b>	<b>50%</b>	<b>48</b>	<b>14.12.23</b>	<b>Conakry</b>
<b>Intervention officer Formation et insertion professionnelle</b>	<b>IO</b>	<b>Nat.</b>	<b>1</b>	<b>Non</b>	<b>NA</b>	<b>48</b>	<b>14.12.23</b>	<b>Mamou</b>
<b>Intervention officer Formation et insertion professionnelle</b>	<b>IO</b>	<b>Nat.</b>	<b>1</b>	<b>Non</b>	<b>NA</b>	<b>48</b>	<b>14.12.23</b>	<b>Kindia</b>
<b>Expert.e Gouvernance local et développement économique local</b>	<b>Expert technique et sectoriel</b>	<b>Nat.</b>	<b>1</b>	<b>Non</b>	<b>NA</b>	<b>45</b>	<b>14.12.23</b>	<b>Kindia</b>
<b>IO Gouvernance locale</b>	<b>IO</b>	<b>Nat.</b>	<b>1</b>	<b>Non</b>	<b>NA</b>	<b>46</b>	<b>14.12.23</b>	<b>Kindia</b>
<b>Expert.e Autonomisatio n économique des femmes (EAEF)</b>	<b>Expert technique et sectoriel</b>	<b>Nat.</b>	<b>1</b>	<b>Non</b>	<b>NA</b>	<b>48</b>	<b>14.12.23</b>	<b>Kindia</b>
<b>IO autonomisatio</b>	<b>IO</b>	<b>Nat.</b>	<b>1</b>	<b>Non</b>	<b>NA</b>	<b>48</b>	<b>14.12.23</b>	<b>Kindia</b>

n économique des femmes								
IO Autonomisation économique des femmes	IO	Nat.	1	Non	NA	45	14.12.23	Mamou
IO Autonomisation économique des femmes	IO	Nat.	1	Non	NA	46	14.12.23	Conakry
<b>Intervention 3 : autonomisation des femmes, leadership féminin, santé sexuelle et reproductive et VBG</b>								
<b>Unité opérationnelle</b>								
Chef.fe de projet (IM I3)	IM	Int.	1	Non	NA	47	14.12.23	Kindia
Monitoring & évaluation officer	MELO	Nat.	1	Non	NA	48	14.12.23	Kindia
Expert.e gouvernance locale et renforcement compétences domaine genre-action sociale et lutte contre les VBG	Expert technique et sectoriel	Nat.	1	Non	NA	45	14.12.23	Conakry
Expert.e Genre, sensibilisation	Expert technique et sectoriel	Nat	1	Non	NA	45	14.12.23	Kindia
Expert.e Droits santé sexuelle et reproductive (EDSSR) et Lutte contre les VBG	Expert technique et sectoriel	Nat	1	Non	NA	45	14.12.23	Kindia
IO DSSR lutte contre les VBG	IO	Nat	1	Non	NA	42	14.12.23	Mamou
IO genre sensibilisation	IO	Nat	1	Non	NA	42	14.12.23	Mamou
Expert juriste	Expert technique et sectoriel	Nat	1	Non	NA	24	14.12.23	Kindia
<b>Intervention 4 : Facilité Fragilité Innovation Territoire</b>								
<b>Unité opérationnelle</b>								
Chef.fe de projet (IM I4)	IM	Nat.	1	Non	NA	46	14.12.23	Kindia



Expert.e ingénierie de la formation	Expert technique et sectoriel	Nat.	1	Non	NA	44	14.12.23	Kindia
<b>Unité support</b>								
Responsable admin-fi	RAFi	Int.	1	Oui	30%	42	01.07.24	Conakry
Responsable admin-fi	RAFi	Int.	1	Non	100%	6	14.12.23	Conakry
Responsable admin-fi	RAF	Nat.	1	Non	100%	48	14.12.23	Kindia
Contrôleur.euse de gestion	CG	Nat.	1	Oui	50%	48	14.12.23	Conakry
Contrôleur.euse de gestion	CG	Nat.	1	Non	100%	48	14.12.23	Kindia
Contrôleur.euse de gestion	CG	Nat.	1	Oui	50%	48	14.12.23	Mamou
Comptable	Comptable	Nat.	1	Non	100%	48	14.12.23	Conakry
Comptable	Comptable	Nat.	1	Non	100%	48	14.12.23	Kindia
Comptable	Comptable	Nat.	1	Non	100%	48	14.12.23	Mamou
Coordinateur.rice contractualisation	CSM	Int.	1	Oui	50%	48	14.12.23	Conakry
Expert.e contractualisation	ECA	Nat.	1	Oui	50%	48	14.12.23	Kindia
Acheteur.euse	Acheteur	Nat.	1	Oui	50%	48	14.12.23	Conakry
Acheteur.euse	Acheteur	Nat.	1	Oui	50%	48	14.12.23	Kindia
Acheteur.euse	Acheteur	Nat.	1	Oui	50%	48	14.12.23	Mamou
Coordinateur.rice logistique	Coordo log	Nat.	1	Oui	75%	48	14.12.23	Kindia
Acheteur.euse / log	Gestionnaire Logistique et achats	Nat.	1	Oui	75%	48	14.12.23	Conakry
Acheteur.euse / log	Gestionnaire Logistique et achats	Nat.	1	Oui	75%	48	14.12.23	Kindia
Acheteur.euse / log	Gestionnaire Logistique et achats	Nat.	1	Oui	75%	48	14.12.23	Mamou

Assistant.e de direction	Assistant de direction	Nat.	1	Oui	75%	48	14.12.23	Kindia
Assistant.e Admin	Assistant Admin	Nat.	1	Non	50%	48	14.12.23	Conakry
Assistant.e Admin	Assistant Admin	Nat.	1	Non	100%	48	14.12.23	Mamou
Assistant Admin	Assistant Admin	Nat.	1	Non	100%	48	14.12.23	Kindia
Coordo COM	COM officer	Nat.	1	Oui	50%	48	14.12.23	Conakry
Responsable informatique	ICT officer	Nat.	1	Oui	75%	48	14.12.23	Conakry
Réceptionniste	Réceptionniste	Nat.	1	Oui	75%	48	14.12.23	Kindia
Réceptionniste	Réceptionniste	Nat.	1	Oui	75%	48	14.12.23	Mamou
Chauffeur.e	Chauffeur	Nat.	1	Oui	75%	48	14.12.23	Conakry
Chauffeur.e	Chauffeur	Nat.	1	Oui	75%	48	14.12.23	Conakry
Chauffeur.e	Chauffeur	Nat.	1	Oui	75%	48	14.12.23	Conakry
Chauffeur.e	Chauffeur	Nat.	1	Oui	75%	48	14.12.23	Conakry
Chauffeur.e	Chauffeur	Nat.	1	Non	100%	48	14.12.23	Kindia
Chauffeur.e	Chauffeur	Nat.	1	Non	100%	48	14.12.23	Kindia
Chauffeur.e	Chauffeur	Nat.	1	Non	100%	48	14.12.23	Kindia
Chauffeur.e	Chauffeur	Nat.	1	Non	100%	48	14.12.23	Kindia
Chauffeur.e	Chauffeur	Nat.	1	Non	100%	48	14.12.23	Mamou
Chauffeur.e	Chauffeur	Nat.	1	Non	100%	48	14.12.23	Mamou
Chauffeur.e	Chauffeur	Nat.	1	Non	100%	48	14.12.23	Mamou
Chauffeur.e	Chauffeur	Nat.	1	Non	100%	48	14.12.23	Mamou
Agent polyvalent	Agent polyvalent	Nat.	1	Non	100%	48	14.12.23	Conakry
Agent polyvalent	Agent polyvalent	Nat.	1	Non	100%	48	14.12.23	Kindia
Agent polyvalent	Agent polyvalent	Nat.	1	Non	100%	48	14.12.23	Mamou

## 1.5.2 Budget global RH

Budget en Euro				BUDGET TOTAL	%
<b>A</b>	<b>Expertise portfolio</b>			<b>6.993.760</b>	<b>65%</b>
A	01		HR Santé	1.137.640	11%
A	01	01	HR Expats	869.500	8%
A	01	02	HR Local	268.140	3%
A	02		HR Agriculture	1.506.140	14%
A	02	01	HR Expats	869.500	8%
A	02	02	HR Local	636.640	6%
A	03		HR Education (incl TVET)	503.040	5%
A	03	01	HR Expats	-	0%
A	03	02	HR Local	503.040	5%
A	04		HR Infrastructure	160.200	1%
A	04	01	HR Expats	-	0%
A	04	02	HR Local	160.200	1%
A	05		HR Gouvernance, Paix et Sécurité	456.380	4%
A	05	01	HR Expats	-	0%
A	05	02	HR Local	456.380	4%
A	06		HR Environnement & climat	160.200	1%
A	06	01	HR Expats	-	0%
A	06	02	HR Local	160.200	1%
A	07		HR Genre	948.740	9%
A	07	01	HR Expats	-	0%
A	07	02	HR Local	948.740	9%
A	08		HR PSDE / Inclusive growth	1.799.740	17%
A	08	01	HR Expats	869.500	8%
A	08	02	HR Local	930.240	9%
A	09		HR Mobilité Humaine	-	0%
A	10		HR Digitalisation / Innovation	321.680	3%
A	10	01	HR Expats	-	0%
A	10	02	HR Local	321.680	3%
A	11		HR Urbanisation	-	0%
<b>Z</b>	<b>Support portfolio</b>			<b>3.699.519</b>	<b>35%</b>
Z	01		HR Support	3.699.519	35%
Z	01	01	HR Expats	1.234.074	12%
Z	01	02	HR Local	2.465.445	23%
<b>Total HR portfolio</b>				<b>10.693.279</b>	<b>100%</b>
Total HR Expats				3.842.574	36%
Total HR Local				6.850.705	64%